FORUM MONDIAL NORMANDIE POUR LA PAIX

7 - 8 JUIN 2018

L'ESSENTIEL

1ÈRE ÉDITION :
MONDIALISER LA PAIX
NOUVELLES GUERRES,
NOUVELLE PAIX

www.normandiepourlapaix.fr

RÉGION
NORMANDIE

Avis aux lecteurs

Le présent ouvrage compile les synthèses des séquences de la première édition du Forum mondial Normandie pour la Paix. Les propos tenus dans le cadre des débats, focus et conférences n'engagent en rien la Région Normandie et ne reflètent pas son positionnement. Les synthèses ne sont pas des articles scientifiques. Elles compilent les différents points de vue et les éléments essentiels relevés pour chaque séquence.

Pour vous permettre de vivre ou revivre le Forum mondial Normandie pour la Paix 2018, la Région Normandie vous propose des synthèses des temps forts de cette première édition. **Vous y retrouverez une version résumée des quatre grandes conférences, des vingt-trois débats et des sept focus.**

Le Forum mondial Normandie pour la Paix en **quelques chiffres :**

5 000 participants, 1 700 jeunes réunis autour de nombreuses personnalités dont l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies Ban Ki-moon.

160 intervenants issus de 39 nationalités venus débattre des questions fondamentales de sécurité et de paix dans le monde.

50 heures de débats, conjuguant à la fois exposés géopolitiques, expertises scientifiques, discours engagés et témoignages bouleversants de vétérans, d'enfants soldats ou encore de représentants de la communauté Rohingya.

Bonne lecture !

La Région Normandie

© Romain Chapron

EDITO

Le 7 juin 2018, le Président Hervé Morin ouvre le premier Forum mondial Normandie pour la Paix. Dans son discours, il invite les participants et intervenants à s'engager pour la paix et le multilatéralisme. Voici une synthèse de ses propos.

Normandie pour la Paix, une initiative fédératrice

Il me revient d'ouvrir, Mesdames, Messieurs, cette première édition du Forum mondial Normandie pour la Paix, j'en éprouve beaucoup de joie, beaucoup de fierté, mais aussi beaucoup d'émotion.

Le Forum mondial Normandie pour la Paix est le résultat d'un engagement de tout le territoire pour le devoir de mémoire. Cet engagement s'était traduit par l'édification du Mémorial de Caen il y a trente ans. Il se retrouve aujourd'hui dans ce Forum qui n'aurait pu exister sans la forte implication de tous.

J'ai voulu que cet événement, qui aura lieu chaque année à l'approche des commémorations de juin 1944, ne soit pas seulement consacré à l'observation et à l'analyse mais qu'il soit aussi soit dédié à l'action. Selon Human Rights Watch, *« les atteintes majeures aux droits de l'Homme dans un pays préfigurent souvent des conflits avec ses voisins »*. Cela suppose donc d'analyser les enchaînements qui amènent de la crise à la guerre et d'identifier les causes majeures qui provoquent les conflits.

Le Forum mondial Normandie pour la Paix doit être un lien où on renoue le dialogue. Des chercheurs, des politiques, des responsables de grandes organisations internationales, des acteurs de la guerre et de la paix, des rescapés de la violence et du terrorisme issus de trente nationalités sont venus échanger autour de ce sujet. Collectivement, nous devons renouveler la pensée pour rendre la paix perpétuelle en Europe et dans le monde.

« Nous avons tenu à ce que toutes les générations soient représentées, les vétérans pour transmettre, la jeunesse pour comprendre, agir et s'engager. »

J'ai voulu que ce Forum rime avec bonheur, culture, joie de vivre et d'être ensemble, qu'il soit ouvert à tous, loin d'un entre-soi national ou intellectuel. Je suis heureux de voir réunis au sein de l'Abbaye-aux-Dames des hommes et des femmes de pays différents, appartenant à toutes les générations, spectateurs, vétérans ou orateurs. Vous êtes 170 intervenants et 5 000 inscrits à participer à cette première édition. Je vous remercie pour votre présence.

Un hymne aux droits de l'Homme

Vous le constaterez, le programme de ce Forum est d'une incroyable richesse : de la guerre, il s'efforce d'expliquer les formes et les causes ; de la paix, il célèbre les bâtisseurs et les outils. Notre objectif est de comprendre la guerre pour construire la paix.

« Je veux que ce Forum soit un hymne aux droits de l'Homme, au respect de la dignité humaine. »

Si les conflits d'aujourd'hui présentent des formes nouvelles, les continuités restent nombreuses. Le Forum mondial Normandie pour la Paix doit prendre en compte les enseignements du passé pour prévenir les conflits à venir.

La dénucléarisation, les nouvelles technologies, l'Europe de la défense, le rôle des anciennes grandes puissances et des nouveaux acteurs internationaux dans un monde apolaire, les conflits civils, les réfugiés climatiques, le terrorisme, le traitement des Rohingyas, la place des femmes dans les guerres et dans les processus de paix, sont autant de sujets essentiels pour l'avenir du monde et il est de notre devoir de les évoquer.

Un hommage à l'engagement d'Aristide Briand pour le multilatéralisme et la paix

Je souhaiterais rendre hommage à Aristide Briand, un grand homme qui nous a appris qu'aucun préjugé ne doit nous arrêter sur le chemin de la paix. Par lui, nous savons les difficultés et les risques de l'effort politique, mais aussi sa grandeur, quand le but est le rapprochement des peuples, la conciliation des intérêts et des hommes, le droit de tous à la liberté et à la dignité.

En écrivant ce discours, je me demandais hier ce que dirait Briand s'il revenait quelques instants parmi nous, pour observer le monde d'aujourd'hui. Il verrait cette réconciliation franco-allemande à laquelle il avait tant œuvré et pourrait ne pas s'étonner du Brexit, lui-même si habitué au caractère de nos amis anglais. Il frissonnerait probablement du retour du nationalisme, s'inquiéterait de cette fascination pour la personnalisation des pouvoirs, se demanderait comment les États-Unis en sont arrivés à fouler à ce point le multilatéralisme.

Je suis fier que la France porte les valeurs d'Aristide Briand en reprenant le flambeau européen. L'Europe doit utiliser son soft power pour promouvoir la culture, la santé, la protection de l'environnement comme facteurs de paix. Le multilatéralisme fait partie de ces valeurs européennes, nous pouvons et devons nous battre pour qu'il reprenne ses droits.

La paix comme volonté

Abreuvons-nous longuement à tous les ruisseaux de paix qui seront dans chacune des prises de parole de ces deux journées. Goûtons à la paix, car la guerre et la violence ne sont jamais très éloignées. On tourne la page du livre des réconciliations, des poignées de main historiques, et réapparaissent immédiatement des bras tendus, des poings levés, des yeux bandés, une petite fille en pleurs courant sur une route du Vietnam.

« La paix est une espérance, mais elle est surtout une volonté. »

Je voudrais terminer par un mot d'Emmanuel Kant : la paix perpétuelle est impraticable, mais elle peut être définitivement approchée. Alors, Mesdames, Messieurs, soyons disciples de Kant et de Briand, pour associer ces valeurs.

Hervé Morin
Président de la Région Normandie et de Régions de France,
ancien Ministre de la Défense

SOMMAIRE

01.

LES GRANDES CONFÉRENCES PLÉNIÈRES :
APPRÉHENDER LES NOUVEAUX CONFLITS ET REPENSER LA PAIX

- Conflits, tensions et violences contemporaines : l'état du monde 08
- Terrorisme et nouvelles violences : comment faire face ? 12
- Aux origines des conflits de demain, quels facteurs de déstabilisation ? 15
- Définir une nouvelle paix 18

02.

LES DÉBATS :
AGIR AVANT, PENDANT ET APRÈS LA GUERRE

AVANT LA GUERRE :
Envisager les causes, les moyens et les formes des nouveaux conflits pour mieux les prévenir 24

- Le G5 Sahel : cadre idéal pour le rétablissement de la paix ? 24
- L'Europe de la défense, enfin ? 27
- Dissuasion, prolifération, désarmement : quel avenir pour le nucléaire militaire ? 29
- Le changement climatique : la guerre de demain ? 31
- Innovation et technologie : nouvelles armes ou nouvelles menaces ? 33
- Religions, prétexte à la guerre, facteurs de paix ? 35
- Quelle frontière entre trafic et commerce d'armes ? 37

PENDANT LA GUERRE :
Comment faire face ? 39

- Quel droit international face aux nouveaux conflits ? 39
- Ukraine, un exemple de « conflit hybride » ? 41
- Yémen, la guerre à huis clos 44
- République démocratique du Congo : comment mobiliser la communauté internationale ? 46
- Syrie : comment amorcer le processus de paix ? 48
- Le conflit israélo-palestinien, la paix impossible ? 50
- Quelle réponse à la crise des réfugiés ? 52
- Journalisme de guerre : comment raconter l'indicible ? 54

APRÈS LA GUERRE :
Engager la réconciliation et la reconstruction, concevoir une nouvelle paix 56

- Péninsule coréenne : un grand pas vers la réconciliation 56
- Quelles solutions pour un nouvel État lybien ? 59
- Balkans occidentaux : interminables après-guerres 61
- Afghanistan : comment arrêter l'engrenage actuel ? 63
- Enfants soldats : prévenir leur recrutement, garantir leur réinsertion 65
- Culture et sport : vecteurs de paix ? 67
- Droits des femmes : facteurs indispensables d'une paix durable 69
- Commémorer, raconter, éduquer : comment fonder une culture de paix ? 71

03.

LES FOCUS :
S'ENGAGER POUR LA PAIX

- Intervention de Ramón Luis Valcárcel Siso, Nicole Ameline et présentation d'Anilore Banon 76
- Leaders pour la Paix 77
- Global Peace Index 78
- Appel de Normandie en faveur des Rohingya 79
- Évènement final de Walk the (Global) Walk 80
- Iran, Corée, Brexit… : quel sursaut pour l'Europe ? 81
- Témoignage de Lassana Bathily guidé par Frédérique Bedos 83

Première de couverture : © FG Productions

Éditeur : Région Normandie
Conception et mise en page : Ubiqus
Rédaction : Ubiqus
Photographie : Eric Biernacki (Région Normandie), Romain Chapron, Eric Bénard, Christophe Magat
Imprimeur : La Maison du document
Tirage : 650 exemplaires
Date de publication : juin 2019

01.

LES GRANDES CONFÉRENCES PLÉNIÈRES :

APPRÉHENDER LES NOUVEAUX CONFLITS ET REPENSER LA PAIX

CONFÉRENCE
PLÉNIÈRE 1

Conférence plénière 1 : conflits, tensions et violences contemporaines : l'état du monde
De gauche à droite : Alexandre Orlov, Jean-Pierre Raffarin, Hubert Védrine

© Eric Biernacki - Région Normandie

CONFLITS, TENSIONS ET VIOLENCES CONTEMPORAINES : L'ÉTAT DU MONDE

07 juin 2018, 9h30-12h30, salle plénière

Introduction par **Bertrand Badie,** Professeur des universités en science politique, Sciences Po.

Modérateur :

- **Laurent Marchand,** Rédacteur en chef délégué aux affaires européennes et internationales, Ouest France

Intervenants :

- **Abdoulaye Bathily,** Conseiller spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies pour Madagascar, ancien Ministre d'État du Sénégal, ancien Représentant spécial des Nations Unies pour l'Afrique centrale
- **Elisabeth Decrey Warner,** Présidente Honoraire de l'Appel de Genève, chercheuse associée au Centre de Politique de Sécurité de Genève (GSCP)
- **Renaud Girard,** grand reporter au Figaro et écrivain
- **Alexandre Orlov,** Ambassadeur, membre de Leaders pour la Paix, Secrétaire Général exécutif du Dialogue de Trianon
- **Jean-Pierre Raffarin,** ancien Premier Ministre français, Président de Leaders pour la Paix
- **Hubert Védrine,** ancien Ministre des Affaires Étrangères français

L'imaginaire collectif fait souvent référence à la guerre comme une opposition frontale entre deux États. Cette vision des conflits armés semble aujourd'hui dépassée par la prolifération des acteurs non-étatiques. Comment caractériser, identifier et définir ces nouvelles formes de violences ? Cette conférence introductive pose les bases du débat autour de l'évolution du concept de guerre et dresse un état des lieux des conflits actuels.

De nouveaux enjeux

Thomas Hobbes disait que les États avaient entre eux des rapports de gladiateurs. L'Europe moderne a inventé le système international et placé la guerre comme règle du jeu évidente des relations entre nations, mais aujourd'hui la situation a changé.

Premièrement, l'Europe n'est plus le champ de bataille du monde. Aujourd'hui, il s'agit de l'Afrique et du grand Moyen-Orient. Se posent alors deux questions : les Européens peuvent-ils s'approprier des conflits qui ne sont plus les leurs ? Et peut-on gérer la guerre des autres ? Deuxièmement, ces conflits peuvent-ils ressembler aux guerres telles qu'elles étaient façonnées jusqu'ici ? Trois différences majeures sont notables : la désétatisation, la déterritorialisation et la démilitarisation. Ainsi, la guerre est alimentée par des problématiques politiques, économiques ou sociales. La faiblesse des États en est souvent la première cause avec celle des nations et des institutions : le refus de vivre ensemble et la destruction du contrat social engendrent des conflits. En outre, la force et la qualité du lien social sont des enjeux cruciaux. Derrière tout cela se cache peut-être la raison la plus profonde des conflits : le manque de reconnaissance de l'autre dans le jeu international.

Face à de telles innovations, les vieilles recettes ont-elles toujours un sens ? Le canon ne fonctionne plus devant des lambeaux de société et contre des institutions décomposées ; il est avant tout la providence des « entrepreneurs de violence ». Il valide leur discours de rejet, de brutalité et d'irrespect. La réponse militaire que nous opposons à leur violence la renforce. Tel est le cycle actuel de la nouvelle conflictualité.

Les concepts de puissance et de territorialité sont-ils encore pertinents ?

Mais que sont devenus nos alliés ? Qu'est devenu le Royaume-Uni, avec l'exemple du Brexit, emblème d'une déconstruction de l'Europe, symbole de paix ? Et quid des États-Unis qui nous obligent à fermer des usines en Iran et créent des tensions dans l'OTAN, y compris avec nos voisins de l'Est ? Nos alliés de l'avenir sont-ils encore nos alliés du passé ?

L'Eurasie pourrait être le continent de la stabilité, avec un rôle de leadership sur le long terme. Ainsi, la Chine est très engagée en matière de multilatéralisme. Si elle a les mêmes ambitions de puissance que d'autres, elle se donne le temps de la puissance, par exemple avec les routes de la soie. Avec une politique claire portée par l'équivalent de 1 000 milliards de dollars, soit dix fois le plan Marshall, il convient de se rappeler que la pensée chinoise n'est pas la création, mais l'adaptation à la mondialisation. Cette ligne est plus compatible avec la paix que d'autres.

La Russie, quant à elle, estime que le problème actuel est celui de la gouvernance mondiale, beaucoup trop chaotique, en l'absence de règles du jeu. La situation est pire que lors de la guerre froide où les dirigeants étaient à la recherche du compromis, contrairement à aujourd'hui. Il s'agit à présent d'imposer sa loi, même au risque d'une guerre mondiale. Et certains font preuve d'un mépris total envers le droit international, leurs alliés et les autres pays. Ils changent d'avis en vingt-quatre heures, avec une arrogance inouïe. Il ne faut pas baisser les bras, mais réagir ensemble. Le monde peut être géré par le droit international ou le rapport de force. La Russie souhaite pour sa part remettre l'ONU au centre du jeu, même si elle est critiquable. L'ONU doit en effet être modernisée, mais en conservant l'esprit initial de dialogue et de négociation. Le monde n'est plus bipolaire : d'autres puissances réclament leur place.

Comment analyser la guerre et la paix face à des groupes armés ne répondant à aucun État ? Comment canaliser un dialogue et une médiation ?

Les conflits d'aujourd'hui ne sont plus ceux du passé. Ils opposent des groupes armés à un État ou à un autre groupe armé. Les exclure de l'analyse ne résoudra aucunement le problème. De fait, la plupart des conflits sont nés d'une révolte contre un État ne respectant pas les droits de l'Homme. On peut citer les exemples de la guérilla colombienne des paysans, des groupes ethniques birmans luttant pour défendre leurs droits et leurs cultures, ou des Syriens demandant davantage de liberté d'expression. Ces groupes armés ne peuvent pas participer aux négociations et signer des conventions, et ils ne reçoivent aucune formation au droit international. L'Appel de Genève travaille à les sensibiliser au respect des civils et au droit humanitaire. Cette inclusion permet de modifier les comportements. L'inclusion et le pragmatisme sont une solution pour que les civils souffrent moins de la guerre. Chaque élément de négociation sur un sujet humanitaire prépare à des négociations de paix dans le futur.

Comment décrire le système international actuel ?

L'Europe peine à comprendre le monde, sachant que le multilatéralisme est plus complexe que prévu. Nous devons nettoyer nos concepts afin de comprendre les conflits et les mécanismes de sortie de guerre, qui diffèrent des systèmes automatiques des années passées. Par exemple, les conflits gelés en Europe résultent de la mauvaise gestion de la relation avec la Russie après la chute de l'URSS. Il faut définir une approche concrète et réaliste, qui demandera un effort aux Européens.

La puissance prend des formes diverses, le monde actuel est une foire d'empoigne entre les États et les grandes entreprises, les religions, les mafias, les groupes terroristes, etc. La puissance napoléonienne n'existe plus sous cette forme, et les Occidentaux n'ont plus le monopole de la puissance. Les pays émergents peuvent parfaitement vouloir prendre leur revanche en ne souhaitant pas nécessairement s'intégrer à l'ancien système.

Les États-Unis, autrefois gendarmes du monde, semblent se trouver à un croisement avec l'arrivée de Donald Trump au pouvoir. Le Président américain a clairement exprimé qu'il défendait ses intérêts propres, sans se préoccuper de l'état du monde.

Les acteurs non-étatiques, protagonistes des nouveaux conflits

En Afrique, les conflits contemporains sont reliés par des dynamiques similaires issues de l'échec de la construction des États-nations à la suite de l'indépendance. Des États westphaliens ont été bâtis sans réussir à assurer la gestion de la diversité. Le modèle de développement a accru la pauvreté, la gouvernance politique et économique étant clairement en échec. Les effets pervers de la mondialisation s'y ajoutent avec une exploitation des ressources par les grandes entreprises - le plus souvent occidentales -, ce qui accroît les inégalités au sein des nations africaines, conduisant à des conflits identitaires, terreau du terrorisme. Viennent aussi s'y greffer les grands trafics, notamment celui de la drogue. Ces conflits découlent aussi de la dégradation du climat, que ce soit dans le Sahel ou dans le bassin du Congo, forçant des millions d'êtres humains à quitter leurs terres.

Le défi est énorme pour la paix mondiale. Au XIX^{e} siècle, les migrations européennes en Amérique, en Océanie, en Afrique étaient la conséquence de crises à l'intérieur des États-nations. Aujourd'hui, la mondialisation veut abattre les frontières alors que les États les ferment. Ces décisions politiques sont avant tout motivées par des questions sociales. C'est une profonde contradiction. Nous devons établir de nouveaux paradigmes pour asseoir des relations paisibles dans l'espace monde, territoire des citoyens du monde.

Quelle est la place de l'Occident dans les équilibres internationaux ?

Durant la décennie 90, toutes les grandes nations du monde aspiraient à ressembler à l'Occident. L'Union européenne et les États-Unis donnaient des leçons à tout un chacun qui les respectait. Tout a changé en 2001 avec la réaction américaine aux attentats islamistes. L'invention par les néoconservateurs de la notion de guerre préventive a introduit un différend et une méfiance entre l'Amérique et l'Europe. Et depuis 2003, et l'invasion de l'Irak, l'influence de l'Occident se dégrade.

Le monde arabomusulman en est un bon exemple. En Libye, aucune de nos valeurs ne s'applique dans ce territoire ouvert à tous les trafics. Au Moyen-Orient, l'Amérique n'a aucune vision pour stabiliser la région. Son influence ne cesse de décroître face à l'axe Turquie/Iran/Russie. En Afrique, les présidents s'accrochent à leurs pouvoirs, sans que la voix occidentale de la démocratie ne soit écoutée tandis que la Russie n'a pas été ramenée dans la famille européenne. Enfin, la ligne transatlantique ne cesse de s'effriter alors que la Chine lance sa politique de routes de la soie après avoir « gagné le match » de l'annexion de la mer de Chine méridionale.

Face à cette guerre économique, aucune stratégie occidentale ne transparaît, alors que l'Europe est extrêmement faible, incapable de protéger ses frontières et ses industries. Au final, il faut être réaliste, l'Occident court vers une impuissance stratégique.

Dans quel forum peut-on reconstruire un espace de dialogue ?

Le multilatéralisme à géométrie variable est une réponse. L'ONU doit évoluer car elle manque de représentativité et d'efficacité. Les conventions et l'ONU serviront toujours si les États restent flexibles et pragmatiques. Ils doivent faire preuve de courage et lutter contre l'impunité. Il leur faut également être courageux dans leurs négociations en incluant tous les partenaires, y compris les groupes armés.

En conclusion

Nous vivons une époque exceptionnelle. Toute l'humanité a été réunie dans un même et unique système international en un demi-siècle. Cette forme de brutalité est nécessairement source de tension puisque 20 % de l'humanité explique au reste du monde quelles sont les valeurs à suivre. Si la nature des conflits change, leur traitement doit de même évoluer, et les recettes doivent être adaptées. Aujourd'hui, la guerre est ouverte sur la société qui remplace les États comme moteur de la guerre. Le traitement des conflits est désormais social, et doit permettre de lutter contre la mondialisation des imaginaires. Pour reprendre les mots de Bertrand Badie, « quand vous ferez de l'autre un égal, vous en ferez un pacifique ».

CONFÉRENCE
PLÉNIÈRE 2

Conférence plénière 2 : terrorisme et nouvelles violences : comment faire face ?

© Eric Bénard - Région Normandie

TERRORISME ET NOUVELLES VIOLENCES : COMMENT FAIRE FACE ?

07 juin 2018, 17h00-18h40, salle plénière

Introduction par **Pierre de Bousquet de Florian,** Préfet, Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme.

Modérateur :

- **Gérard Grizbec,** grand reporter au service étranger de France 2

Intervenants :

- **Pierre de Bousquet de Florian,** Préfet, Coordinateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme
- **Bertrand Badie,** Professeur des universités en science politique à Sciences Po
- **Céline Bardet,** fondatrice et Présidente de l'association We are not weapons of war
- **Michel Chikwanine,** ancien enfant soldat, acteur pour la paix

L'émergence d'une nouvelle forme de terrorisme à l'orée du XXIe siècle est l'une des évolutions notables des guerres modernes. Cette menace appelle des réponses mondiales. Pour autant, la Communauté internationale peine à trouver des solutions transversales allant au-delà des aspects de coopération en matière de sécurité. Cette conférence présente des témoignages d'acteurs politiques et civils à propos des actes terroristes récents et des nouvelles formes de violences.

Face aux évolutions du terrorisme, la nécessaire réinvention du renseignement

Le terrorisme a gagné une pertinence internationale et est devenu un paramètre majeur des relations internationales. Il a endeuillé la France de manière régulière ces dernières années, de façon extrêmement violente et sous de nouvelles formes. Pour combattre cette menace, le pays s'est doté d'un dispositif reposant tout d'abord sur une stratégie, avec une priorité au renseignement et à la judiciarisation du terrorisme, et sur une méthode, avec une collaboration extrêmement forte entre l'ensemble des services qui concourent à la lutte antiterrorisme – au premier chef les services de renseignements civils, la DGSI et la DGSE, les services de renseignements militaires, les services dépendant du ministère des comptes publics – et via une coopération internationale d'un niveau inégalé depuis des années. Par ailleurs, des moyens ont été mis en place, sous la forme d'un arsenal juridique composé d'incriminations efficaces (par exemple l'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste), ainsi qu'un outil de pilotage (coordination du renseignement créée en 2008 et renforcée par le Président de la République française, Emmanuel Macron).

Cette coordination du renseignement abrite un centre national contre le terrorisme dont l'une des missions est prospective. Il s'agit d'éviter tous les « angles morts » du renseignement et d'investiguer les nouveaux champs du terrorisme, les nouveaux enjeux, notamment les cryptomonnaies, le cyber, mais aussi les objets connectés, l'intelligence artificielle.

La coordination porte également une vision, qui est en premier lieu géopolitique. Il existe aujourd'hui dans le monde entre 180 et 200 États, dont beaucoup sont faillis ou ont versé dans le chaos et la terreur. Cette vision géopolitique se double d'une vision stratégique, qui questionne le rôle des États dans le terrorisme. Certains d'entre eux mènent un jeu complexe. Par exemple, Oussama Ben Laden a débuté au Soudan, puis il a été protégé en Afghanistan, et est mort au Pakistan, couvert par les services de renseignement pakistanais. Il a également été aidé par l'Iran. Il est commun d'expliquer que depuis le 11 septembre, le terrorisme d'Etat est moribond, et qu'il existerait désormais un terrorisme déterritorialisé nommé DAESH. Le paradigme ancien a donc complètement changé, tout simplement du fait de la massification du problème.

En matière de progrès, les services de renseignement devraient changer certaines pratiques en utilisant toutes les techniques qui sont à leur disposition pour faire circuler toujours plus vite les informations avec leurs partenaires, y compris internationaux. Ces techniques sont nécessaires : avec Internet et le numérique, elles ont multiplié les capacités des services, mais aussi celles de nos adversaires. Ainsi, l'État islamique est battu sur le plan militaire, mais se montre assez résilient parce que son influence et son activisme sur Internet sont toujours présents. Même sans contact direct avec DAESH, certains terroristes sont passés à l'acte et ont été galvanisés par cette capacité de communication.

Les services de renseignement gagneraient également à accorder plus de confiance aux sources humaines et à coopérer davantage avec les corps intermédiaires, les associations, les enseignants, les services sociaux, lesquels sont capables de repérer certains indices. Les jeunes auteurs des derniers attentats survenus en France figurent dans ce que les professionnels appellent le « bas du spectre ». Ils n'avaient pas été repérés pour aller combattre dans le Levant, en Afghanistan, etc. Pour beaucoup, ils étaient issus de la petite délinquance, souvent frustrés de ne pas avoir pu partir faire le djihad au Levant. Ils passent à l'action avec des moyens rudimentaires et il n'est pas facile de les repérer.

C'est donc sans doute la société tout entière qui doit faire preuve de plus de vigilance que par le passé. L'objectif, in fine, est de parvenir à prévenir les passages à l'acte terroriste.

Des réponses judiciaires à définir en accord avec l'État de droit

Le sujet du traitement judiciaire des auteurs d'actes de terrorisme s'impose à nous de manière inédite. Dernièrement, une Française a été condamnée à la perpétuité en Irak. Par ailleurs, des condamnations

sont également prononcées en France. Quelle surveillance faudra-t-il mettre en œuvre, une fois que ces personnes condamnées auront purgé leur peine et seront sorties de prison ? La question dépasse le simple cadre judiciaire. Elle appelle l'ouverture d'un débat public respectueux de l'application de l'État de droit, s'agissant d'une problématique sociétale. En outre, la réflexion ne peut s'engager sous un seul angle. Actuellement, l'attention se porte essentiellement sur les conséquences du terrorisme. Il faut toutefois également s'intéresser aux causes politiques, sociales et sociétales du phénomène.

L'analyse des causes sociales, composante nécessaire d'une réponse adaptée face au terrorisme

Le terrorisme a gagné une pertinence internationale et par ailleurs, il a acquis une pertinence sociale forte. Le croisement entre ces deux dimensions « internationales» et « sociales » produit des résultats difficiles à comprendre et à analyser. Il est toutefois indéniable que le monde se trouve aujourd'hui en face d'une nouvelle pathologie sociale et si le phénomène a pris cette épaisseur, c'est parce qu'il correspond à une maladie de la société.

L'une des façons de réaliser cette nouvelle violence est « la médiation par des entrepreneurs de violence » qui sont des acteurs rationnels, capables de mobiliser des moyens et des instruments pour parvenir à leurs fins, c'est-à-dire de satisfaire cette demande implicite de violence chez toute une population. Oussama Ben Laden ne faisait pas partie des frustrés, des malheureux. Il était un « entrepreneur de violence », dont le métier était de gérer cette demande sociale de violence et d'en profiter pour gagner un certain nombre d'avantages. La lutte contre le terrorisme appelle à effectuer un travail sur ces « entrepreneurs de violence ».

Il faut également prendre en compte un phénomène de gestion mimétique de la violence. La plupart des actes qualifiés de terroristes sont commis par des personnes qui poignardent des passants et qui agissent par mimétisme, non par idéologie. Les médias alimentent ce mimétisme et créent l'image d'un acteur auquel certains aimeraient s'identifier.

L'idée d'une mondialisation de la violence revient à considérer que la violence ne se construit plus dans les espaces locaux et nationaux comme autrefois. Celui qui faisait profession de violence de manière transnationale devient presque la norme aujourd'hui grâce à l'explosion de la communication, la transformation de l'économie, l'élargissement des systèmes internationaux…

À propos de la construction d'un système international unique, il faut tenir compte du fait que, parmi les 7,5 milliards d'individus qui peuplent la terre, quantité d'entre eux refusent de s'identifier à ces normes, à ces valeurs et se lancent dans un processus de contre-socialisation qui les distingue des autres. Si la contre-socialisation passe aujourd'hui souvent par l'Islam, elle pourrait tout à fait transiter par d'autres mécanismes à l'avenir. Il faut donc cesser de stigmatiser une culture comme responsable de tous les maux.

La désocialisation est une porte ouverte vers l'extrémisme. Il faut donc entreprendre un travail de prévention pour éviter d'une part que de jeunes gens basculent vers l'extrémisme qui mène au terrorisme, d'autre part qu'ils y retombent ou qu'ils « catéchisent » d'autres jeunes après qu'ils ont été arrêtés et punis. À ce titre, il convient de signaler le travail de l'association ACTED qui déploie ses actions en Afghanistan pour aider les populations déplacées et prévenir les conflits.

En conclusion

Pour soigner le mal du terrorisme, il importe certes d'utiliser la force et le renseignement pour l'empêcher ; puisqu'il s'agit d'une condition de survie. Toutefois, il faut surtout reprendre le phénomène dans son histoire sociale, et considérer que cette pathologie sociale est aussi la norme de nos sociétés qui se sont trop vite internationalisées, c'est-à-dire unifiées autour d'un même modèle. Ce traitement social commence par le respect et la reconnaissance de l'autre. Pour faire face au terrorisme et aux nouvelles violences, il faut travailler davantage sur leurs causes.

CONFÉRENCE
PLÉNIÈRE 3

Conférence plénière 3: aux origines des conflits de demain, quels facteurs de déstabilisation ?
Personnalité : Ban Ki-moon

© Eric Biernacki - Région Normandie

AUX ORIGINES DES CONFLITS DE DEMAIN, QUELS FACTEURS DE DÉSTABILISATION ?

08 juin 2018, 10h-12h, salle Plénière

Introduction par **Jean Fabre,** ancien Directeur adjoint du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Keynote :

- **Ban Ki-moon,** 8e Secrétaire Général des Nations Unies

Modérateur :

- **Michael Frendo,** ancien Ministre des Affaires étrangères de Malte

Intervenants :

- **Alain Boinet,** Fondateur de l'ONG Solidarités International
- **Getachew Engida,** Directeur Général adjoint de l'UNESCO
- **Shanker Satyanath,** Professeur en sciences politiques, New York University

Le monde regorge de richesses et produit des technologies toujours plus innovantes. La quasi-totalité des pays a progressé sur l'échelle du développement humain ; les hommes vivent plus longtemps, en meilleure santé. Ils sont aussi mieux instruits. Or, et c'est un paradoxe, les deux milliards de jeunes de moins de vingt ans qui peuplent aujourd'hui la planète devront bientôt gérer les dangers et les risques de conflits les plus graves

qu'ait eu à affronter l'humanité au cours de son histoire. Ces facteurs de déstabilisation de la paix sont nombreux. Ils sont de nature politique – la montée du nationalisme et du populisme –, mais aussi de plus en plus environnementale – le manque de ressources, l'élévation du niveau de la mer, le changement climatique – et démographique.

Le défi démographique

7,5 milliards d'humains peuplent la Terre actuellement. Ils seront 10 milliards en 2050. En Afrique, il y avait 230 millions d'habitants en 1950 ; en moins d'un siècle, ce chiffre sera multiplié par dix (2,5 milliards d'Africains en 2050). Au Niger, la population passera de 20 à 60 millions d'habitants en 2050, dont la moitié aura moins de quinze ans. Le Niger sera-t-il en mesure de répondre aux besoins vitaux de ces jeunes, de leur permettre d'aller à l'école, d'avoir un métier ? Dans le cas contraire, ils se mettront en marche pour aller trouver ailleurs ce qu'ils n'ont pas chez eux comme le font aujourd'hui 9 millions d'Africains. La question se pose pour tous les lieux où des populations désespérées ont déjà commencé à marcher pour survivre, mais aussi pour fuir la guerre, les conflits et les exactions.

Le défi de la raréfaction des ressources naturelles et du changement climatique

La raréfaction des ressources naturelles et les phénomènes climatiques extrêmes sont à l'origine d'une grande partie des mouvements migratoires. Dans beaucoup de pays impactés par des conflits, le revenu des individus dépend en effet considérablement du climat et du temps. La guerre nuit à la sécurité alimentaire — qui devrait pourtant être garantie pour tous — et le changement climatique aggrave ce phénomène. En particulier, l'accès aux ressources en eau est rendu d'autant plus difficile en certains endroits que les seuils critiques de disponibilité sont largement dépassés. En 2050, un quart de la population sera confronté à des situations de pénuries occasionnelles de tous ordres et par conséquent, exposé à des risques de conflit potentiel.

Les premiers pays émergents que sont la Russie, l'Inde, la Chine, le Brésil sont devenus de grands consommateurs, mais aussi de grands producteurs de ressources, disposant de capacités technologiques importantes. D'autres pays les ont rejoints, mais dans un monde où les ressources sont limitées et où la démographie ne cesse de croître, quel équilibre durable envisager ?

Les êtres humains vivent sur la même planète, et tous ont besoin des mêmes ressources. Or lorsque celles-ci se raréfient, de nouveaux facteurs de risques de conflits surgissent. Aujourd'hui déjà, les métaux rares qui servent à fabriquer les téléphones ou les tablettes électroniques provoquent la mort d'êtres humains. Qu'en sera-t-il demain, lorsque les États eux-mêmes chercheront à s'assurer l'accès exclusif à ces ressources ? Et que dire de l'or, du zinc, du cuivre qui commencent à manquer à certains endroits du fait d'une demande croissante ? Que dire aussi du pétrole ? Le premier puits a été ouvert il y a 160 ans ; la présente génération fermera le dernier et il faudra attendre 200 millions d'années pour que cette ressource se reconstitue. Comment vivre la parenthèse sans risque de conflit ?

Une problématique se pose également en termes climatiques. Dans les années 1990, 300 catastrophes naturelles étaient recensées tous les ans ; aujourd'hui, elles se chiffrent à 500 chaque année. 124 millions de personnes avaient été touchées par l'une d'entre elles en 2012 ; en 2016, ce chiffre avait presque doublé avec 204 millions d'individus. Il faudrait consacrer 40 milliards par an pour sauver ces personnes en danger, mais il manque l'équivalent de 40 % de ces fonds pour atteindre cet objectif. Or, ne pas aider ces personnes, c'est accroître les facteurs de déstabilisation dans leur environnement proche, mais aussi dans le nôtre. Selon une étude de l'Agence française de développement (avec l'Ipsos), 70 % des Français pensent que ce qui se passe ailleurs dans le monde aura, à terme, un impact chez eux.

La pauvreté tue plus que les guerres. Actuellement, il y a quatre fois plus de risques d'être dans une situation de conflit dans un pays appauvri, et 15 fois plus de risques de connaitre des conflits armés dans un pays pauvre que dans un pays riche. La pauvreté, non seulement tue, mais empêche aussi les États de faire leur part du travail par exemple, pour affronter le changement climatique.

Comment favoriser une prise de conscience ?

Ces défis du futur — le changement climatique, les inégalités, l'accès aux ressources primaires — vont au-delà des défis de sécurité auxquels était habitué le monde jusqu'à présent. Ils créent de nouveaux conflits entre les peuples, entre les sociétés et les pays, y compris dans ceux qui jusqu'alors avaient montré leur soutien inconditionnel aux droits de l'Homme et à la dignité humaine. Ainsi, même en Europe, certains pays construisent des murs entre les peuples et des partis populistes ou nationalistes ne cessent de pousser les dirigeants à regarder vers l'intérieur plutôt que vers l'extérieur.

Or la résolution des défis qui attendent le monde — et des conflits qui leur sont consubstantiels — est globale par leur nature et appelle donc des solutions elles aussi globales.

Le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO de 1945 proclame que si « les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Il faut devenir sage et apprendre le partage qui est nécessaire. Les ressources doivent-elles toujours être considérées comme celles du lieu où elles se trouvent ou sont-elles le bien de l'humanité ? Pas un seul pays, peu importe ses ressources, et pas un seul leader, peu importe son pouvoir, ne peut agir seul. Les grands leaders du monde doivent se mettre au service, non seulement de leurs peuples, mais aussi au service d'une citoyenneté mondiale.

Pour construire la paix, il faut travailler sur l'éducation, diffuser l'enseignement des sciences, favoriser la communication et l'information, en se focalisant sur la liberté d'expression. Dans un cadre démocratique, chacun doit pouvoir s'exprimer, réfléchir, bénéficier d'une éducation de qualité aussi. Le savoir doit être partagé, non confisqué au profit de ceux qui ont les moyens financiers d'y accéder. En effet, la marchandisation du savoir ne fait que mettre en concurrence les individus et les pays les uns avec les autres. Ce mode de compétition ne fait que perpétuer un modèle belliqueux, alors que pour sa survie, le monde de demain devra impérativement vivre d'interdépendance. Pour avoir une culture de paix, il faut remplacer la compétition par la solidarité.

Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies entre janvier 2007 et décembre 2016, a été l'architecte d'un projet visant à éradiquer la pauvreté dans le monde d'ici à 2030, à assurer à chacun une éducation de qualité et un emploi, à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, et enfin à « soigner l'environnement ». Ce projet engage non seulement les gouvernements, mais aussi chaque Homme.

Il porte l'espoir d'éliminer les facteurs de déstabilisation qui menacent la paix et la volonté de ne pas léguer aux générations futures un monde de risques et de violence. S'ils font équipe, les hommes se donnent la possibilité d'être non pas les passagers, mais les membres d'équipage d'un seul et même bateau.

CONFÉRENCE
PLÉNIÈRE 4

Conférence plénière 4 : définir une nouvelle paix
Personnalité : Morin Hervé

© Eric Bénard - Région Normandie

DÉFINIR UNE NOUVELLE PAIX

08 juin 2018, 17h00-19h30, salle plénière

Introduction par **Nicole Gnesotto,** Professeure du Conservatoire national des arts et métiers, Présidente de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale

Modérateur :

- **Gérard Grizbec,** grand reporter au service étranger de France 2

Intervenants :

- **Steve Killelea,** Fondateur et Président de l'Institute for Economics and Peace
- **Alain Lamassourre,** Député européen, ancien Ministre français
- **Justin Vaïsse,** Directeur du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- **Alexandre Zouev,** Sous-Secrétaire Général des Nations Unies pour l'État de droit et les institutions de sécurité

Le dictionnaire définit la paix comme étant «un état dans lequel les pays ou nations ne sont pas en guerre». Selon cette définition, la France, pour ne citer que ce pays, ne peut donc être considérée en guerre. Toutefois, la grande majorité de la classe politique française a décrété le pays «en guerre» au lendemain des attentats de janvier 2015 et novembre 2016. La paix ne doit plus être assimilée à un simple état de non-guerre entre deux nations, mais doit désormais faire référence à un processus en perpétuelle évolution.

Tout le paradoxe de la paix, c'est qu'elle est souvent définie négativement comme l'absence de quelque chose. Dans son acception commune, la paix est en effet l'absence de conflit ou de guerre, l'absence de violence ou l'absence de peur de la violence. Pour la définir de façon positive, et lui donner de nouveaux contours, il convient de s'entendre sur un descriptif commun, par exemple en soumettant à la critique les questions suivantes :

La paix est-elle la valeur suprême ? Autrement dit, est-ce que tout vaut mieux que la guerre ?

La paix n'est pas forcément la valeur suprême. Des milliers de soldats et de résistants ont préféré mourir plutôt que d'accepter la paix dans la collaboration avec le nazisme, dans l'indignité. La paix sans la liberté peut être une tragédie, et l'objectif commun devrait être une nouvelle paix dans la liberté.

Si la liberté est essentielle pour définir la paix, est-elle alors la valeur suprême ? Doit-on tout faire pour construire, défendre, étendre la liberté sur la planète ?

L'intervention américaine en Irak conduite par le Président américain George W. Bush en 2002 était fondée sur l'idée qu'elle imposerait la démocratie en Irak, puis par effet domino, au Moyen-Orient. Chacun connaît aujourd'hui les résultats de l'entreprise. La liberté ne s'impose pas par les armes.

Pour penser la nouvelle paix, il faut donc suivre une voie très étroite entre la paix et la liberté, qui doivent être nos objectifs, dans le respect de l'altérité. C'est entre les deux qu'il faut sans cesse naviguer, en évitant deux écueils : l'un qui consisterait à penser qu'il est possible d'imposer à la planète le mode de vie occidental, l'autre qui est d'éviter le relativisme des valeurs universelles, c'est-à-dire cette idée que tout se vaut — par exemple, que l'oppression des femmes est normale parce qu'elle fait partie de la culture de certaines sociétés. Il faut donc s'efforcer de construire la paix en évitant ces deux excès.

La mondialisation est-elle un facteur de paix ?

Montesquieu promettait que le «doux commerce» adoucirait les mœurs et que les nations qui commercent entre elles ne pourraient pas se faire la guerre. Cette affirmation suscite le débat. Beaucoup considèrent qu'à force d'intégrer les modes de commerce et de communication ou encore les normes alimentaires, il est possible de générer un consommateur mondial, et par conséquent, un citoyen mondial. La mondialisation serait ainsi la fille de la paix. Globalement, le monde est en paix depuis quarante ans, car les grandes puissances estiment qu'il y a plus à gagner à faire du commerce, plutôt qu'à se faire la guerre.

Une autre thèse considère que la mondialisation n'est pas un facteur de paix, car il existe une étanchéité totale entre les mouvements d'intégration économique, réels, et les mouvements de désintégration politique tout aussi réels. Les passions, les rapports de force continuent d'exister, quel que soit le rythme du commerce mondial. Tout l'enjeu est de savoir qui gagnera : l'intégration économique qui in fine rapprochera les cultures et créera une stabilité mondiale, ou au contraire, les forces de désintégration politique.

De plus, un autre phénomène plaide contre la mondialisation en tant que vecteur de la paix : la mondialisation ne favorise pas les économies de ressources. Or les cinquante prochaines années verront se profiler un monde fini avec des ressources finies, et qui se réduisent très rapidement. En Asie, par exemple, les ressources en eau ont déjà baissé de 5% et elles diminueront toujours plus à mesure que la population s'accroîtra. La résolution du problème est très difficile à mettre en œuvre, car elle consiste à diminuer la consommation pour permettre à chacun de vivre avant d'atteindre le point de non-retour. Comment un système économique basé sur la consommation peut-il survivre à cette équation ?

L'Europe est-elle un facteur de paix ?

À la question « quel est, à votre avis, le peuple le plus proche du peuple français ? », deux Français sur trois répondent : le peuple allemand. Il y a peu de temps encore – à l'échelle de l'histoire —, une telle réponse aurait été inimaginable. Pour les plus anciens, l'Europe semble définitivement vaccinée contre la guerre. Les plus jeunes sont-ils enclins à partager ce credo eux aussi ? Rien n'est moins sûr, tant il est vrai que les deux sentiments qui fondaient le socle de l'Europe sont entrés en crise en même temps. Ces sentiments sont d'une part celui d'une prospérité sans limite, assurée par l'intégration économique, le marché unique, etc., d'autre part, celui d'une sécurité sans faille assurée par les États-Unis, la dissuasion nucléaire, etc.

Ce qui menace aujourd'hui la paix en Europe, ce sont comme ailleurs des phénomènes extérieurs tels que les cyberattaques ou le terrorisme. Mais ce sont surtout les dégradations démocratiques à l'intérieur de l'Union elle-même. Le fondement de la paix qui est le système démocratique en tant que tel est en danger. La sagesse accumulée par les pères fondateurs de l'Europe peut être balayée par des passions nationalistes, populistes et autres. De ce fait, la meilleure façon de lutter pour la paix, c'est de lutter pour la démocratie en Europe.

Quel est l'avenir de la paix ?

L'analyse de la situation internationale actuelle défie l'optimisme. Les tensions entre pays ne cessent de croître et, à l'inverse, le niveau de coopération entre eux diminue. Des partis populistes ou nationalistes ne cessent de pousser les dirigeants à regarder vers l'intérieur plutôt que vers l'extérieur. La justice internationale est contestée, le budget des Nations Unies baisse alors que tous les autres augmentent… Internet qui était une promesse de libération pour les citoyens s'est mué en une jungle, dominée par des hackers et des propagandistes. Où que se porte le regard dans le système international actuel, il est difficile d'être très optimiste sur la paix et tout cela appelle à une réaction. Celle-ci doit s'adapter de plus en plus à cette situation dans laquelle ceux qui croient en la coopération institutionnalisée, dans l'Europe unie, dans la régulation, sont une minorité.

Comment assurer une paix future ?

Assurer la paix relève non seulement du travail de la diplomatie mais aussi de la coopération entre les pays, les institutions, à commencer par les Nations Unies qui doivent conserver un rôle central pour canaliser les volontés de puissance. Faire la paix est également du ressort des normes et des standards qui établissent des règles du jeu, de la justice internationale, de la régulation qui permet d'obtenir moins de frictions. L'objectif d'ensemble vise à manifester le fait qu'il existe encore dans le système international des anticorps contre ces tendances inquiétantes pour l'avenir, des États, des sociétés civiles qui estiment que l'action collective est une bonne idée.

Il faut se fixer comme objectif de faire avancer des stratégies concrètes de gouvernance dans tous les domaines qui permettent de réduire les tensions qui mènent aux guerres et de mieux gérer les biens publics mondiaux, l'environnement, les espaces communs, les nouvelles technologies, l'économie inclusive. En somme, partager la profession de foi du grand partisan de la paix que fut Jean Jaurès, lequel, tenait devant les lycéens d'Albi les propos suivants : « Mais un jour vient, et tout nous signifie qu'il est proche, où l'humanité est assez organisée, assez maîtresse d'elle-même pour pouvoir résoudre, par la raison, la négociation et le droit, les conflits de ses groupements et de ses forces. Et la guerre, détestable et grande tant qu'elle est nécessaire, est atroce et scélérate quand elle commence à paraître inutile. » (Discours à la Jeunesse, 1903).

02.

LES DÉBATS :
AGIR AVANT, PENDANT ET APRÈS LA GUERRE

AVANT LA GUERRE :
Envisager les causes, les moyens et les formes des nouveaux conflits pour mieux les prévenir 24

PENDANT LA GUERRE :
Comment faire face 39

APRÈS LA GUERRE :
Engager la réconciliation et la reconstruction, concevoir une nouvelle paix 56

AVANT LA GUERRE :
Envisager les causes, les moyens et les formes des nouveaux conflits pour mieux les prévenir

Débat 8 : religions, prétextes à la guerre, facteurs de paix

© Christophe Magat - Région Normandie

LE G5 SAHEL : CADRE IDÉAL POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX ?

07 juin 2018, 15h30-16h45, salle Abbesses

—

Modératrice :

- **Neïla Latrous,** Cheffe de service Moyen-Orient, Maghreb, Jeune Afrique

Intervenants :

- **Jean-Marc Châtaignier,** Ambassadeur, Envoyé spécial pour le Sahel, Ministère des Affaires étrangères français
- **Nicolas Desgrais,** Doctorant en relations internationales, Brussels School of International Studies
- **Serge Michaïlof,** Chercheur associé à l'IRIS, ancien directeur des opérations de l'Agence française de développement (AFD), ancien directeur à la Banque mondiale
- **Boukary Sangaré,** Anthropologue, Université de Leiden

Le Sahel, une région qui s'étend de la Mauritanie au Tchad et qui compte 175 millions d'habitants dont la moitié vit en dessous du seuil de pauvreté, fait aujourd'hui face à des défis sécuritaires majeurs. Ceux-ci sont principalement causés par deux conflits : le premier au nord du Mali, et le second, impliquant le mouvement terroriste Boko Haram, au nord du Nigeria. Ces conflits trouvent leur origine à la fois dans des dynamiques locales souvent inscrites dans des trajectoires historiques de long terme, et dans des enjeux importés au Sahel de l'extérieur, en particulier l'extrémisme religieux – la guerre civile algérienne qui a duré de 1991 jusqu'au début des années 2000 ayant repoussé les groupes djihadistes vers le sud.

Au-delà de ces conflits, la région fait face à une grande misère : l'agriculture se heurte à l'instabilité climatique et la croissance démographique est telle que les jeunes rencontrent beaucoup de difficultés à trouver un emploi. L'une des rares perspectives qui s'offrent à eux pour subvenir à leurs besoins est alors de participer aux trafics de drogue et d'armes organisés dans la région, avant d'intégrer les groupes armés, à la dimension religieuse plus ou moins marquée, qui en assurent la sécurité. En effet, l'engagement dans ces groupes n'est pas motivé en premier lieu par les croyances religieuses, mais par l'intérêt économique et social, ainsi que par le rejet de l'État ou des forces policières et militaires.

Dans un tel contexte, la création du G5 Sahel en 2014 peut apparaître comme une chance pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région.

Le G5 Sahel réunit cinq pays de la région autour de l'idée que sécurité et développement sont intrinsèquement liés. Il a été mis en place, sans influence étrangère, par les États directement concernés, sous l'impulsion de la Mauritanie et de son Président Mohamed Ould Abdel Aziz. Il porte donc une réelle légitimité auprès des dirigeants de la région et constitue une étape importante en vue de la mutualisation du coût de la sécurité pour des États du Sahel, qui disposent de très peu de moyens financiers et consacrent déjà pour certains près de 20 % de leur budget à leur armée.

La démarche mise en œuvre invite dans un premier temps les États sahéliens à renforcer la présence de leurs forces armées à leurs frontières, qui sont traditionnellement poreuses dans la région, afin de limiter la généralisation des problèmes locaux au-delà des territoires nationaux. La mise en place d'une force militaire conjointe puissante, susceptible d'intervenir partout dans la région, ne constituera qu'une seconde étape du processus, et reste pour le moment peu soutenue par le Conseil de sécurité des Nations Unies en raison de son manque de définition. Certes, l'irruption de groupes armés a mis à mal les structures régaliennes dans la région. Lorsqu'en 2013, ces groupes ont failli prendre le contrôle du Mali, au risque d'entraîner un effet domino dans toute la région, l'Occident a réagi en faisant intervenir des forces de sécurité pour stabiliser le Sahel (dont la MINUSMA au Mali ou l'opération militaire française Barkhane). Cependant, l'exemple de la guerre en Afghanistan montre que, dans ce type de contextes, ce ne sont pas les armées étrangères qui parviennent à rétablir la sécurité, mais bien les forces nationales ou multinationales.

A l'heure actuelle, les 5 000 hommes qui composent la force conjointe du G5 Sahel ne sauraient être suffisants pour changer la donne sur le terrain. Cependant, la constitution d'une force armée multinationale africaine permet d'engager une démarche financière en provenance de l'extérieur. Malheureusement, alors même que l'instabilité du Sahel n'est pas sans conséquence pour l'Union européenne (notamment au travers de la crise des migrants), les responsables européens n'ont pas pris, pour le moment, la mesure de l'urgence et de l'importance de cette démarche, et n'ont pas encore décidé des financements adéquats. De la même manière, les États-Unis, après l'élection sous la présidence de Donald Trump, envisagent aujourd'hui de supprimer tous les budgets destinés aux Nations Unies.

En outre, une éventuelle crise post-électorale au Mali pourrait avoir des conséquences négatives sur la consolidation de cette force conjointe en renforçant l'instabilité dans le Sahel, et le G5 reste peu connu, y compris dans la région. Il existe chez les populations une certaine méfiance vis-à-vis de toutes les forces armées, qui ont pu commettre des abus par le passé. Il est donc important que la force conjointe soit équipée et financée de telle manière à non seulement pouvoir être efficace sur la durée, mais également être en mesure d'assurer le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire international dans la région.

C'est la consolidation des armées nationales et de l'appareil régalien qui les accompagne qui permettra de reprendre progressivement le contrôle des territoires du Sahel. La réponse aux problèmes de la région doit alors être triple : elle doit être à la fois politique (par le renforcement de l'État), sécuritaire (par le développement de la force conjointe) et économique. Cette dernière dimension est essentielle, car le Sahel connaît des tensions démographiques et environnementales majeures qui poussent les populations à rejoindre les groupes armés. En l'absence de développement économique et social concret, tous les problèmes rencontrés s'aggraveront.

Au regard de ces enjeux, le G5 Sahel pourrait avoir un rôle essentiel dans la région, mais pour qu'il prenne toute sa dimension, il devra être soutenu par la solidarité de la communauté internationale.

Que doit faire le G5 pour atteindre ses objectifs sur le long terme ? (question du public)

Les militaires ne sauraient à eux seuls mettre fin aux conflits communautaires. Il est nécessaire de mettre en œuvre un dialogue au niveau local, avec les leaders traditionnels. En outre, il est impossible de réconcilier les populations sans passer par la mise en place d'une justice institutionnalisée. Enfin, dans la région, de nombreux peuples disposent aujourd'hui de leurs milices particulières. Il faut les désarmer, afin que l'État retrouve le monopole de la violence physique légitime. Ainsi, il s'agit de faire revenir l'État, et la justice qui l'accompagne, dans les territoires.

L'EUROPE DE LA DÉFENSE, ENFIN ?

08 juin 2018, 15h30-16h45, salle Robert Le Magnifique

—

Modérateur :

- **Serge Stroobants,** Lieutenant-Colonel, spécialiste en relations internationales, sécurité et défense, Directeur de la firme SEKUR

Intervenants :

- **Etienne Bassot,** Directeur du service de recherche du Parlement Européen
- **André Dumoulin,** Attaché à l'Institut Royal Supérieur de la Défense (IRSD, Bruxelles), Professeur en science politique à l'Université de Liège
- **Jean-Pierre Maulny,** Directeur adjoint de l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)

L'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis en 2016, en mettant en cause le rôle de ce pays dans la défense des États européens, a remis au goût du jour les débats sur la question de l'Europe de la Défense. Celle-ci apparaît dans les traités européens en vigueur sous la forme d'une politique de sécurité et de défense commune (PSDC). L'Europe de la Défense n'essaie pas de créer une armée européenne, mais tente plutôt de mutualiser certaines capacités militaires nationales des pays membres de l'Union européenne, dans un triple intérêt: rendre plus autonome l'Union européenne (UE), notamment vis-à-vis des États-Unis, assurer sa sécurité, et promouvoir son industrie de défense. Cependant, son développement fait face à l'heure actuelle à un certain nombre d'obstacles.

Le cadre qui s'applique aujourd'hui en matière de défense aux pays membres est le traité de Lisbonne de 2009 et la stratégie globale, adoptée en 2016, qui en découle. Ils considèrent la défense dans une approche globale, dans laquelle la sécurité est inscrite dans une perspective élargie qui intègre aussi la promotion de la démocratie ou la politique commerciale de l'UE. Cette dernière ne constitue pas une alliance militaire, au contraire de l'OTAN qui compte parmi ses membres 22 pays de l'Union européenne. En effet, l'OTAN met en place des normes et des contraintes relatives aux technologies employées, mais également à l'entraînement, aux procédures et aux doctrines militaires, qui permettent aux pays qui en sont membres de travailler de concert dans le cadre d'interventions armées. Ainsi, un certain partage des rôles a été défini dès l'origine des institutions : pendant que l'OTAN assure la sécurité collective, l'Union européenne prend en charge les opérations de crise.

Cependant, pour l'Union européenne, le contexte a fortement évolué. D'une part, l'élection de Donald Trump l'oblige aujourd'hui à s'opposer fermement aux États-Unis, en particulier au regard de la guerre commerciale que ceux-ci ont engagé avec la Chine et de l'accord sur le nucléaire iranien dont ils ont choisi de se retirer. Or, l'Europe n'est pas préparée à une telle opposition. D'autre part, les pays du nord de l'Europe considèrent que la principale menace qui pèse sur l'UE provient de la Russie (qui a annexé la Crimée en 2014), tandis que pour les pays du sud, sur lesquels les migrations font pression, il s'agit du terrorisme. De plus, les Britanniques ont lancé un processus pour quitter l'Union. Enfin, parmi les deux pays pivots de l'Union européenne, l'Allemagne a une culture militaire très différente de celle de la France, et privilégie, notamment en Afrique, les opérations civiles et l'aide au développement sur les interventions militaires.

Cette absence de convergence au sein même de l'UE constitue l'un des principaux obstacles au développement de l'Europe de la Défense, d'autant que les élections européennes de mai 2019 pourraient amener au Parlement des députés hostiles à l'Europe. En outre, la défense ne constitue pas un objectif en soi, mais est toujours associée à une politique étrangère. Or, l'Union européenne ne dispose pas d'autorité dédiée à celle-ci.

Emmanuel Macron a proposé la mise en place d'une « initiative européenne d'intervention », qui vise à créer les conditions préalables nécessaires à de futurs engagements militaires coordonnés entre plusieurs pays européens, mais ce dispositif a ses limites, car toute intervention en commun devra nécessairement être validée par les parlements nationaux. Ainsi, le fonctionnement de l'UE suppose toujours de parvenir à un consensus, et de convaincre les différents acteurs de la nécessité de toutes les actions envisagées.

Toutefois, avec le désengagement des États-Unis de l'alliance atlantique, l'UE se doit de réfléchir aux moyens dont elle dispose pour assurer la sécurité de ses pays membres. Si le Parlement européen travaille déjà sur le développement des capacités nationales de défense, il apparaît également nécessaire d'orienter la réflexion sur les menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'Europe. De plus, face au Brexit et à la montée des populismes, l'Union doit être redynamisée. Or, la sécurité est un thème susceptible d'emporter l'adhésion des citoyens européens, ce qui explique la mise en œuvre récente de deux initiatives importantes, qui font évoluer l'approche de l'UE en matière de défense : d'une part, la PESCO (ou « coopération structurée permanente »), qui doit permettre de renforcer les coopérations entre les pays membres (en particulier s'agissant de la formation, de l'entraînement et de l'équipement des forces militaires) et de développer leurs capacités d'intervention, et d'autre part la création du fonds européen de défense, qui finance la recherche et le développement. En outre, depuis 2016, les budgets nationaux de défense des pays membres augmentent de nouveau.

Si le traité de Lisbonne pose la totalité des éléments nécessaires à la mise en place d'une défense commune, les obstacles à l'installation pérenne d'une Europe de la Défense restent nombreux. Néanmoins, l'UE défend des valeurs essentielles en matière de droits de l'Homme ou de promotion de la démocratie, valeurs qui sont inscrites, au-delà des questions sécuritaires, dans sa politique commerciale ou de développement dans le reste du monde. C'est sans nul doute sur la base de ces valeurs fondamentales que l'Europe de la Défense pourra véritablement être redynamisée.

Avec l'annexion de la Crimée par la Russie, la principale menace pour l'Europe aujourd'hui ne provient-elle pas de l'est ?

L'annexion de la Crimée constitue une violation flagrante du droit international sur le territoire européen. En outre, les interférences dans les élections et les campagnes de désinformation que la Russie organise montrent que la menace tend à changer de nature, ce que les Européens doivent prendre en compte. Toutefois, les Russes ont également conscience qu'ils ne peuvent pas dépasser certaines lignes rouges.

Il semble que le déficit d'autonomie de l'Europe en matière de défense concerne deux domaines : la logistique et la capacité de dissuasion.

Dès 2003, les déficits de l'UE en matière de reconnaissance par drone ou de transport stratégique ont été identifiés et sont progressivement comblés. En revanche, l'organisation de la dissuasion n'évoluera guère dans les années à venir. Néanmoins, même si la France reste la seule puissance nucléaire de l'UE après le départ du Royaume-Uni, les autres pays membres sont tout aussi capables de mener des actions, militaires ou civiles, qui participent à renforcer la sécurité des Européens.

DISSUASION, PROLIFÉRATION, DÉSARMEMENT : QUEL AVENIR POUR LE NUCLÉAIRE MILITAIRE ?

07 juin 2018, 14h00-15h15, salle Abbesses

—

Modératrice :

- **Elena Lazarou,** Analyste thématique au service de recherche du Parlement Européen

Intervenants :

- **Tiphaine de Champchesnel,** Chercheuse Dissuasion et désarmement nucléaires à l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (IRSEM)
- **Jean-Marie Collin,** Porte-parole de la Campagne Internationale pour Abolir les Armes Nucléaires (ICAN)
- **Céline Jurgensen,** Diplomate, Directrice de la stratégie à la Direction des applications militaires du CEA

La prolifération nucléaire est un sujet d'actualité en raison des programmes de développement dans le domaine, menés par l'Iran et la Corée du Nord, mais également du fait des différentes démarches engagées en vue du désarmement et des réflexions sur les armes nucléaires du futur.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, un certain ordre mondial est né, instaurant une distinction entre les États qui avaient réalisé des essais nucléaires avant 1967 et les autres, qui étaient censés y renoncer. Parallèlement, des protocoles ont été signés afin d'autoriser le développement de programmes nucléaires civils tout en prévenant les recherches à vocation militaire. Toutefois, trois États ont décidé de ne pas adhérer à ce traité : l'Inde et le Pakistan, qui souhaitaient ouvertement développer un arsenal nucléaire, et Israël, qui n'a pas affiché clairement ses intentions en la matière. D'autres États théoriquement engagés par le traité ont malgré tout entamé des programmes nucléaires militaires à des stades divers, notamment la Corée du Nord. Toutefois, le nombre de pays concernés est beaucoup plus faible que ce que craignaient les analystes dans les années 1960. Par ailleurs, un certain nombre d'États se reposent sur des alliances avec des pays tiers pour avoir indirectement accès à la dissuasion nucléaire.

Depuis la fin de la guerre froide, la taille de l'arsenal nucléaire mondial tend à diminuer. Il reste détenu à 90 % par les États-Unis et la Russie. Pour autant, les États dotés de l'arme nucléaire souhaitent la conserver. Celle-ci est principalement un outil de dissuasion à vocation défensive : les agresseurs potentiels des pays en question s'exposent à des contre-mesures qui dépasseraient largement les bénéfices escomptés de leur démarche. La force nucléaire est perçue comme une arme de dernier recours, qui ne serait employée que dans des circonstances exceptionnelles. A ce titre, il convient de s'assurer que les États qui possèdent un arsenal nucléaire ne le considèrent pas comme une arme quasi-conventionnelle ayant vocation à être employée dans un conflit.

Le 6 octobre 2017, le Prix Nobel a récompensé la campagne « Abolir les Armes nucléaires » pour son travail de sensibilisation au niveau international. Son message repose sur le fait qu'il n'existe que deux issues possibles : soit les armes nucléaires seront complètement éliminées, soit elles finiront par être utilisées. La menace reste omniprésente, avec des milliers d'ogives nucléaires prêtes à être envoyées à tout moment.

Les États qui ne possèdent pas la bombe atomique tentent de sensibiliser les puissances nucléaires sur les conséquences indirectes, pour les autres pays, d'un éventuel conflit nucléaire. La reconnaissance des armes nucléaires comme étant illégales au sens du droit international est une première étape vers un éventuel démantèlement des arsenaux, même si les puissances nucléaires, comme la France, n'envisagent pas cette option et ont refusé de ratifier ce traité. Elles considèrent en effet que les armes nucléaires restent le principal outil de dissuasion à leur disposition, indépendamment des programmes militaires spatiaux et informatiques. L'Ukraine, qui a renoncé à son arsenal nucléaire après son indépendance, en a été le parfait exemple : elle a subi par la suite une invasion de la part de son voisin russe, montrant que nul pays n'a la garantie absolue de conserver sa souveraineté. La position française a été partagée par le Japon, arguant du fait que déclarer les armes nucléaires illégales ne suffirait pas à faire disparaître la menace, et en particulier celle qui pèse sur son propre territoire. L'illégalité des armes chimiques n'a d'ailleurs pas empêché leur utilisation en Syrie.

Le fait de posséder l'arme nucléaire fait courir une responsabilité immense à l'égard des pays tiers. La France a d'ailleurs pris des engagements concrets en limitant sa capacité à produire des armes nucléaires. La position française actuelle peut être considérée comme ambiguë dans la mesure où celle-ci promeut le respect du droit international humanitaire alors même que l'utilisation d'armes nucléaires impliquerait immanquablement des pertes civiles massives. Un changement de position n'est donc pas à exclure à long terme.

Se pose également la question de la doctrine des pays qui se sont dotés de l'arme nucléaire alors qu'ils s'étaient engagés à ne pas lancer de programme en la matière. On peut penser par exemple au Pakistan, qui développe des missiles à très courte portée, suggérant une possible utilisation de ces armes sur un théâtre d'opération.

Peut-on vraiment considérer l'arme nucléaire comme un instrument pour préserver son indépendance ?

Cette idée a été débattue notamment en Allemagne. Le pays, désarmé à la fin de la Seconde Guerre mondiale et engagé à ne pas développer de programme nucléaire militaire, souhaiterait que la France étende le périmètre protégé par sa dissuasion nucléaire à ses voisins.

Comment peut-on convaincre les États munis de l'arme nucléaire d'y renoncer ? Doit-on attendre que les États-Unis et la Russie donnent l'exemple en réduisant leurs arsenaux nucléaires respectifs ?

La France a déjà réduit de moitié la taille de son arsenal nucléaire par rapport à la guerre froide. Toutefois, les cinq principales puissances nucléaires continuent de moderniser leur arsenal.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : LA GUERRE DE DEMAIN ?

08 juin 2018, 14h00-15h15, auditorium

—

Modérateur :

- **Hassan Tlili,** Journaliste à Monte-Carlo Doualiya pour France Médias Monde

Intervenants :

- **Magnus Berntsson,** Président de l'Assemblée des Régions d'Europe et du R20 – Region for Climate Action
- **Annick Hiensch,** Responsable des affaires politiques pour le Bureau de liaison des Nations Unies pour la paix et la sécurité (UNLOPS)
- **Valéry Laramée de Tannenberg,** Rédacteur en chef du Journal de l'Environnement, auteur de l'ouvrage « Le réchauffement climatique, menace pour la démocratie ? »
- **Shanker Satyanath,** Professeur en sciences politiques, New York University

Partout dans le monde, le changement climatique commence à avoir des conséquences concrètes. Montée des eaux, raréfaction des ressources, catastrophes naturelles constituent des menaces en elles-mêmes, mais sont également susceptibles de donner naissance à des conflits armés. Comment la communauté internationale doit-elle s'engager dans ce qui s'annonce comme un véritable combat ?

En premier lieu, le réchauffement climatique déplace les peuples : 24 millions de personnes représentant 118 pays différents ont migré en 2017, un nombre trois fois supérieur à celui des individus qui migrent en raison des guerres. Dans le centre du Mexique, il a perturbé le régime des précipitations, provoquant la destruction de la paysannerie locale et une migration massive des populations vers les États-Unis. Dans le nord du Nigeria, l'un des principaux greniers agricoles de la région, le régime des précipitations a diminué de moitié en 50 ans, entraînant la déstructuration du tissu agricole. Ce n'est donc pas un hasard si Boko Haram est devenu un groupe terroriste majeur dans cette région.

Les recherches ont mis en avant le lien direct entre changement climatique et conflits armés : pluies diluviennes, inondations ou températures extrêmes susceptibles de détruire les récoltes entraînent, dans les pays à faible niveau d'industrialisation, une baisse des revenus des agriculteurs et rendent les jeunes vulnérables au recrutement par des groupes armés. De même, les variations des cours des matières premières, et notamment du pétrole, déstabilisent les pays dont l'économie repose sur celles-ci, et sont susceptibles d'augmenter le risque de conflit.

Le Moyen-Orient a connu pendant cinq ans sa pire période de sécheresse au début du XXIe siècle. La Syrie, qui avait toujours été autosuffisante sur le plan alimentaire, s'est trouvée en grande difficulté. Le gouvernement a alors autorisé les propriétaires fonciers à licencier leurs ouvriers agricoles. En quelques semaines, un million de personnes ont perdu leur emploi et leur domicile, et se sont retrouvées sur les routes. Cette situation a donné lieu à des manifestations des citoyens, qui faisaient seulement valoir leurs droits à se nourrir et à avoir un logement. Manifestations qui ont été durement réprimées, donnant naissance à la guerre civile. Dans un second temps, le

gouvernement a augmenté la fiscalité sur les carburants et les combustibles. Ces deux lois ont détruit l'agriculture du pays et ont renforcé sa dépendance vis-à-vis de l'étranger. Aujourd'hui, 5 millions de Syriens attendent de pouvoir pénétrer en Europe dans des camps en Turquie.

La destruction du tissu agricole en Afrique subsaharienne produira des effets similaires. Les millions de migrants qui sont aujourd'hui déplacés en Afrique finiront par remonter vers le nord, et ce sont alors plus de 70 millions de personnes qui tenteront de rejoindre l'Europe.

Aujourd'hui, la Chine et les États-Unis sont les deux premiers émetteurs de gaz à effet de serre dans le monde. Cependant, il est très difficile d'imposer au niveau international des contraintes en matière d'environnement. L'Accord de Paris sur le climat de 2015 trouve ici tout son intérêt, car il se fonde sur les engagements des États, et vise à regrouper les forces vives dans un travail de coopération. Il insiste également sur l'importance de l'intervention des citoyens et de la société civile. Les conséquences du changement climatique constituent un ennemi commun pour le monde entier, et la recherche, l'innovation et le savoir sont essentiels dans la lutte à mener. Toutefois, si l'action des scientifiques est incontournable, les citoyens, au-delà de leur responsabilité en tant que consommateurs, peuvent également être utiles à la recherche en participant activement à la collecte de données. Par exemple, en France, l'observatoire des saisons demande aux citoyens d'observer leur environnement : les papillons qui disparaissent des jardins, les oiseaux inhabituellement maigres, les arbres qui fleurissent avant la saison, etc.

En outre, si une volonté politique forte, en particulier au niveau international, est nécessaire pour lutter contre le changement climatique, les Régions et les Villes ont également un rôle capital à jouer. Le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat (qui demande aux gouvernements, aux entreprises et aux consommateurs de limiter la hausse de la température entre 2,5 et 3 degrés Celsius à la fin du siècle) a suscité une vive réaction des états américains, qui ont alors repris à leur compte la question du réchauffement climatique. En revanche, la négociation internationale n'est pas encore parvenue à un consensus pour obliger juridiquement les États à mettre en place des dispositions pour combattre concrètement le réchauffement climatique, comme cela a été le cas pour le terrorisme. Pour autant, c'est bien l'engagement de tous, à tous les niveaux, qui permettra de lutter efficacement contre le changement climatique.

Comment faire passer les questions environnementales au premier plan des préoccupations des gouvernements ?

Il apparaît essentiel de faire comprendre aux personnalités politiques que la lutte contre le réchauffement climatique constitue un réel projet de société. Cela impose de reconstruire les villes, de changer les manières de produire et de se déplacer, etc. Ces évolutions, qui peuvent être déclinées sous une forme tout aussi bien libérale, socialiste que conservatrice, créent de la richesse et de l'emploi. C'est le message que cherchent à faire passer les scientifiques, et dont les personnalités politiques doivent se saisir.

N'est-il pas déjà trop tard pour agir ?

Tant que nous respirons, il n'est pas trop tard. Le monde passe aujourd'hui de la phase de la prise de conscience à celle de l'action, et celle-ci peut commencer au niveau le plus bas, celui du citoyen, qui peut, par exemple, commencer par changer ses habitudes et lutter contre le gaspillage.

INNOVATION ET TECHNOLOGIE : NOUVELLES ARMES OU NOUVELLES MENACES ?

08 juin 2018, 14h-15h15, salle Abbesses

—

Modérateur :

- **Dominique Desaunay,** Journaliste à Radio France Internationale

Intervenants :

- **Vice-amiral Arnaud Coustillière,** Directeur Général des systèmes d'information et de communication du Ministère des Armées
- **Général Jean-Paul Paloméros,** ancien Chef d'état-major de l'armée de l'air française et commandant allié Transformation au sein de l'OTAN
- **Deborah L. Wheeler,** Professeure de sciences politiques à la United States Naval Academy

L'éléphant doit-il avoir peur des souris ? En d'autres termes, des groupuscules, en utilisant les technologies de l'information, sont-ils en mesure de déstabiliser des États entiers ? Les conséquences du 11 septembre semblent montrer que le danger est bien réel. Dix-neuf personnes ont suffi à diffuser la terreur comme jamais auparavant aux États-Unis et dans le monde. En réponse à cette menace, les Américains ont dépensé 6 000 milliards de dollars dans leur lutte contre le terrorisme, avec pour résultats concrets un affaiblissement de l'Irak et de l'Afghanistan et la mort d'Oussama Ben Laden au prix de nombreuses vies.

Internet peut être considéré comme un véhicule propre à diffuser à grande échelle des idéologies dangereuses pour la sécurité nationale des pays du monde. Toutefois, cet outil est aussi un instrument d'expression démocratique, si bien qu'il ne peut être étouffé sous peine de basculer dans un régime fasciste ou dictatorial. Il semble d'ailleurs quasiment impossible d'obtenir un compromis parfait entre la liberté d'expression, la rapidité des échanges et la sécurité.

Le flou juridique qui existait jusqu'à récemment à propos des cyberattaques est en passe d'être comblé. Un consensus se dégage selon lequel une attaque informatique dirigée contre un pays et ayant des conséquences similaires à une attaque physique, c'est-à-dire des morts et des destructions, serait assimilable à un acte de guerre. Cette définition offre à l'État agressé le droit de répliquer par tout moyen jugé approprié, y compris en faisant usage d'armes conventionnelles. Plus généralement, les réseaux informatiques peuvent être utilisés pour diffuser une idéologie et recruter des adhérents à celle-ci, pour diffuser de fausses informations en vue de manipuler l'opinion ou pour saboter des biens physiques ou immatériels. Ces attaques peuvent d'ailleurs causer des victimes collatérales, comme par exemple Renault et Saint-Gobain, respectivement à cause de WannaCry et d'une cyberattaque dirigée contre l'Ukraine. Se pose alors la question de la réponse appropriée pour un État qui voit l'un de ses fleurons industriels victime d'une attaque.

En grande majorité, les « souris » et les « éléphants » utilisent les mêmes composants informatiques et les mêmes logiciels, mais la différence se joue à travers le savoir-faire et l'intelligence artificielle, qui est capable d'analyser des masses de données pour y repérer une menace potentielle.

Pour les armées du monde, les théâtres d'opération sont à présent à la fois physiques et immatériels : il faut être capable de parer les menaces (cyberattaques ou tentatives de manipulation de l'opinion) mais également de s'approprier avant l'ennemi les technologies innovantes (intelligence artificielle, informatique quantique, etc.). L'OTAN s'est dotée d'une stratégie cybernétique et ses pays membres ont déjà commencé à préparer leurs cybercombattants lors de simulations communes. L'Estonie, petite république balte, est d'ailleurs réputée pour avoir créé la meilleure structure d'entraînement à la cyberguerre dans le monde. Les systèmes des cybercombattants sont protégés par des algorithmes de chiffrement quasiment inviolables – si bien que les seules fuites envisageables seraient l'œuvre de personnes travaillant au sein de la structure.

La souveraineté numérique d'un pays repose sur la prise de conscience par ses citoyens d'une menace. Si les États se dotent d'institutions et de lois chargées de les défendre, à l'image de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en France ou du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en Europe, les citoyens ont leur rôle à jouer. Ils doivent exercer un meilleur contrôle sur les informations qu'ils diffusent sur Internet et chercher à repérer les tentatives de manipulation dont ils pourraient faire l'objet.

Que pensez-vous de la possibilité que des robots soient un jour intégrés à des corps d'armée et soient dotés de la capacité de prendre des décisions létales ?

Les progrès en robotique sont encore loin du stade où l'on pourrait voir des soldats de type « Terminator » sur les champs de bataille. En revanche, l'intelligence artificielle constitue déjà un outil d'aide à la décision pour les soldats, en identifiant des cibles potentielles notamment.

Par ailleurs, une réflexion éthique semble nécessaire : il n'est pas équivalent de développer un robot démineur – qui évite de mettre en jeu des vies humaines – et un robot doté de la capacité autonome de tuer. Les drones, par exemple, restent entièrement soumis à la volonté de leurs pilotes, qui prennent la décision d'engager ou non la cible proposée. D'ailleurs, hormis dans une situation de guerre totale, l'identification d'un ennemi est parfois difficile et le risque de pertes collatérales est réel. Le problème est que les armées des différents pays risquent de ne pas répondre de la même manière à ces questions éthiques.

Une autre considération doit être prise en compte : si un engin robotisé tombe entre les mains de l'ennemi, il existe un risque que ce dernier utilise sa prise de guerre comme un prototype qui lui permettra ensuite de développer une arme similaire pour riposter. Daesh a par exemple développé à peu de frais des drones armés à partir de modèles grand public et a appris à utiliser Google Maps pour préparer ses opérations.

RELIGIONS : PRÉTEXTES À LA GUERRE, FACTEURS DE PAIX ?

07 juin 2018, 15h30-16h45, auditorium

—

Modératrice :

- **Gill Scherto,** Secrétaire exécutive et Chercheuse à la Fondation pour la Paix Guerrand-Hermès

Intervenants :

- **Mickaël Dahan,** Aumônier israélite de la zone de défense nord-ouest
- **Jacques Garat,** Grand Officier à la République, à la Laïcité et à l'Ecole, représentant du Grand Orient de France (GODF)
- **Mgr Fulgence Muteba,** Evêque engagé pour la réconciliation, diocèse de Kilwa-Kasenga, Ex-Katanga
- **Philippe Perchoc,** Analyste thématique, service de recherche du Parlement Européen
- **Brannon Wheeler,** Professeur d'histoire à l'United States Naval Academy, chercheur Fullbright au Royal Institute for Interfaith Studies à Amman

Depuis la fin de la guerre froide et la chute de l'URSS, les religions sont revenues au centre des débats internationaux. Des conflits d'ordre religieux sont toujours, à l'heure actuelle, provoqués par l'extrémisme, le terrorisme et un contexte géopolitique complexe. Un simple regard sur une carte des conflits actuels dans le monde suffit à confirmer le rapport entre la conflictualité et les religions. Toutefois, ces dernières contribuent également au bien commun, et peuvent constituer un facteur de pacification. Quelle est alors leur place réelle dans les conflits contemporains ?

Freud avait annoncé au début du XXe siècle que la religion n'était plus nécessaire à l'humanité. Durkheim lui opposait que la religion était nécessaire à la construction de l'identité collective de toute société. Certes, les trois religions monothéistes partagent un certain nombre de textes et de prophètes, de principes et de messages. Ces points communs devraient contribuer à la paix entre les groupes sociaux, or ce n'est pas ce que l'on observe. Durkheim explique comment, pour affirmer leur identité, chaque groupe cherche à montrer combien il est différent des autres. Pour appartenir à une religion, un individu doit partager des croyances et des pratiques avec un groupe, ce qui signifie également que, par là, il se distingue d'autres individus. Cette différence est nécessairement source de conflits.

De plus, la sociologie considère que tout système de pensée, notamment religieux, est susceptible de développer trois types de violence. Cette violence peut s'exprimer à l'intérieur d'un groupe (le plus souvent pour des questions relatives au dogme) ou vis-à-vis d'un autre groupe qui a choisi un système de pensée différent, mais les individus peuvent également se l'infliger envers eux-mêmes (la forme qu'elle prend peut alors aller de la pénitence jusqu'au suicide terroriste).

La démographie religieuse sera profondément bouleversée au XXIe siècle, car l'athéisme diminuera : la majorité des athées vivent aujourd'hui en Chine, où le phénomène religieux est en plein essor. En outre, la croissance démographique sera principalement marquée dans des régions géographiques qui connaissent déjà des tensions religieuses. Ces tendances laissent à penser que la violence relative aux religions n'ira qu'en s'accroissant dans les décennies à venir.

Pourtant, les religions sont par essence protéiformes et ambivalentes. Elles peuvent être privées ou publiques, personnelles ou politiques, violentes ou pacifiques. Elles portent, pour la plupart, un message de paix, mais celui-ci est mis en œuvre par des hommes faillibles. Certes, elles sont vectrices de conflit, et certains antagonismes qui n'ont pas leur source dans la religion peuvent prendre, en se développant, des dimensions religieuses. Il peut même être envisagé que tout conflit se charge à un moment donné d'une composante religieuse, même si celle-ci n'est pas reconnue officiellement. Par exemple, lors de la Première Guerre mondiale, tous les belligérants en ont appelé à Dieu, et en France, des cléricaux et des anticléricaux se sont alliés pour faire de la patrie un enjeu sacré. En outre, certains facteurs, liés directement ou indirectement à la religion, contribuent aux conflits : le fondamentalisme (qui existe dans toutes les religions), mais également la pauvreté et l'instabilité politique, ou encore la politisation et la marchandisation de la religion.

Cependant, d'autres facteurs contribuent, à l'inverse, à la paix : il s'agit notamment du sens originel des religions (et en premier lieu du fait qu'elles incarnent une certaine relation entre l'homme et Dieu), du dialogue toujours possible entre les religions, ainsi que leur découverte réciproque, ou encore la promotion commune de leurs valeurs essentielles, qui ne sont généralement pas contradictoires d'une religion à l'autre.

Par le passé, des individus ou des organismes liés aux religions ont directement participé à des processus de pacification dans le cadre de conflits sociaux ou armés, sans pour autant renier leur différence. Par exemple, en 1988, en Nouvelle-Calédonie, après le massacre de la grotte d'Ouvéa, le gouvernement de Michel Rocard a envoyé une mission de médiation qui intégrait un représentant de chaque famille spirituelle présente dans l'île. En 22 jours, elle a rencontré 1 500 personnes et a renoué les fils du dialogue. Ainsi, la religion peut avoir un rôle de médiation entre les sociétés civiles et l'État. Dans un autre contexte, Monseigneur Desmond Tutu, Prix Nobel de la Paix, a joué, avec un groupe d'autres représentants religieux, un rôle essentiel dans la pacification et la démocratisation de l'Afrique du Sud dans le contexte de l'Apartheid.

Ainsi, toutes les religions existent dans une tension entre guerre et paix, et sont traversées par des appels contradictoires à la haine ou à la réconciliation. La tragédie des Rohingyas en Birmanie rappelle que le Bouddhisme n'est pas plus une religion de paix que l'Islam n'est une religion de guerre. S'affranchir de ces ambivalences et construire un instrument de paix est un travail qui s'impose aujourd'hui à toutes les religions.

La France est un pays laïc. La laïcité est en soi un facteur de paix, et la pratique de la religion relève, en France, de la sphère privée. Le fait que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 garantisse la liberté de conscience, y compris religieuse, des citoyens devrait épuiser la question du conflit religieux en France.

Les religions, dans leur forme actuelle, sont héritières d'une tradition qui ne distinguait pas le religieux, le politique, l'économique et le social, mais évoluent dans des sociétés modernes qui font cette distinction. Pour autant, le monde est de plus en plus religieux, alors que la connaissance des religions est de plus en plus faible. Par exemple, la plupart des Français des jeunes générations ne sont pas en mesure de reconnaître les thèmes mythologiques représentés dans les tableaux du Louvre. Au-delà du message dogmatique, la connaissance historique des religions est souvent lacunaire, y compris, très souvent, chez les représentants des États. Pour agir avec justesse dans un monde où le fait religieux se renforce, elle est pourtant essentielle. In fine, la guerre et la violence sont toujours le résultat de l'échec du dialogue, et d'un manque de connaissance de l'Autre.

QUELLE FRONTIÈRE ENTRE TRAFIC ET COMMERCE DES ARMES ?

07 juin 2018, 15h30-16h45, salle Robert Le Magnifique

—

Modérateur :

- **Georges Berghezan**, Chercheur au Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)

Intervenants :

- **Jean-Charles Antoine,** ancien officier supérieur de la Gendarmerie française, auteur de l'ouvrage « Au cœur du trafic d'armes. Des Balkans aux banlieues »
- **Frédéric Doidy,** Chef de l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)
- **Jacques Launay,** Amiral (2s), conseiller d'État en service extraordinaire

La majorité des transactions relatives à des armements et à des munitions est effectuée sur un marché légal et international organisé par les États, qui s'échangent principalement des armes lourdes pour un chiffre d'affaires annuel total d'environ 1 000 milliards de dollars par an. En 2017, les principaux exportateurs d'armes étaient les États-Unis, la Russie, la France, l'Allemagne et Israël, tandis que l'Arabie Saoudite, l'Inde, l'Egypte, l'Australie et l'Indonésie correspondaient aux premiers importateurs.

Le trafic des armes, par définition illégal, concerne quant à lui presque intégralement des armes légères et de petits calibres, et est à destination d'acteurs qui n'ont pas accès au marché légal (criminels, terroristes, groupes armés…). Son chiffre d'affaires annuel est estimé à quelques milliards d'euros, et il est le plus souvent associé à un trafic beaucoup plus lucratif, par exemple celui des stupéfiants ou des êtres humains.

Pour autant, entre le commerce et le trafic, un marché gris de l'armement s'est progressivement mis en place, dont l'existence rend compte de l'ambiguïté du rôle que jouent les États dans la vente des armes.

En France, la demande illégale d'armes provient principalement du crime organisé traditionnel et des organisations terroristes. Elle est donc relativement limitée en ampleur, alors que les filières d'approvisionnement sont diversifiées et structurées. Des collectionneurs d'armes historiques peuvent en faire le commerce une fois qu'ils les ont remilitarisées. Des armes à feu volées se retrouvent également sur le marché noir (10 000 sont volées chaque année dans des armureries). Enfin, la filière des Balkans, où des stocks très importants d'armes sont aujourd'hui détenus par des réseaux criminels – le plus souvent acquises légalement dans le cadre des conflits des années 90 – alimente le marché illégal français.

Ainsi, la plupart des armes sont à l'origine produites légalement dans des usines d'armement. Elles peuvent être détournées du marché officiel lors de leur acheminement vers un pays en guerre, ou à la suite de pillages de stocks. En outre, après la fin des conflits, les armes peuvent également rester entre les mains des populations, comme cela a été le cas en ex-Yougoslavie. D'autant plus que leur traçabilité (et celle de leur propriétaire) est très souvent sujette à caution, y compris en France où des progrès restent à faire dans ce domaine. Enfin, dans certains pays comme le Yémen où, par tradition, toute la population est armée, des armes à feu sont fabriquées artisanalement.

Le marché gris dépasse ces pratiques de détournement des armes vendues légalement, en ce sens qu'il est contrôlé par les États eux-mêmes. En effet, il est principalement destiné à des groupes armés impliqués dans des conflits, sans que les transactions et les livraisons soient déclarées par les États exportateurs, comme la législation internationale le demande. Par exemple, les États-Unis déploient depuis 2014 deux programmes visant à armer d'une part les opposants au régime de Bachar el-Assad et, d'autre part, ceux à l'État islamique. Parmi les principaux bénéficiaires de ces livraisons d'armements non-déclarées se trouvent de nombreux groupes affiliés à des organisations reconnues par les Nations Unies comme terroristes.

En agissant ainsi, les États violent de nombreuses réglementations internationales et remettent en cause la frontière entre marché légal et marché noir. Ces violations ne sont pas sans conséquence pour les États eux-mêmes : par exemple, les armes livrées par la France, l'Angleterre et les États-Unis aux groupes armés syriens opposés à Bachar el-Assad se sont retrouvés dans les mains de Daesh, et parfois sur le sol européen. A l'inverse, les seules livraisons légales d'armes dans le cadre du conflit en Syrie ont été organisées par la Russie et étaient destinées au gouvernement de Bachar el-Assad. Elles ont été réalisées dans un cadre commercial signé avant même le début du conflit.

Pourquoi les pays occidentaux ont-ils alors recours à ces procédés illégaux ? Une arme constitue avant tout un outil de puissance, qui permet, par exemple, de confier à d'autres ce qu'un État ne souhaite pas faire lui-même. Depuis le Printemps arabe, les livraisons d'armes sont à nouveau réalisées sur une base idéologique, et non plus, comme après la fin de la guerre froide, pour des raisons économiques ou politiques. Certains États occidentaux réaffirment leur volonté d'apporter leur modèle démocratique, qu'ils considèrent comme le meilleur, dans le reste du monde, et de se repositionner géopolitiquement dans le cadre de vastes opérations militaires organisées en dehors de leurs frontières. Cela est notamment le cas de la France en Libye, au Mali ou en Syrie. Ainsi, l'intention idéologique prend le pas sur la légalité internationale.

Ces pratiques illicites sont alors susceptibles d'entrer en contradiction avec les valeurs que ces États défendent par ailleurs publiquement. Toutefois, elles sont toujours à remettre dans leur contexte, qui est souvent complexe, notamment lorsqu'il est question du Proche-Orient. Elles répondent aussi bien à des enjeux géopolitiques qu'à des pressions politiques internes. Elles amènent les États à passer outre la légalité, ou parfois à chercher à modifier la législation lorsqu'elle leur empêche d'atteindre leurs objectifs.

Il revient aux citoyens de d'interroger ces pratiques sans naïveté, mais sans non plus faire l'impasse sur les questions d'ordre moral qu'elles impliquent.

Des armes sont vendues légalement par un pays à un autre, pour être ensuite mises à profit par ce dernier dans un cadre illicite (par exemple dans le cas des armes vendues par la France à l'Arabie Saoudite qui les a utilisées à l'encontre du Yémen).

Entre 2008 et 2017, les deux principaux clients de la France s'agissant du commerce des armes, l'Egypte et la Chine, étaient placés sous embargo par l'Union européenne. Le commerce légal des armes n'est donc pas sans poser des questions éthiques, de la même manière que les transactions du marché gris. Toutefois, il ne serait pas réaliste d'essayer de désarmer les États. La priorité est de combattre les trafics.

PENDANT LA GUERRE :
COMMENT FAIRE FACE ?

Journalisme de guerre, comment raconter l'indicible ?
De gauche à droite : Samuel Forey, Jon Swain, Renaud Girard, Rémy Ourdan

© Christophe Magat - Région Normandie

QUEL DROIT INTERNATIONAL FACE AUX NOUVEAUX CONFLITS ?

07 juin 2018, 14h00-15h15, salle Guillaume

Modératrice:

- **Rahma Sophia Rachdi,** Directrice du bureau français pour United States Press Agency

Intervenants :

- **Abdelwahab Biad,** Maître de conférences à l'Université Rouen Normandie, membre associé au Centre Thucydide
- **Hauwa Ibrahim,** Avocate des Droits de l'Homme, Prix Sakharov
- **Marcelo Kohen,** Secrétaire Général de l'Institut de Droit International
- **Eva Svoboda,** Directrice adjointe du droit international et des politiques humanitaires, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le monde contemporain doit faire face à une multitude de problèmes. Certains sont anciens mais se transforment dans leur forme, d'autres sont foncièrement nouveaux : terrorisme international, conflits intérieurs qui s'internationalisent par l'intervention de pays tiers, réchauffement climatique, violations massives des droits de l'Homme… Le recours récurrent à la force dans les relations internationales, le non-respect des traités et des engagements et l'échec persistant du système de sécurité collectif des Nations Unies amènent à se demander si le droit international, tel qu'il existe à l'heure actuelle, est réellement en mesure de répondre à ces problèmes.

Il a émergé sur les décombres de la Seconde Guerre mondiale. Dans l'histoire de l'humanité, tous les États et les peuples s'inscrivirent dans le cadre d'un même appareil juridique, dont le contenu était démocratique, et qui reconnaissait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et affirmait la nécessité de respecter les droits fondamentaux de la personne humaine.

Plus spécifiquement, le droit international humanitaire régit les conflits armés, et indique de quelle manière une guerre se doit d'être menée. Il pose un certain nombre de principes fondamentaux, comme la nécessaire reconnaissance des belligérants ou la distinction entre civils et militaires. Il a été établi dans un contexte interétatique, s'inscrit dans le cadre du droit international général, et présente un caractère conventionnel ou coutumier. Il s'efforce d'assurer une certaine protection des civils, et de faire en sorte que les guerres ne soient pas menées par n'importe quel moyen.

Si le droit international humanitaire n'a été codifié dans sa forme actuelle qu'en 1959, les concepts qu'il incarne sont beaucoup plus anciens. Par exemple, en Algérie, au XIX^{e} siècle, des instructions avaient été données aux soldats qui combattaient les Français sur la manière de traiter humainement les prisonniers de guerre. Les principes qu'il implique ne relèvent pas seulement de la guerre, mais des fondements de l'humanité. Il est donc important de montrer qu'en tant que langage commun à tous les États et à tous les peuples, il peut être utile dès lors qu'il est appliqué concrètement.

Le droit international humanitaire se heurte aujourd'hui à deux évolutions majeures : la « nouvelle conflictualité » (qui désigne principalement des conflits asymétriques, au sein des pays, entre des acteurs de puissance inégale, et qui impliquent des groupes armés non-étatiques qui ne respectent pas toujours le droit international), et l'introduction des nouvelles technologies dans les conflits, qui ouvre la porte aux « cyberguerres » et à l'anonymat de la belligérance qui l'accompagne, ainsi qu'aux armes autonomes (drones et robots de combat). Les problèmes juridiques que ces derniers soulèvent peuvent prêter à sourire (que faire d'un robot capturé ? Qui est responsable pénalement si un robot de combat commet un crime de guerre ?), mais imposent pourtant de repenser certains aspects du droit international humanitaire.

Toutefois, la question n'est pas tant de savoir si le droit international, dans sa forme actuelle, est susceptible d'être appliqué aux conflits contemporains, mais de parvenir à le mettre en œuvre dans le cadre de conflits souvent plus longs et plus complexes que par le passé, et qui impliquent majoritairement des groupes armés non-étatiques.

En effet, la difficulté ne semble pas se trouver dans la conception même de l'appareil juridique, mais plutôt dans les décisions politiques contraires à lui qui sont prises trop régulièrement par les États, et dans la banalisation du non-respect du droit international et des violations aux obligations conventionnelles (sous la forme du retrait ou de la dénonciation des traités). De plus, on constate aujourd'hui un retour de la culture de la force en tant que réponse normale dans le cadre des relations internationales. Ainsi, la force est souvent perçue, notamment par les pays occidentaux, comme une manière de mettre fin à des violations du droit international, alors que, très souvent, le remède s'avère tout aussi néfaste que le mal, et ne conduit qu'à générer de nouvelles violences.

La paix mondiale est menacée à de multiples niveaux, par différents types de conflits. Cependant, ces conflits impliquent toujours des acteurs qui font, à un certain moment, le choix de la paix ou de la guerre. Le droit international et les traités qui le constituent sont alors uniquement des outils qui permettent d'atteindre un objectif dans un contexte donné, et qui sont mis à disposition d'acteurs qui restent maîtres de leur utilisation. Les populations qui vivent en dehors des zones de conflit doivent avoir conscience de l'importance de les préserver, dans un contexte de mise en place d'un nouvel ordre mondial, dominé par la stratégie du chaos promue par Donald Trump, et par la concurrence entre les États-Unis et la Chine, qui remet le rapport de force au cœur des relations internationales. Dans ce cadre, l'Union européenne est susceptible de démontrer sa profonde utilité, et les pays européens devraient, plus que jamais, s'unir pour constituer un pôle de puissances favorables au multilatéralisme et au respect du droit international.

Ainsi, le droit international peut contribuer à rendre le monde meilleur, mais ce sont les États et les peuples qui, en choisissant de le respecter ou de le mépriser, sont réellement maîtres du changement.

Comment le droit international peut-il être utilisé dans un contexte d'émergence des populismes qui créent la dissension dans de nombreux pays du monde, y compris en Europe ?

La montée des populismes est le plus souvent liée à la politique intérieure des États et non à des facteurs internationaux. Par conséquent, le droit international est de peu d'utilité dans ce cas. La solution réside plutôt dans la capacité de l'Union européenne à montrer aux peuples européens qu'elle existe pour les protéger, et qu'elle est à leur service, et non à celui d'une élite. Un effort de transparence et d'ouverture vers l'opinion publique est alors sans doute nécessaire.

UKRAINE, UN EXEMPLE DE « CONFLIT HYBRIDE » ?

08 juin 2018, 14h00-15h15, salle Robert Le Magnifique

—

Modératrice:

- **Monika Nogaj,** Cheffe d'unité, Politiques externes, Service de Recherche du Parlement européen

Intervenants :

- **Antoine Arjakovsky,** Directeur de recherche au Collège des Bernardins
- **Alexandre Orlov,** Ambassadeur, membre de Leaders pour la Paix, Secrétaire Général exécutif du Dialogue Trianon
- **Konstantin von Eggert,** Journaliste et politologue, rédacteur en chef de Dodj TV

En juin 2014, l'Allemagne, la France, la Russie et l'Ukraine se sont rencontrées pour la première fois en Normandie pour jeter les bases d'un cessez-le-feu durable dans le cadre du conflit dans le Donbass, un territoire situé dans l'est de l'Ukraine. Cette guerre, qui a fait plus de 10 000 morts et mis sur les routes 2 millions de réfugiés, a souvent été qualifiée de « conflit hybride », mais cette classification rend-elle véritablement compte de la réalité de cette guerre ?

Un conflit hybride implique des acteurs étatiques et non-étatiques, troublant ainsi la distinction classique entre militaires et civils. Il se définit également par le fait qu'il n'est pas limité à un champ de bataille ou à un territoire physique donné, et qu'il associe des moyens de combat conventionnels et non-conventionnels, avec trois objectifs : terroriser, déstabiliser et paralyser l'ennemi (notamment

par des mesures d'ordre économique, par la propagande et par les cyberattaques). La finalité de la guerre hybride n'est pas toujours de conquérir un territoire. Elle peut être, par exemple, de voir celui-ci être déconsidéré sur le plan international. En outre, le conflit hybride est masqué : celui qui attaque et celui qui se défend ne sont pas clairement identifiés.

Les populations du Donbass et de la Crimée, en raison de la proclamation de l'indépendance de la première par les séparatistes russophones et de l'annexion de la seconde par la Russie, vivent aujourd'hui un événement unique en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale : la transformation des frontières d'un État par un autre. Il s'agit d'un conflit qui oppose les deux plus grands pays d'Europe en superficie, la Russie et l'Ukraine, mais concerne, par ses modalités et ses conséquences géopolitiques, le monde entier.

L'Union européenne et la Russie s'opposent sur l'interprétation à donner de cet événement. Pour la Russie, l'annexion de la Crimée revient à rattacher une terre habitée principalement par des Russes à la « mère patrie », après un référendum organisé par le parlement local suite aux événements de la place Maïdan en 2013. Cette annexion n'a pas fait une seule victime, et les élections du Parlement de la Fédération de Russie et du Président de la Russie qui ont suivi semblent avoir confirmé les résultats du référendum. Toutefois, la légitimité de cette annexion est remise en cause par les Européens, car la Russie avait reconnu les frontières de l'Ukraine, incluant la Crimée, en 1997. En outre, la validité du résultat du référendum est discutable, les militaires russes (certains sans insigne) ayant pris le contrôle des centres de décision avant son organisation, et aucun observateur international n'ayant été présent pour contrôler la légalité du processus.

Le conflit qui a lieu au Donbass trouve également sa source dans la contestation du précédent Président de l'Ukraine, Viktor Ianoukovytch, mais celle-ci a rapidement été récupérée par des puissances étrangères dans une perspective géopolitique. L'une des premières décisions du nouveau gouvernement, après le départ d'Ianoukovytch et la désignation d'un nouveau Premier Ministre temporaire par les députés, a été d'imposer la langue ukrainienne comme unique langue d'État, y compris dans les régions (dont le Donbass) où le russe était la langue maternelle d'une grande partie de la population. Pour la Russie, le conflit naît alors du droit des peuples russophones à disposer d'eux-mêmes. Cependant, la loi en question n'est jamais entrée en application. Pour l'Union européenne, Euromaïdan a été une révolution populaire qui a entraîné le renversement du gouvernement d'Ianoukovych, un gouvernement corrompu et soutenu par la Russie, qui a mené la guerre contre son propre peuple. En outre, pour l'Europe, le conflit au Donbass implique directement la Russie, ce que celle-ci réfute.

La guerre hybride implique le mensonge, et la construction de récits antidémocratiques, fondés sur le complotisme et visant à légitimer des actes de guerre. Par la dissimulation et les contradictions qui l'entourent, la guerre du Donbass semble constituer un exemple type de conflit hybride moderne.

Aujourd'hui, il est urgent de travailler à la réconciliation en Ukraine et en Russie, mais celle-ci suppose que les acteurs convergent vers la vérité, et par conséquent, se mettent d'accord, dans le cadre d'un récit commun, sur un certain nombre de faits, ce que la Russie et le reste de la communauté internationale ne parviennent pas à réaliser. Une telle démarche est, du reste, très difficile à mener dans le cadre d'une guerre hybride, qui induit par principe la dissimulation. Démasquer les acteurs impliqués dans le conflit suppose donc en premier lieu de lutter contre les « fake news », la propagande et les demi-vérités.

En outre, pour trouver une issue à la guerre du Donbass, il sera nécessaire de redonner envie à tous les peuples ukrainiens de vivre ensemble. L'accord de Minsk du 11 février 2015, signé par l'Ukraine, la Russie, la France et l'Allemagne, prévoit un cessez-le-feu, ainsi que diverses mesures destinées à maintenir la paix dans la région. Il est important de l'appliquer, tout comme il est essentiel de respecter le droit international. Toutefois, il semble que le Président Vladimir Poutine préfère continuer à mener une stratégie de tension contrôlée avec l'Occident, qui lui permet de maîtriser l'espace post-soviétique.

Néanmoins, il reste possible de croire dans la force d'un grand pays comme la Russie et la puissance d'une grande culture comme la culture ukrainienne. Si la Russie, l'Ukraine et l'Union européenne parviennent à une vision partagée d'une part de l'histoire de l'Ukraine et de ses territoires, et d'autre part de la place de l'État de droit, la réconciliation sera envisageable.

Les Européens ont pu avoir le sentiment que la Russie s'est précipitée, sans discussion préalable, pour annexer la Crimée. Pour autant, les médias européens ont également invité, autour du conflit ukrainien, à mener une véritable croisade contre la Russie. Il semble aujourd'hui nécessaire d'apaiser les esprits.

Officiellement, la Russie a souhaité intervenir rapidement afin d'éviter que les affrontements entre groupes pro-russes et pro-ukrainiens ne dégénèrent, comme cela avait été le cas le 2 mai à Odessa. Toutefois, il est légitime de vouloir prendre du recul sur les événements. Aujourd'hui, le conflit n'est pas tant entre l'Ukraine et la Russie qu'entre ceux qui veulent faire table rase de l'histoire sans prendre en considération les crimes du régime communiste soviétique, et ceux qui demandent à se confronter au passé, et à le juger raisonnablement pour mieux pouvoir s'en distancer.

YÉMEN, LA GUERRE À HUIS-CLOS ?

08 juin 2018, 14h00-15h15, salle Tocqueville

—

Modérateur :

- **Kader A. Abderrahim,** Maître de conférences à Sciences Po Paris, Directeur de recherches à l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE)

Intervenants :

- **Philippe Bolopion,** Human Rights Watch, Directeur adjoint du plaidoyer
- **Laurent Bonnefoy,** Politologue spécialiste de la péninsule arabique, chargé de recherche au CNRD, auteur de « Le Yémen : de l'Arabie heureuse à la guerre »
- **Son Altesse Royale La Princesse Nadia Fahad Al-Saïd,** Membre de la Famille Royale du Sultanat d'Oman, Représentante spéciale au sein du bureau exécutif de l'International Peace Institute

Même si les belligérants cherchent à tenir les médias internationaux à l'écart de la guerre au Yémen, il est possible d'obtenir des informations sur le déroulement du conflit et ses conséquences, notamment par l'intermédiaire des ONG présentes sur place. Cependant, la guerre au Yémen ne suscite que peu d'intérêt chez les décideurs politiques et au sein de l'opinion publique. La particularité de cette guerre est la difficulté d'identifier le camp qui serait le plus légitime : la coalition saoudienne est décriée pour bombarder des civils – ce sont les principales victimes de la guerre – tandis que les rebelles véhiculent une idéologie hostile aux États-Unis et à Israël. Une présentation manichéenne du conflit dans les médias est donc impossible.

Au-delà du conflit actuel, le Yémen suscite l'inquiétude des observateurs en raison de sa démographie : sa population est déjà de 30 millions d'habitants, ce qui en fait le pays le plus peuplé de la péninsule arabe, et sa population double tous les vingt ans. La problématique d'accès à l'eau potable est déjà particulièrement délicate. Sanaa, métropole de trois millions d'habitants, risque d'ailleurs d'être complètement privée d'eau d'ici quelques années. Les pays voisins pourraient alors avoir affaire à une immigration massive en provenance du Yémen. Un effondrement du pays aurait donc des conséquences pour toute la région.

En trois ans, l'offensive de la coalition dirigée par l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis n'a guère fait évoluer la situation. Le nombre de morts est difficile à évaluer : le cap des 10 000 victimes directes est certainement dépassé, tandis que le nombre de victimes indirectes (malnutrition, dysfonctionnements des hôpitaux, etc.) est difficile à chiffrer. De pays le plus pauvre de la région avant le début de la guerre, le Yémen est considéré aujourd'hui comme la pire crise humanitaire dans le monde. Malgré tout, la communauté internationale est pratiquement indifférente au sort de la population. Cette indifférence pourrait s'expliquer en partie par la multiplication des conflits dans le monde, en Syrie ou en Libye par exemple, qui réduisent la sensibilité de l'opinion publique à de nouveaux événements similaires.

L'objectif dans un tel conflit n'est pas d'aboutir à une paix précaire dont les conditions seraient dictées par l'un des camps, mais à une paix durable qui serait le résultat d'un dialogue. On peut d'ailleurs observer sur le terrain des phénomènes de solidarité entre les factions, qui s'assurent que l'aide humanitaire puisse être acheminée sur l'ensemble du territoire voire négocient des cessez-le-feu ponctuels pour pouvoir organiser leur survie. Inversement, la dureté de l'intervention saoudienne rendra la négociation de la paix plus difficile. On peut en effet s'interroger sur le fait de bombarder des populations civiles et d'imposer un blocus de plusieurs années à un pays tout entier pour permettre à un gouvernement de reprendre le pouvoir dont il a été chassé. Les ONG s'efforcent donc de réunir des informations sur les comportements des belligérants, dans l'espoir que la communauté internationale finisse par influer sur ces derniers.

Quelle est la contribution de l'Iran à la rébellion au Yémen ?

L'Iran a probablement influencé la communauté houthie et lui a probablement fourni des moyens financiers et matériels (armes), mais il n'est pas directement intervenu dans le pays (contrairement à la coalition). Le niveau de responsabilité de l'Iran dans ce conflit est donc difficile à quantifier. Le conflit au Yémen peut également être analysé comme une opposition entre les deux puissances régionales que sont l'Arabie Saoudite et l'Iran.

La coalition internationale pourrait-elle être condamnée pour des crimes de guerre au Yémen ?

Les actes commis au Yémen par la coalition internationale pourraient relever de la Cour pénale internationale, mais encore faudrait-il que le Conseil de sécurité des Nations Uneis valide les poursuites, et il se trouve que l'Arabie Saoudite compte trois alliés qui possèdent un droit de veto : les États-Unis, la France et le Royaume-Uni. Une commission d'enquête a néanmoins pu être mise en place.

Quand bien même les Houthis auraient eux-mêmes commis des crimes, cela ne saurait excuser les crimes commis par l'Arabie Saoudite et ses alliés en représailles.

La capacité d'intervention des Nations Unies au Yémen n'a-t-elle pas été ébranlée par le bilan négatif de l'offensive en Libye ?

Il existe toujours une possibilité d'obtenir une résolution du conflit par la voie diplomatique. Le Président Hadi ne dispose plus d'un soutien indéfectible de la part de la coalition et l'Arabie Saoudite et ses alliés pourraient donc être ouverts à la discussion pour définir une solution politique de plus long terme pour le pays.

Par ailleurs, il serait illusoire de penser qu'une intervention armée serait approuvée pour s'interposer entre la coalition saoudienne et les Houthis. Quant à des sanctions individuelles contre les pays membres de cette coalition, théoriquement possibles, elles sont difficilement envisageables pour des raisons politiques et diplomatiques.

Enfin, l'exemple de la Libye a montré qu'une intervention irréfléchie au nom de la protection des populations pouvait mener à des effets négatifs directs, comme l'implantation de mouvements terroristes et l'afflux massif de migrants sur le sol européen.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : COMMENT MOBILISER LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ?

07 juin 2018, 14h00-15h15, salle Robert Le Magnifique

—

Modératrice :

- **Séverine Autesserre,** Professeure au Département de sciences politiques de la faculté Barnard de l'université de Columbia

Intervenants :

- **Rémy Bazenguissa-Ganga,** Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)
- **Georges Berghezan,** Chercheur au Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)
- **Mgr Fulgence Muteba,** Evêque engagé pour la réconciliation du diocèse de Kilwa-Kasenga en ex-Katanga

À l'heure actuelle, en République Démocratique du Congo (RDC), plusieurs causes nationales, régionales, et locales entremêlées ont entraîné la guerre la plus meurtrière depuis la Seconde Guerre mondiale et provoqué l'une des crises humanitaires majeures du monde contemporain. La mobilisation de la communauté internationale semble essentielle pour y mettre fin, mais les interventions engagées jusqu'à présent n'ont pas suffi à sortir le pays de la guerre.

En RDC, il existe un lien profond entre la récurrence des conflits et la spécificité du fait électoral. En effet, l'aspect guerrier constitue l'une des dimensions du politique. Mobutu, qui est resté Président du pays près de 32 ans, incarnait déjà la figure d'un chef de guerre. Il apparaissait comme l'homme ayant mis fin à la guerre de sécession et contribué au maintien de l'intégrité du Zaïre par la force et l'armée. Cette dynamique guerrière fut maintenue après la fin du monopartisme, au début des années 1990, en dépit de la mise en place du dispositif des conférences nationales souveraines dans de nombreux pays d'Afrique francophone. Le refus, par Mobutu, de la mise en œuvre de ce processus pacifique au Zaïre a provoqué une nouvelle crise qui s'est achevée dans un conflit armé. Le rapport de force a contraint Mobutu à abandonner le pouvoir, et a fait émerger Laurent-Désiré Kabila, qui s'est déclaré président et a renommé le Zaïre « République Démocratique du Congo » en 1997. Après son assassinat en 2001, il a été remplacé par son fils, un nouveau chef de guerre. Lors des deux élections présidentielles qui ont suivi, celui-ci a de nouveau fait face à d'autres chefs de guerre. Aujourd'hui, Laurent Kabila parvient à reculer l'échéance de nouvelles élections pour se maintenir à la présidence de la République, justifiant, pour ses opposants, le recours au conflit armé.

Cette dynamique guerrière est favorisée depuis 1994 par la prolifération des armes à feu dans le pays. Depuis cette époque, celle-ci n'a fait que se renforcer jusqu'à saturation, en raison de la forte activité des trafiquants d'armes dans la région. En outre, la corruption est omniprésente dans toutes les strates de la société congolaise. Ainsi, la fortune de la famille du Président Kabila est estimée à 15 milliards de dollars, alors que le budget annuel du pays s'élève à seulement 7 milliards de dollars. Les fortunes des élites se sont construites en particulier sur la vente des matières premières du pays (et notamment ses concessions de cuivre, les plus riches du monde) à des puissances étrangères comme la Chine. Pendant ce temps, le peuple meurt de faim.

La communauté internationale déploie depuis 1999 en RDC une mission de maintien de la paix (la MONUSCO), et de nombreuses ONG, associations et agences des Nations Unies travaillent sur des projets de développement ou humanitaires. Cependant, cette réponse internationale n'a pas réussi à améliorer la situation du pays, voire même l'a fait empirer dans certains cas. En effet, il est souvent reproché aux diplomates de contribuer à l'état de guerre, et aux Casques bleus de ne pas être en mesure d'empêcher la violence. Le mandat accordé à la MONUSCO est lui-même ambigu. Elle est supposée protéger les civils, mais, en refusant toute opposition directe avec le régime de Kabila, elle n'empêche nullement les massacres. En outre, la politique de la communauté internationale vis-à-vis de la République Démocratique du Congo manque de cohérence. Plusieurs résolutions des Nations Unies imposent l'application de l'accord de la Saint-Sylvestre signé entre le gouvernement et l'opposition fin 2016. L'Union africaine, elle, défend la souveraineté du pays et le droit à la non-ingérence.

Pour autant, les sanctions européennes ont des conséquences favorables sur le pays et des forces de résistance émergent au sein de l'Église catholique, de la communauté politique et de la société civile. Elles s'opposent au régime au pouvoir, au prix souvent de leur vie. Elles méritent d'être soutenues par la communauté internationale, d'autant que la grande majorité de la population congolaise demande aujourd'hui à renforcer ses liens avec l'étranger.

La religion catholique ayant une place très importante chez la population congolaise, l'Église joue un rôle essentiel à la fois dans la vie ordinaire et lors des crises. Ainsi, 53 % des écoles et 45 % des infrastructures sanitaires du pays relèvent de l'Église, mais celle-ci incarne également, aux yeux de la population, une forme de résistance à la dictature. Elle a dénoncé par le passé les déviations de la « politique de l'authenticité » promue par Mobutu pour masquer les problèmes économiques et de corruption du pays. Aujourd'hui, elle prône la réconciliation, et la création d'un pays démocratique à la hauteur de ses richesses naturelles, qui ne sauraient être laissées entre les mains de groupes armés. Elle se mobilise pour demander le départ du président Kabila, et a eu une participation active dans la signature de l'accord de la Saint-Sylvestre, qui constitue l'unique voie pour sortir pacifiquement du conflit, mais n'est malheureusement pas appliqué par le pouvoir en place.

La solution à la crise congolaise sera trouvée lorsque les efforts engagés à l'intérieur du pays seront conjugués à ceux de la communauté internationale. Celle-ci se doit aujourd'hui de soutenir toutes les procédures mises en œuvre pour favoriser la mise en place des élections prévues par l'accord de la Saint-Sylvestre (élections qui, après de multiples retards, ont finalement eu lieu 30 décembre 2018).

L'élection d'un nouveau président suffirait-elle à résoudre les problèmes de la République Démocratique du Congo ?

Il ne s'agit pas de personnaliser le débat ni de chasser Kabila à tout prix. La population demande l'alternance, au nom des principes démocratiques, et comme le prévoit la constitution du pays, qui limite l'exercice de la présidence à deux mandats. L'État doit être refondé pour que les richesses naturelles du pays puissent profiter à tous, et l'alternance constitue la voie obligée pour ce faire.

Pour autant, elle ne sera pas suffisante. La démocratie n'apporte pas nécessairement la paix. Les élections peuvent avoir un effet favorable sur les causes nationales de la violence (et notamment le fait que Kabila s'accroche au pouvoir), mais n'auront pas de conséquences sur ses causes locales (en particulier les multiples conflits régionaux autour de la terre, du pouvoir coutumier et du pouvoir administratif). Le soutien des acteurs de paix locaux dans le cadre d'une approche du type « la paix par le bas », qui n'est malheureusement presque jamais prise en considération par les diplomates et les Nations Unies, semble alors essentiel pour lutter contre la violence.

SYRIE : COMMENT AMORCER LE PROCESSUS DE PAIX ?

08 juin 2018, 15h30-16h45, salle CESER

—

Modératrice:

- **Anaïs Renevier,** Journaliste indépendante

Intervenants :

- **Valérie Crova,** grand reporter à France Culture et Radio France
- **Salam Kawakibi,** Directeur du Centre Arabe de Recherches et d'Etudes Politiques à Paris
- **Deborah L. Wheeler,** Professeur de Sciences Politiques, United States Naval Academy

Le confit syrien, particulièrement complexe, oppose différents types de factions : le régime et ses alliés, divers autres pays, les rebelles syriens, diverses milices arabes et des mouvements islamistes, dont Daesh. Profitant du manque de réaction de la communauté internationale face à l'usage par le régime d'armement conventionnel et non conventionnel (armes chimiques) contre sa propre population, Daesh a réussi à recruter des sympathisants et à progresser sur le territoire avant de devenir la cible de pratiquement toutes les autres factions et de reculer significativement.

Si, grâce à son puissant allié russe, le gouvernement syrien est en passe de reprendre le contrôle du pays, la résolution du conflit est encore difficilement envisageable dans la mesure où les conditions de sécurité nécessaires au retour des populations exilées ne sont pas réunies. Ces dernières sont encore massivement implantées dans les pays voisins, notamment le Liban et la Jordanie, qui risquent d'être déstabilisés par une présence prolongée « d'invités » qui finiraient par devenir « indésirables ». En outre, le gouvernement de Bachar el-Assad a fait voter une loi en avril 2018 réclamant le retour des réfugiés dans un délai d'un mois pour présenter leurs actes de propriétés sous peine de voir leur patrimoine confisqué par l'État. Dans une déclaration, Bachar el-Assad, tout en « regrettant » la perte de quelque 500 000 morts et sept millions de réfugiés – sunnites en grande majorité – s'est même félicité que son pays ait désormais une population « homogène ». Cela traduit le fait que les sunnites, autrefois majoritaires dans le pays, sont devenus de facto une minorité. Par ailleurs, un sondage réalisé auprès de réfugiés hébergés au Liban dans des conditions précaires montre qu'en majorité, ces derniers n'envisagent pas leur retour en Syrie sans trois conditions : une transition politique effective, la garantie de leur sécurité, et la justice pour les crimes de guerre.

Les opposants de Bachar el-Assad semblent avoir renoncé à réclamer son départ comme préalable à tout processus de paix. Ils n'excluent pas aujourd'hui une période de transition où celui-ci resterait au pouvoir jusqu'à des élections qui auraient lieu en 2021. Ils espèrent malgré tout obtenir son départ par la voie démocratique avant de faire en sorte que les responsables des crimes de guerre soient traduits devant la Cour pénale internationale. Encore faudrait-il qu'un candidat émerge face à Bachar el-Assad d'ici 2021, ce qui n'est pas certain.

De son côté, la Russie semble avoir une conception très pragmatique du conflit : elle acceptera le principe d'un départ de Bachar el-Assad, si son successeur lui convient. Selon certains, la présence de la Russie est un obstacle à une résolution démocratique du conflit. Il est peu probable qu'elle renonce à sa base militaire et à un pays qui se situe sur le trajet d'un futur gazoduc iranien – ce qui lui permettra de conserver le contrôle de l'approvisionnement gazier de l'Europe.

Quant au régime syrien de Bachar el-Assad, sa position n'a pas varié tout au long du conflit : son objectif a toujours été la capitulation inconditionnelle de ses opposants. Cette tactique a été appliquée en encerclant et pilonnant les quartiers rebelles jusqu'à ce que ces derniers se rendent, poussés par la faim ou épuisés par les bombardements. Cette tactique avait déjà été appliquée à Hama en 1982 pour punir une révolte des Frères Musulmans, massacrant des dizaines de milliers d'habitants. D'ailleurs, lors du Printemps arabe, la ville n'a pas osé se joindre à la contestation.

Quel peut être l'avenir pour les Kurdes en Syrie ?

L'opposition défend un système fédéraliste qui offrirait une certaine autonomie aux régions syriennes. Par ailleurs, il convient de tenir compte du fait que contrairement au Kurdistan turc ou irakien, la présence des Kurdes en Syrie est discontinue. Quant au régime, sa tactique, qui est très efficace, consiste à instrumentaliser les minorités et à monnayer leur fidélité au régime contre certains avantages. C'est ce qui s'est d'ailleurs produit en 2004 pour calmer des velléités de rébellion de la part des Kurdes syriens.

CONFLIT ISRAÉLO-PALESTINIEN, LA PAIX IMPOSSIBLE ?

08 juin 2018, 15h30-16h45, salle Abbesses

—

Modérateur:

- **Matt Qvortrup,** Éditeur en chef de l'European Political Science Review

Intervenants :

- **Yossi Beilin,** ancien Négociateur israélien des accords d'Oslo, ancien Ministre de la Justice d'Israël et député à la Knesset
- **Alain Dieckhoff,** Directeur CERI Sciences Po, Directeur de recherche CNRS
- **Elias Zananiri,** Vice-président du comité de l'OLP pour l'interaction avec la société israélienne
- **Mounir Anastas,** Ambassadeur, Délégué permanent alternant de la Palestine auprès de l'UNESCO

En 1982, le Président Mitterrand, intervenant devant la Knesset, exprimait le souhait que les Palestiniens disposent de leur propre pays, ce à quoi le Premier ministre israélien répondit glacialement qu'Israël ne reconnaissait pas le peuple palestinien. De nos jours, le conflit israélo-palestinien n'est toujours pas résolu. L'idée d'une solution à deux États avait déjà été proposée sans succès par le Royaume-Uni pendant la période du mandat qui lui avait été octroyé par la Société des Nations. Ce dénouement pourrait pourtant convenir aux deux communautés, et l'opinion publique est relativement préparée à cette éventualité, mais les freins politiques sont encore importants. On peut noter qu'Israël obtiendrait un bénéfice immédiat à reconnaître l'État de Palestine : il pourrait engager des relations diplomatiques avec l'ensemble des pays arabes voisins.

Historiquement, l'Empire Ottoman avait réussi à organiser la cohabitation entre les communautés religieuses islamique, judaïque et chrétienne sur leur territoire. La création d'Israël s'explique essentiellement par deux facteurs : les Juifs ont souhaité avoir leur propre terre en réaction par rapport aux mouvements antisémites en Europe, à travers l'Holocauste mais déjà bien avant, et les puissances occidentales y ont vu la possibilité d'avoir un allié au Moyen-Orient.

La position des pays européens vis-à-vis du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens est assez ambiguë : ces derniers affirment leur préférence pour une solution à deux États mais beaucoup d'entre eux n'ont toujours pas reconnu l'existence de la Palestine. L'élection de Donald Trump a également modifié les équilibres dans la région, dans la mesure où certains aspects de sa politique internationale semblent dictés par Israël. Selon certains, Israël jouit de facto d'une forme d'impunité quant à son comportement vis-à-vis des Palestiniens étant donné que les États-Unis pourraient opposer leur veto à toute résolution de l'ONU visant son allié. Un second facteur de complication est que depuis de longues années, le pouvoir israélien est détenu presque exclusivement par des partis conservateurs et ultra-conservateurs qui sont hostiles à un projet à deux États. Enfin, le développement des colonies juives en Cisjordanie et à Jérusalem hypothèque fortement la faisabilité du projet. La question des réfugiés palestiniens et des colons israéliens qui devraient réintégrer Israël serait particulièrement ardue.

Les Palestiniens souffrent d'un éclatement tant géographique que politique entre la bande de Gaza dirigée par le Hamas et la Cisjordanie où le Fatah est majoritaire. Quant aux nations arabes environnantes, elles ont des sujets de préoccupation plus immédiats que la résolution du problème israélo-palestinien, comme par exemple la guerre en Syrie.

Le processus des accords d'Oslo a donc peu de chances de renaître à court terme. Il serait encore envisageable aujourd'hui de mettre en œuvre un processus aboutissant à la création de deux États distincts mais cela nécessiterait un discours fort de la part de la communauté internationale. Plus le temps passe, plus la résolution du problème sera difficile. Bien que les colonies dans les territoires occupés aient été reconnues comme illégales au regard du droit international, Israël argue du fait qu'il lui serait difficile de les démanteler et de rapatrier quelque 700 000 colons. Chaque colonie israélienne en territoire palestinien représente donc l'équivalent d'une torpille dans le projet à deux États : le territoire palestinien se retrouve de plus en plus morcelé, éloignant l'idée de la reconstitution d'un territoire national.

Pour autant, une solution pourrait être envisagée : celle d'un système confédéral. Les citoyens israéliens établis sur le territoire palestinien seraient alors reconnus comme des résidents palestiniens et seraient donc autorisés à rester pour autant qu'ils acceptent de se soumettre aux lois palestiniennes. Dans le cas contraire, ils seraient invités à réintégrer le territoire israélien et recevraient une compensation financière pour leurs biens immobiliers.

Les responsables religieux ne pourraient-ils pas être le déclencheur de la réconciliation entre les deux communautés ? De même, peut-on espérer un élan de la part de la société civile pour mettre fin à ce conflit ancestral ?

Malheureusement les responsables religieux sont instrumentalisés par les partis politiques et véhiculent un discours selon lequel leur communauté a le droit de revendiquer les terres comme siennes au nom de son propre Dieu – Jérusalem est une ville sainte pour les trois religions monothéistes.

Quant à la société civile, il existe bien une frange non-négligeable de la population en Israël qui serait favorable à une cohabitation pacifique entre les deux communautés, sous un régime qui leur assurerait à toutes deux une représentation démocratique.

QUELLE RÉPONSE À LA CRISE DES RÉFUGIÉS ?

08 juin 2018, 15h30-16h45, salle plénière

—

Modérateur :

- **Bostjan Videmšek,** European Young Leader (EYL40)

Intervenants :

- **Ralf Gruenert,** Représentant du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) pour la France et Monaco
- **Jean-Jacques Poumo Leumbe,** Président d'Action pour la protection en Afrique des déplacés internes et Migrants Environnementaux (APADIME)

Le nombre de réfugiés atteint aujourd'hui son plus haut niveau historique. En 2016, 22,5 millions de personnes étaient réfugiées dans le monde et 40,5 millions de personnes étaient déplacées au sein de leur propre pays. En outre, ces nombres augmentent régulièrement depuis les années 1970. A l'heure actuelle, 24 personnes sont déplacées chaque minute. Quelle réponse apporter à une crise d'une telle ampleur ?

Il s'agit plutôt de « crises des réfugiés », au pluriel. La crise des réfugiés de 2015 en Europe s'expliquait avant tout par le fait que l'Union européenne ne savait pas comment gérer un afflux massif de migrants. Pour autant, d'autres pays ont accueilli un bien plus grand nombre de réfugiés. Ainsi, un quart de la population du Liban est constitué de migrants qui proviennent principalement de Syrie, tandis que la Turquie en a accueilli 3,5 millions. En comparaison, l'Europe compte 500 millions d'habitants, et a accepté un million de migrants en 2015 et 2016.

La situation des réfugiés en Afrique est tout autre. L'Europe a besoin aujourd'hui, au regard de la montée des populismes en son sein, de montrer que ses frontières limitrophes avec l'Afrique sont protégées. Pour autant, les foyers de tension se multiplient sur ce continent. Les conflits ne se déclarent plus entre les États, mais au sein des pays, et débordent ensuite de leurs frontières (ainsi, le groupe terroriste Boko Haram est actif au Tchad, au Nigéria et au Niger). Les réfugiés fuient un pays pour en rejoindre un autre où les droits de l'Homme sont tout autant bafoués. Ils continuent alors leur route jusqu'à l'Europe. Cette fuite est pour eux une question de vie ou de mort. Par conséquent, tant que les tensions ne s'apaiseront pas en Afrique, des populations entières tenteront de rejoindre l'Europe, qui leur apparaît comme un eldorado.

Le droit international considère qu'un réfugié est un individu qui traverse la frontière de son pays pour des motifs de persécution. Ces motifs sont précisés dans la Convention de Genève mais ne prennent pas en compte le réchauffement climatique. Lorsqu'une personne fuit les conséquences de celui-ci, il est considéré comme un « déplacé environnemental ». Pourtant, les déplacements de populations liés aux catastrophes provoquées par le réchauffement climatique ou à ses effets plus insidieux peuvent également être source de conflits. Par exemple, le lac Tchad a perdu plus de 90% de sa superficie. Les populations du Nigéria et du Niger qui vivaient de cette ressource en eau se sont déplacées au Cameroun, où les effets du réchauffement ont été moins sensibles, ce qui a provoqué de fortes tensions sur les territoires d'accueil.

Ainsi, si l'augmentation exponentielle du nombre de réfugiés est avant tout un effet de la mondialisation, qui facilite la communication et le transport d'un pays à l'autre, les statistiques ne doivent pas masquer les causes des crises des réfugiés. Certaines sont visibles : les migrants fuient les guerres, les persécutions liées à l'ethnie ou à la religion, les conséquences du changement climatique, etc. Toutefois, derrière elles, il existe des causes plus profondes. Par exemple, en République Démocratique du Congo, de nombreux réfugiés fuient les conflits, mais ceux-ci naissent de la guerre du minerai, qui implique des multinationales et des puissances étrangères qui entendent se partager les ressources naturelles du pays. De même, comme dans beaucoup de pays d'Afrique, une faillite des systèmes démocratiques peut être constatée. L'Union européenne n'hésite pas à donner des leçons de démocratie, mais soutient par ailleurs des dirigeants africains dont l'unique objectif est de se maintenir au pouvoir.

En Europe, la tentation de l'isolationnisme ne saurait constituer une solution aux crises des réfugiés. Pour lutter contre elle, le politique doit savoir répondre aux peurs qui sont à sa source (peur de la différence, du terrorisme, que les migrants épuisent les systèmes sociaux des pays européens, etc.), et préparer la population au nouveau monde globalisé qui est en train de se mettre en place. Si ces peurs ne sont pas discutées, elles seront récupérées par les populistes, qui les utiliseront à leurs propres fins. Le dialogue doit aussi être ouvert à celles et ceux qui craignent d'accueillir les migrants sur leurs territoires, ou qui ont le sentiment de subir leur arrivée. Ainsi, il est important de créer des lieux de rencontre, et de travailler, par exemple, auprès des maires, pour leur faire comprendre que l'accueil des réfugiés peut constituer une source d'enrichissement.

En outre, il est essentiel de faciliter l'intégration des migrants, et d'étudier plus spécifiquement la question des femmes réfugiées. La responsabilité de leur prise en charge doit être mieux partagée au niveau international, européen et national, et les pays qui les accueillent doivent bénéficier d'aides. La mise en place de camps ne saurait jamais constituer une solution.

De plus, il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes qui expliquent les déplacements, et pas seulement à leurs conséquences. Les réponses ne pourront être que transversales et communes à l'Europe et à l'Afrique. L'Union européenne, qui a su par le passé faire passer l'idéologie humaniste avant le réalisme, privilégie aujourd'hui ce dernier. Elle doit à nouveau, avec courage et détermination, fonder ses solutions de long terme sur ses valeurs fondamentales, et les promouvoir auprès de la communauté internationale.

Très souvent, les réfugiés quittent leurs pays pour des motifs politiques ou religieux, après l'échec des processus démocratiques et diplomatiques. En Afrique, ils fuient des dictatures souvent soutenues par l'Occident, ou sur lesquelles il garde le silence. Dans un tel contexte, la solution proviendra peut-être de la société civile, et des peuples européens, et non du monde politique.

Les causes profondes des crises des réfugiés sont protéiformes. La faiblesse des démocraties est l'une d'entre elles. Aujourd'hui, l'Afrique a besoin d'institutions fortes, et non de personnalités fortes. Toutefois, les peuples africains ne peuvent se contenter d'accuser la communauté internationale, mais doivent parvenir à prendre leur destin en main.

La société civile a un rôle clé à jouer aussi bien en Afrique qu'en Europe. S'approcher, sur le terrain, de la réalité des crises des réfugiés est très difficile. Le silence domine encore certains conflits. Le travail des associations, l'organisation de forums, et d'une manière générale, le renforcement de la démocratie, aideront à surmonter les obstacles qui se présentent.

JOURNALISME DE GUERRE : COMMENT RACONTER L'INDICIBLE ?

07 juin 2018, 14h00-15h15, auditorium

—

Modérateur :

- **Samuel Forey,** Journaliste, Lauréat du Prix Albert Londres et du Prix Bayeux 2017 pour sa couverture de la bataille de Mossoul

Intervenants :

- **Renaud Girard,** grand reporter au Figaro et écrivain
- **Rémy Ourdan,** grand reporter au journal Le Monde
- **Jon Swain,** Journaliste au Sunday Times

Les journalistes de guerre interviennent au cœur des conflits les plus violents. Ils sont amenés au quotidien à se poser une multitude de questions sur leur métier : comment raconter les événements exceptionnels auxquels ils sont confrontés, et qu'ils ne sont souvent pas prêts à affronter ? Qu'est-ce qui est racontable, et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Comment dépasser le silence des victimes ?

Pour un reporter, rien n'est indicible. L'indicible appartient aux victimes, et aux témoins que les reporters de guerre sont amenés à rencontrer. La guerre provoque la peur et la sidération, et par conséquent, très souvent, le silence. Les combattants eux-mêmes, au bout de plusieurs années de combat, peuvent s'enfermer dans celui-ci. Pour les journalistes, il s'agit d'aller au-delà de cette retenue, et de trouver l'équilibre qui permet aux événements d'être non seulement racontables, mais également entendus. Ainsi, en 1994, après l'assassinat de Juvénal Habyarimana, le Président du Rwanda, les journalistes se sont rendus sur place pour vérifier les rumeurs dont ils avaient eu connaissance. Ils découvrirent des camions remplis de cadavres. Par prudence, les premiers articles n'employaient pas le mot de « génocide », qui implique une forme de systématisme des violences, mais évoquaient plutôt des « massacres ». Les journalistes ont néanmoins rapidement compris qu'ils faisaient face à un véritable génocide. Celui-ci avait plongé le pays dans la sidération telle que les témoins ont mis très longtemps à s'exprimer.

Pour un journaliste, tout se raconte, mais encore faut-il trouver la bonne manière de raconter. Lors de la crise des Rohingyas en Birmanie, les reporters ont rencontré un silence similaire à celui qu'ils avaient pu constater au Rwanda. Les médias ayant souvent le défaut d'être paresseux dans leur qualification des événements, ils ont tous employé le terme de « réfugié », alors que celui-ci était plutôt associé aux catastrophes naturelles. Or, les Rohingyas fuyaient un nettoyage ethnique de grande ampleur et la déportation. Il était nécessaire d'employer ces termes, car il s'agissait véritablement des mots justes dans ce cas. Parfois, ces « mots justes » peuvent amener à modérer le langage des hommes et femmes politiques ou des activistes, qui tendent à employer des termes spectaculaires. Au contraire, dans le cas des Rohingyas, il était nécessaire d'être plus radical que l'ONU, qui n'avait pas pris la mesure des déportations et des atrocités qui les accompagnaient.

Ainsi, les journalistes de guerre sont les yeux et les oreilles de leurs lecteurs. Ils ont avant tout pour mission de raconter ce qu'ils voient, sans tirer de conclusions hâtives. Deux reporters français étaient présents à Phnom Penh en 1975. L'un d'entre eux a raconté, dans ses dépêches, les événements tels qu'il y était confronté. Il a par exemple évoqué les vieillards maltraités au quotidien par les jeunes Khmers rouges. L'autre a rédigé un long compte rendu de sa rencontre avec le ministre de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire du nouveau régime, et de son projet de développement de l'économie rurale. Ce faisant, il a oublié de raconter ce qu'il avait vu et de faire parler les témoins directs de l'action des Khmers rouges. Ainsi, les journalistes rencontrent des témoins, mais s'entretiennent également avec des personnalités politiques ou militaires, qui sont directement responsables des événements. Le plus souvent, elles refusent de parler ou choisissent méticuleusement les informations qu'elles acceptent de communiquer, et ne reconnaissent pas la violence d'État à laquelle elles ont recours.

Au-delà de la question de la manière de dire l'indicible se pose celle des raisons qui poussent à le dire. Pourquoi mettre des mots sur certains événements et, à l'inverse, en passer d'autres sous silence ? En outre, les journalistes peuvent parfois travailler dans la précipitation. De quel temps disposent-ils alors pour mener la réflexion nécessaire sur la forme du message qu'ils font passer ? Un génocide ou un massacre imposent l'usage de mots bien particuliers, mais également une certaine distance. Utiliser un mot comme « génocide » face à un événement peut avoir des conséquences juridiques. Néanmoins, les journalistes ont conscience de l'importance de leur récit, car certains articles peuvent parfois faire la différence, même s'ils n'ont jamais arrêté les guerres. Raconter l'indicible peut viser à faire prendre conscience au monde de la réalité des conflits. Pour autant, il peut également faire naitre un sentiment d'impuissance, quand aucune solution n'existe pour y mettre fin.

Pourquoi, alors, raconter ? Les journalistes le font avant tout en l'honneur des personnes qu'ils rencontrent, pour qui ils sont essentiels car, le plus souvent, les témoins leur confient l'histoire la plus tragique ou intense de leur vie. Ils sont, pour elles, des messagers. Ils portent une responsabilité. De plus, la vérité doit être écrite, même si sur le moment elle semble inutile. En effet, il est toujours plus difficile, notamment pour les responsables, de s'inscrire après les événements dans le révisionnisme ou le déni quand la vérité a été écrite au moment des faits. Enfin, l'expérience montre que les articles des journalistes trouvent parfois des relais politiques, et entraînent la mise en œuvre d'actions militaires qui permettent de mettre fin à des guerres, comme cela a été le cas en Bosnie-Herzégovine à compter de juillet 1995.

Pour toutes ces raisons, en dépit d'un lectorat de plus en plus faible, les journalistes de guerre continuent aujourd'hui à s'impliquer dans le cadre des conflits du monde entier.

Existe-t-il, chez les journalistes de guerre, une forme de course pour être les premiers à transmettre l'information ?

Lorsque les situations sont graves, lorsqu'il est important de témoigner sur des événements dont la portée peut échapper aux journalistes, lorsque ces derniers se trouvent en situation de danger, la concurrence entre les journaux disparaît, d'autant que les reporters peuvent relater les mêmes faits tout en écrivant des articles très différents. Sur un terrain de guerre, il n'y a pas de course au scoop.

APRÈS LA GUERRE :
Engager la réconciliation et la reconstruction, concevoir une nouvelle paix

Droits des femmes, facteurs indispensables d'une paix durable ?
De gauche à droite : Guy Mamou-Mani, Nicole Ameline, Céline Bardet, Frédérique Bedos

© Eric Bénard - Région Normandie

PÉNINSULE CORÉENNE : UN GRAND PAS VERS LA RÉCONCILIATION ?

07 juin 2018, 15h30-16h45, salle Tocqueville

—

Modératrice :

- **Lina Sankari,** Journaliste internationale à L'Humanité

Intervenants :

- **Antoine Bondaz,** Chercheur à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) et enseignant à Sciences Po
- **Jean-François Di Meglio,** Président du Think Tank Asia Centre
- **Myung-lim Park,** Professeur à l'université de Yonsei et Directeur de la Librairie présidentielle Kim Dae-jung

Deux mondes s'opposent de part et d'autre de la frontière entre les deux Corées : le sud de la péninsule est un pays industrialisé parmi les plus avancés au monde sur le plan technologique, tandis que la partie septentrionale est le dernier bastion du modèle communiste stalinien. La Corée est en quelque sorte le dernier théâtre d'opération de la guerre froide, avec un conflit militaire figé depuis 1953. La situation s'est complexifiée avec le développement par les Nord-Coréens d'un programme nucléaire militaire et par l'escalade verbale avec le Président américain Donald Trump.

Au plus fort de cette période de tensions, de fortes analogies ont pu apparaître avec la crise des missiles de Cuba en 1962. La manière dont la crise diplomatique coréenne a été traitée, avec des rencontres directes entre les dirigeants des différents pays impliqués, est en revanche sans précédent depuis le Congrès de Vienne en 1815. La mise en retrait de la Chine, qui était pressentie pour jouer le rôle de médiateur, est d'ailleurs une surprise.

Les observateurs s'interrogent quant aux intentions de la Corée du Nord. Après avoir bravé la communauté internationale en menant des essais nucléaires et des tests de missiles balistiques, Kim Jong Un a annoncé le démantèlement de certaines installations nucléaires. On peut également se demander si les États-Unis renonceront à déployer leur « parapluie » anti-missiles chez leur allié sud-coréen. Il est probable que la dénucléarisation de la péninsule coréenne ne sera pas effective avant de nombreuses années. Les premiers accords et engagements en la matière remontent en effet à 1992, et n'ont pas empêché une radicalisation de la position nord-coréenne depuis l'arrivée au pouvoir de son nouveau dirigeant.

Cette radicalisation s'illustre à travers une modification de la Constitution nord-coréenne en 2012, le pays s'affirmant ouvertement à travers elle comme une puissance nucléaire – fait unique au monde. Kim Jong Un avait d'ailleurs annoncé en 2013 ses ambitions, qui étaient de miniaturiser et diversifier les armes nucléaires à sa disposition et d'en accroître le niveau de précision. Le régime nord-coréen estime avoir atteint ses objectifs. De même, la Corée du Nord a annoncé avoir désormais la capacité d'équiper un missile intercontinental d'une ogive thermonucléaire. L'ampleur de la crise diplomatique s'explique par le fait que la Corée du Nord est potentiellement capable de frapper le cœur des États-Unis. De ce fait, on pourrait penser que Kim Jong Un met hors service les installations qu'il a utilisées pour ses tests nucléaires et balistiques tout simplement parce qu'il estime être doté d'un arsenal opérationnel. Il ne s'agit d'ailleurs même pas d'un démantèlement complet, et les installations pourraient rapidement être remises en service en cas de besoin.

La Corée du Nord considère son arsenal nucléaire comme une forme « d'assurance vie » contre les puissances étrangères qui songeraient à envahir son territoire. On peut d'ailleurs noter que le régime de Pyongyang a déjà la capacité de bombarder Séoul, la capitale sud-coréenne (à quarante kilomètres de la frontière), avec des armes conventionnelles. L'arme nucléaire n'apparaît donc pas parfaitement nécessaire sur le plan militaire, mais elle permet incontestablement à la dynastie de Kim Jong Un de renforcer sa légitimité à la tête du régime et d'attiser le sentiment nationaliste nord-coréen en dépit des nombreux sacrifices imposés à la population. Sous cet angle, la dénucléarisation de la Corée du Nord apparaît comme impossible à court terme. Les maigres concessions accordées offrent un répit au régime nord-coréen par rapport aux sanctions internationales, et lui permettent de perturber les relations entre les États-Unis et leurs alliés. Le Japon serait le grand perdant d'un accord stipulant que la Corée du Nord renonce à ses missiles à longue portée tout en conservant la capacité de frapper l'archipel nippon.

Au sein du contingent diplomatique américain, deux idées s'opposent, entre la poursuite des négociations dans l'optique d'un accord technique à long terme, et une ligne dure consistant à réclamer le démantèlement à court terme des installations nucléaires et bactériologiques nord-coréennes avant d'envisager des concessions militaires. Conscientes de cela, les autorités de Corée du Nord s'évertuent à diviser les représentants des États-Unis quant à la conduite à tenir.

Une autre question préoccupante est celle des transferts de technologies entre prétendants à l'arme nucléaire. La Corée du Nord a certainement été aidée par d'autres puissances pour maîtriser certaines technologies, et elle est susceptible de faire de même avec d'autres nations. Il est par exemple vraisemblable que les Soviétiques aient aidé la Corée du Nord à construire des missiles, puis que cette dernière ait fait de même vis-à-vis de l'Iran. Les autorités nord-coréennes ont également aidé la Syrie à construire un réacteur nucléaire, qu'Israël a pris soin de détruire par la suite. Le risque d'une collaboration entre la Corée du Nord et d'autres puissances est d'autant plus fort qu'exporter des technologies nucléaires et balistiques serait un moyen pour elle de se procurer des devises en dépit des sanctions économiques internationales.

Pour la Corée du Sud, les conditions d'une réconciliation – voire d'une réunification des deux pays – sont encore loin d'être réunies. Même si la détente est significative depuis l'apogée de la crise, les relations entre les deux Corées sont encore très tendues par rapport à d'autres périodes où les échanges étaient quotidiens. Le gouvernement sud-coréen considère la dénucléarisation de son voisin comme un préalable indispensable à toute négociation de paix. D'ailleurs, la Constitution sud-coréenne ne reconnaît l'existence que d'une seule République de Corée, et la négociation d'un traité de paix est « juridiquement » impossible avec une entité dont on nie l'existence.

Pensez-vous qu'une réunification des deux Corées soit envisageable à plus ou moins long terme ? Outre les fossés politique et économique, n'existe-t-il pas aujourd'hui un fossé idéologique entre les deux pays ? Les Jeux Olympiques de Pyeongchang pourraient-ils être une première étape d'un rapprochement ?

La frontière entre les deux Corées est avant tout une frontière idéologique entre les deux anciens camps de la guerre froide. Cela étant, ce n'est pas le principal frein à une réunification de la péninsule. Celle-ci ne sera possible que si l'ensemble des Coréens est capable de s'identifier à un projet commun de paix durable. Une différence importante par rapport à l'Allemagne doit être soulignée ici : la RFA et la RDA ont certes été séparées pendant des décennies, mais elles ne sont jamais entrées en guerre l'une contre l'autre. La réconciliation sera donc une étape indispensable avant une éventuelle réunification. Enfin, l'intégration des Nord-Coréens à la société sud-coréenne serait un processus très long, à l'image des difficultés rencontrées par les réfugiés nord-coréens malgré les centres ouverts par les autorités pour faciliter leur insertion. Quant aux Jeux Olympiques, ils n'ont pas véritablement contribué au rapprochement entre les deux Corées mais ils ont été l'occasion pour les Sud-Coréens d'organiser des rencontres entre les Nord-Coréens et les Américains.

À présent que le pouvoir nord-coréen a renforcé sa légitimité en se dotant de l'arme nucléaire, quelle pourrait être l'étape suivante ?

Le régime nord-coréen est confronté à une difficulté : il cherche à développer le niveau de vie des habitants sans pour autant que son modèle communiste ne s'effondre comme en URSS. Une autre ambition des dirigeants nord-coréens est que leur pays soit reconnu comme un acteur de premier plan sur la scène diplomatique internationale, et la nucléarisation du pays y a largement contribué.

QUELLES SOLUTIONS POUR UN NOUVEL ÉTAT LIBYEN ?

07 juin 2018, 14h00-15h15, salle Tocqueville

—

Modératrice :

- **Neïla Latrous,** Cheffe de service Moyen-Orient et Maghreb de Jeune Afrique

Intervenants :

- **Abdulhamid Al Dabaiba,** Fondateur du mouvement Libya's Future, ancien Président de la Libyan Investment and Development Company (LIDCO)
- **Mary Fitzgerald,** Chercheuse et consultante spécialisée sur les questions euro-méditerranéennes, European Young Leader (EYL 40)
- **Frédéric de Saint-Sernin,** Directeur Général délégué d'ACTED, ancien Secrétaire d'État français à l'aménagement du territoire

Lorsque le régime de Kadhafi s'est effondré en 2011, la Libye était extrêmement fragilisée par l'absence de certaines institutions indispensables pour la formation d'un nouvel État. Craignant d'être renversé par un coup d'état militaire, le dictateur avait par exemple démantelé l'armée libyenne, préférant confier les missions de sécurité nationale à des milices qui lui étaient fidèles. De même, le pouvoir était extrêmement centralisé sous son régime, créant d'importants clivages régionaux, notamment entre l'ouest et l'est de la Libye. Le pays ne possédait pas de Constitution et manquait d'infrastructures vitales. De fait, les Libyens sont pratiquement novices dans l'exercice de la démocratie, ayant vécu pendant quarante ans sous un régime où s'engager dans la politique était perçu très négativement. Le chaos ambiant a été amplifié par la crise des migrants, la perméabilité des frontières de la Libye en faisant un lieu de passage privilégié pour les Africains à la recherche d'un meilleur avenir en Europe. De nombreux Libyens se sentent aujourd'hui dépossédés d'un pays où des pratiques comme l'esclavagisme n'avaient jamais été vues auparavant.

Fort heureusement, la situation en Libye n'est pas aussi grave que dans des pays comme le Sud Soudan, dont la population est largement dépendante de l'aide humanitaire. La crise humanitaire actuelle en Libye est imputable à la guerre, et il est possible que d'ici quelques années, un État suffisamment solide soit établi afin que les Libyens puissent de nouveau subvenir à leurs propres besoins. Les principaux bénéficiaires de l'aide humanitaire sont les migrants, les populations déplacées par la guerre et les anciens exilés qui ont perdu leur patrimoine alors qu'ils étaient à l'étranger. Par ailleurs, il existe peu de clivages ethniques ou religieux en Libye – par opposition avec d'autres pays africains – ce qui rend les observateurs optimistes pour la reconstruction de l'État à moyen terme. Parallèlement à l'aide humanitaire, les ONG contribuent à la détection des futurs hauts fonctionnaires et représentants politiques libyens, et à la reconstruction des élites intellectuelles du pays (médecins, universitaires, etc.). Quant aux flux de migrants, ils sont déjà en nette attrition par rapport à 2016, grâce à la collaboration entre le jeune État libyen et l'Union Européenne.

Le Président Macron a appelé à l'organisation d'élections présidentielles et législatives dans le pays d'ici à décembre 2019. Cette déclaration a été diversement accueillie, car préparer les premières élections présidentielles de l'histoire de la Libye et les premières élections législatives depuis un demi-siècle représente un défi considérable. Les observateurs s'accordent à dire qu'il

conviendrait auparavant de doter le pays d'une véritable Constitution, laquelle devra être soumise à un vote référendaire. Le respect du calendrier avancé par le Président Macron dans un État fonctionnant normalement relèverait déjà du miracle. Une ébauche de Constitution a été rédigée par un collège constitutionnel mais un an de travail serait encore nécessaire pour parvenir à un texte abouti. Pour l'heure, le pays est encore beaucoup trop fragmenté pour organiser des élections. Plusieurs factions se disputent le contrôle du territoire, et les risques de guerre civile sont réels si certaines n'obtenaient pas la représentativité espérée au Parlement. En revanche, si une Constitution est approuvée, les résultats des futures élections seront plus facilement acceptés par l'ensemble des Libyens.

Comment impliquer le plus grand nombre possible de Libyens dans la rédaction de la Constitution ?

Impliquer un trop grand nombre de personnes dans le débat risquerait de donner lieu à des querelles sans fin. Il serait donc préférable de désigner, au sein du gouvernement provisoire, une personne qui serait chargée de travailler sur le texte à partir de l'ébauche déjà réalisée, et qui présenterait ensuite son travail à ses pairs.

Quels sont les principaux problèmes auxquels les habitants sont confrontés ?

Les Libyens rencontrent des difficultés importantes pour avoir accès aux biens de consommation courante. La corruption est par ailleurs très présente dans le pays.

Le niveau d'instruction de la population est plutôt bon, mais pour l'heure, le pays manque de dirigeants politiques et économiques. Les Libbyens ont besoin de retrouver rapidement un emploi afin de participer à la reconstruction de leur pays. Rebâtir un secteur économique privé suffisamment solide est une priorité, notamment dans le secteur pétrolier, afin de pallier la faiblesse de l'État. Pour la reconstruction des infrastructures, la stratégie à privilégier consiste à réaliser des investissements qui nécessitent peu de moyens et qui puissent être achevés rapidement.

Faudra-t-il composer avec les intérêts de toutes les factions pendant la phase transitoire ?

Même si certaines minorités ethniques existent, comme les Touaregs par exemple, les clivages ne sont pas aussi importants que par le passé, et la Libye est aujourd'hui relativement unifiée. C'est aussi un pays assez conservateur, et les islamistes n'ont pas un poids important. Par ailleurs, les autorités tribales pourraient participer activement à la reconstruction de leurs régions respectives. Les Libyens devraient enfin pouvoir s'entendre autour d'un projet commun de retour à la prospérité économique, grâce aux exportations pétrolières, puis de développement de leur économie de manière à préserver leur prospérité lorsque l'ère du pétrole sera révolue.

BALKANS OCCIDENTAUX : INTERMINABLES APRÈS-GUERRES

07 juin 2018, 14h00-15h15, salle CESER

—

Modératrice :

- **Alexandra Kamenskaya,** ancienne Directrice de l'Agence RIA Novosti à Paris

Intervenants :

- **Emmanuel Dupuy,** Président de l'IPSE (Institut Prospective et Sécurité en Europe)
- **Isabelle Ioannides,** Analyste thématique au service de recherche du Parlement européen
- **Naim Rashiti,** Directeur exécutif de Balkans Policy Research Group
- **Igor Stiks,** Écrivain et philosophe croate

Les succès de l'Union européenne dans la région des Balkans sont relativement limités, malgré d'importants efforts sur le plan technique et humanitaire. Cela s'explique en partie par la profusion d'acteurs internationaux présents dans la région : l'OTAN, l'ONU, les États-Unis, la Russie, la Chine, etc. Néanmoins, en raison de leur proximité géographique, il est indéniable que l'avenir de ces pays est intimement lié à une éventuelle adhésion à l'Union européenne. Cette dernière a donc invité les États concernés à s'engager dans un long processus d'adhésion, ce qui permettrait à terme d'établir une paix durable dans toute la région. Toutefois, les critères d'intégration étant difficiles à remplir, les obstacles sont encore nombreux. Par ailleurs, il n'est pas certain que la reproduction du modèle économique d'Europe de l'Ouest soit la solution la plus pertinente pour les pays des Balkans occidentaux. Jusqu'à présent, une classe aisée a pu se développer, mais la vie quotidienne du reste de la population n'a guère évolué.

En outre, les réformes votées en vue d'un rapprochement avec l'Union européenne ne sont pas véritablement appliquées. Les élites locales sont en partie responsables de cette situation. D'ailleurs, certains pays comme la Serbie recherchent des partenaires aussi bien à l'ouest qu'à l'est, conscients de leur position au centre de l'Europe, et les deux options (adhésion à l'Union européenne ou bien à l'Union économique eurasienne) sont ouvertes.

Du côté des pays de l'Union européenne, une thèse de plus en plus répandue présente l'intégration des pays des Balkans occidentaux principalement comme un moyen de contrer la montée en puissance d'autres intérêts, comme ceux de la Russie, via par exemple la construction de nouveaux gazoducs, de la Turquie et de la Chine, avec ses investissements considérables dans les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Pour certains observateurs, une intégration des pays des Balkans occidentaux à l'Union européenne serait un moyen d'endiguer les flux migratoires et de renforcer les contrôles aux frontières. Cela est confirmé par certains pays comme la Macédoine, qui s'estiment relativement abandonnés sur le front de la lutte contre l'immigration illégale. La question migratoire favorise également la montée en puissance dans la région des partis xénophobes et populistes, qui font de la lutte contre l'immigration leur cheval de bataille – même si les flux de migrants ont diminué aux deux tiers environ.

L'Europe balkanique est confrontée à un autre enjeu, celui de la démographie, avec un vieillissement de la population, un recul de la natalité et une fuite des jeunes élites intellectuelles vers les pays étrangers. La jeunesse a d'ailleurs développé un sentiment nationaliste plus aigu que celui de la génération précédente. Il s'agit là d'une conséquence de l'échec de la démarche consistant à traduire les criminels de guerre devant des tribunaux internationaux. Les conflits interethniques sont larvés mais ne sont pas oubliés pour autant, les clivages linguistiques à l'école étant palpables. Le rejet du modèle néolibéral est également assez fort. Cette évolution de l'économie des pays balkaniques était souhaitée pour rassurer les investisseurs étrangers, en échange d'une promesse de prospérité économique. Or, elle sert davantage les intérêts des multinationales en leur permettant d'accroître leurs profits que ceux de la population locale.

La situation dans les Balkans pourrait se résumer par l'image suivante : le vaccin que l'Union européenne tente d'administrer à son « patient » balkanique depuis le début des années 1990 a perdu de son efficacité et ce dernier n'est pas capable de développer sa propre immunité. Les élites ont trouvé le chemin de la prospérité mais la démocratie a régressé, même par rapport à l'ère communiste. Le développement du Kosovo est très lent et la situation en Bosnie est moins bonne qu'en 2001.

Que pensez-vous du fait que cinq membres de l'Union européenne n'aient pas reconnu l'indépendance du Kosovo ?

La question dépasse l'échelle de l'Union européenne puisque 35 pays ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo. La situation vis-à-vis de la Serbie constitue un obstacle majeur. Il est toutefois vrai que l'hétérogénéité des prises de position des pays de l'Union européenne, alliée à l'absence de message politique clair adressé aux pays de la région, fragilise les perspectives de rapprochement.

La pression de l'opinion publique ne pourrait-elle pas mettre fin à l'oligarchie des élites ?

La fracture entre les peuples et leurs élites est devenue importante. La population est consciente de l'existence de la corruption au sein de la classe dirigeante mais elle ne dispose d'aucune alternative. Par ailleurs, les jeunes qui pourraient remplacer les élites au pouvoir partent étudier à l'étranger et ne pensent pas à revenir dans leur pays.

AFGHANISTAN : COMMENT ARRÊTER L'ENGRENAGE ACTUEL ?

07 juin 2018, 15h30-16h45, salle CESER

—

Modérateur :

- **Dawood Azami,** Rédacteur multimédia au BBC World Service, European Young Leader (EYL40)

Intervenants :

- **Alain Boinet,** Fondateur de l'ONG « Solidarités International »
- **Wolfgang Danspeckgruber,** Fondateur et Directeur du Liechtenstein Institute on Self-Determination, Professeur à l'Université de Princeton
- **Christian Destremau,** Historien de la Seconde Guerre mondiale, Prix de biographie de l'Académie française, entrepreneur en Afghanistan et responsable d'ONG
- **Alpaslan Özerdem,** Professeur, Co-directeur du Centre for Trust, Peace and social relations

Depuis 1980 et l'invasion soviétique, l'Afghanistan se trouve dans un état de guerre permanent. La situation est compliquée puisque la communauté internationale ignore certains faits sur les différentes factions et leurs motivations. Les Talibans sont communément assimilés à des terroristes islamistes mais la réalité est plus complexe. Nombre de Talibans sont des agriculteurs afghans qui défendent leurs terres contre ceux qu'ils considèrent comme des envahisseurs. Toute victoire militaire contre eux semble exclue dans la mesure où ils représentent plus une force politique qu'une faction rebelle. Pire, l'affaiblissement des factions talibanes pendant l'intervention américaine a durablement affecté certaines régions du pays, où règnent l'insécurité, les trafics et la corruption. L'exemple de l'opium est particulièrement instructif : la production d'opium du pays était tombée au plus bas sous le régime des Talibans. Depuis leur départ, de nombreux paysans pauvres ont abandonné les cultures alimentaires, se tournant vers le pavot, permettant aux réseaux mafieux de se développer dans le pays. Cette situation n'est pas sans rappeler la culture de la coca en Colombie.

La reconstruction du pays est compliquée en raison de trois facteurs : le fait que pratiquement deux générations d'Afghans n'ont jamais connu que la guerre, l'existence d'importants clivages régionaux, et le fait que le pays se retrouve à la convergence des intérêts pakistanais et indiens. Toute solution politique à l'équation afghane passe indispensablement par l'engagement de négociations impliquant l'ensemble de la communauté internationale et des pouvoirs régionaux. Les États-Unis ont bien essayé de lancer des négociations entre les factions régionales et le pouvoir en place mais la légitimité de ce dernier n'est pas reconnue par les leaders régionaux, qui voulaient négocier directement avec les États-Unis.

La situation montre les limites de la solution inventée par les Occidentaux, qui n'ont pas tenu compte des organes de pouvoir tribaux ancestraux et ont voulu imposer leur propre modèle démocratique. L'Afghanistan est une mosaïque de différentes ethnies, où chacune peut prétendre à une représentation équilibrée. Un modèle fédéraliste, où chaque région jouirait d'une certaine autonomie, aurait donc de plus grandes chances de fonctionner, d'autant que ce modèle pourrait s'appuyer sur de solides systèmes de représentation tribaux. Enfin, la stabilité à long terme de

l'Afghanistan passe par la définition d'un statut international propre qui lui permette de bénéficier du soutien financier de la communauté internationale et qui le mette à l'abri des ambitions de ses puissants voisins : la Russie, le Pakistan, l'Inde et la Chine.

L'Afghanistan est également desservi par le fait que les médias se concentrent sur la guerre et le terrorisme. L'opinion publique internationale ignore donc deux états de fait : d'une part, l'Afghanistan doit faire face à une grande variété de défis – comme par exemple la famine qui menace compte tenu d'une sécheresse marquée cette année – et d'autre part, le fait que les Afghans sont capables de prendre leur avenir en main et ont déjà quelques réussites à leur crédit. Les Afghans ont un esprit d'entrepreneurs mais ils manquent de modèles à suivre.

Même si le bilan reste mitigé, la présence de la communauté internationale en Afghanistan a tout de même permis au pays d'accélérer son développement, notamment dans le domaine de la santé ou de l'éducation. Malheureusement, la population rurale ne profite guère de ces améliorations, et la paix n'est donc pas encore envisageable, d'autant que les Talibans contrôlent aujourd'hui 30 % du territoire et tendent à accroître leur zone d'influence. La paix ne pourra donc être obtenue qu'en invitant les Talibans à la table des négociations. Le Président afghan s'est d'ailleurs exprimé en ce sens mais la vague d'attentats qui a suivi son intervention montre que le dialogue est difficile à établir, et ce d'autant plus que les Talibans sont composés de plusieurs factions autonomes. L'issue du conflit risque donc d'être encore lointaine.

Quelle peut être la contribution de la Chine à la résolution du conflit ?

Les autorités chinoises ont rencontré les dirigeants talibans à de nombreuses reprises, et entretiennent également de bonnes relations avec le gouvernement afghan et avec le Pakistan voisin. Ils apparaissent ainsi comme un médiateur acceptable par toutes les parties dans le cadre d'un processus de paix.

ENFANTS SOLDATS : PRÉVENIR LEUR RECRUTEMENT, GARANTIR LEUR RÉINSERTION

07 juin 2018, 15h30-16h45, salle Guillaume

—

Modératrice :

- **Cynthia Illouz,** Rédactrice en chef du Magazine Chari-T

Intervenants :

- **Juan Arredondo,** Photojournaliste, Lauréat 2016 du Visa d'Or Humanitaire du Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
- **Philippe Brizemur,** Co-responsable de la Commission des droits de l'enfant d'Amnesty International France
- **Michel Chikwanine,** ancien enfant soldat, acteur pour la paix
- **Juvence Ramasy,** Maître de conférences à l'Université de Toamasina, Madagascar

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant adoptée en 1989 et signée par tous les États du monde, à l'exception des États-Unis, interdit le recrutement des enfants de moins de dix-huit ans en vue de leur participation à des conflits armés. Pour autant, les enfants soldats sont présents dans le monde entier : ils sont particulièrement nombreux dans les pays africains, mais également en Inde, au Pakistan, en Colombie, etc. La liste de ces pays est reprise dans le rapport annuel de la Secrétaire spéciale des Nations Unies pour les enfants dans les conflits armés. Celle-ci, présente chaque année un état des lieux des pays qui commettent de graves violations des droits de l'enfant, et intègre une « liste de la honte », qui en 2017, listait 56 organisations étatiques et non-étatiques qui utilisaient des enfants dans des conflits armés. Des enfants sont aussi engagés dans des armées régulières qui ne sont pas en guerre. Ainsi, en 2015, un quart des nouvelles recrues de l'armée du Royaume-Uni avaient entre 16 et 17 ans.

Il est très difficile de déterminer le nombre exact d'enfants soldats dans le monde. Il est estimé entre 250 000 à 300 000, mais en 10 ans d'existence des Accords de Paris, l'UNICEF et les Nations Unies sont parvenus à démobiliser 150 000 enfants soldats, ce qui laisse à penser qu'ils sont en réalité bien plus nombreux.

La première personne à avoir été condamnée par la Cour pénale internationale pour avoir recruté et utilisé activement des enfants dans un conflit armé (celui qui a ensanglanté la région de l'Ituri, en République Démocratique du Congo, en 2002 et 2003) est Thomas Lubanga. La Cour a alors considéré qu'il y avait participation active lorsque les enfants constituaient une cible potentielle. Ainsi, les enfants soldats sont utilisés au combat, mais également pour commettre des attentats suicides, tenir des checkpoints, garder des prisonniers, porter des munitions ou des butins, etc. Ils servent alors d'appui aux combattants, d'espions, de boucliers humains, mais également d'esclaves sexuels, qu'ils soient filles ou garçons.

La Convention relative aux droits de l'enfant constitue un texte essentiel pour lutter contre l'enrôlement des enfants soldats, notamment parce qu'elle engage les pays qui l'ont signée. Cette indéniable avancée juridique est malheureusement confrontée à la difficulté concrète de son

application, ne serait-ce que parce dans beaucoup de pays, notamment d'Afrique, les enfants ne sont pas enregistrés à l'état civil. Selon l'UNICEF, quatre enfants sur dix qui naissent dans le monde n'existent pas à l'état civil. Leur âge peut alors être difficile à déterminer.

En outre, l'appareil juridique ne saurait être suffisant pour lutter contre le recrutement d'enfants soldats. Un travail doit être réalisé sur le terrain, auprès des communautés dans lesquelles ils sont recrutés. En effet, les enfants deviennent soldats après avoir été victimes d'enlèvement, mais peuvent également rejoindre des groupes armés pour défendre une cause, ou parce qu'ils ne disposent d'aucun autre moyen de subsistance.

Au-delà de la question du recrutement se pose aussi celle de la réinsertion des enfants soldats une fois qu'ils ont quitté l'environnement guerrier. Ils ont été séparés du monde, souvent de manière traumatique, en étant enlevés à leurs familles, mais également en étant amenés à tuer d'autres êtres humains. Le processus de réinsertion doit faire en sorte à ce qu'ils passent d'un état quasi sauvage à l'état civilisé, dans un contexte où, stigmatisés, délaissés, n'ayant pas été scolarisés, ils ont souvent peu de perspectives économiques. La plupart finissent par retourner dans leur groupe armé d'origine, faute de trouver d'autres moyens de subsistance.

Pour réussir la réinsertion des enfants soldats, trouver des communautés prêtes à les accepter est essentiel. Souvent, ils ont été enlevés à un très jeune âge, et ont oublié d'où ils viennent. Des ONG cherchent alors à retrouver leurs familles, notamment en diffusant leur photographie dans l'espoir qu'ils soient identifiés. Lorsqu'elles y parviennent, les familles ne sont pas toujours prêtes à reprendre un enfant qui a commis des crimes ou qui les a oubliées. Elles peuvent aussi avoir peur de représailles de la part du groupe armé auquel l'enfant a appartenu. Le processus de préparation des familles pour accueillir de nouveau leur enfant devenu soldat peut alors être tout aussi long que celui de préparation de l'enfant à retourner chez lui.

Enfin, pour combattre l'enrôlement des enfants soldats, il apparaît nécessaire de traiter des causes profondes des conflits dans le monde. En dépit des multiples conventions et traités signés au niveau international, de très nombreux pays, y compris ceux du G7, continuent à vendre des armes. Celles-ci, rentables économiquement pour la France, les États-Unis ou le Royaume-Uni, atterrissent dans les mains d'enfants soldats, par exemple au Yémen. En outre, les groupes armés qui recrutent des enfants soldats se construisent très souvent sur la base des revendications liées à la pauvreté et à la misère.

Ainsi, pour réellement lutter contre le recrutement d'enfants soldats, il est nécessaire de commencer à financer la paix, au lieu de continuellement financer la guerre.

En France, les services de la protection de l'enfance seront amenés à prendre en charge des enfants soldats qui ont été recrutés par Daesh. Comment doivent-ils être approchés pour ne pas aggraver leurs troubles ?

En cas de situation traumatique, qu'elle soit liée ou non à un conflit, le cerveau supprime l'émission d'endorphine, mais interrompt également la mémoire historique. Il est donc inutile de faire répéter à l'enfant soldat son histoire. En revanche, il est possible d'évoquer la vie qui a précédé l'événement traumatique. Cette approche permet souvent, en en appelant à un autre souvenir que l'histoire guerrière, celui d'une enfance véritable, de ramener l'enfant soldat à son humanité.

CULTURE ET SPORT : VECTEURS DE PAIX ?

08 juin 2018, 15h30-16h45, salle Tocqueville

—

Modérateur :

- **Jean-Christophe Bas,** ancien Directeur adjoint de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies

Intervenants :

- **Anilore Banon,** Artiste sculptrice
- **Laurent Dupont,** Directeur Général de Peace and Sport
- **Laurence Fischer,** Triple Championne du monde de Karaté et Fondatrice de Fight for Dignity

Une étude de l'Institut Heidelberg de recherche sur les conflits internationaux parue en 2014 a montré que les conflits survenus après la guerre froide se caractérisaient par le fait que, dans leur majorité, ils opposaient des groupes armés à l'intérieur des pays. Sur les 130 conflits contemporains identifiés dans cette étude, 107 étaient ancrés dans une dimension culturelle (religion, ethnie, langue, etc.), semblant démontrer ainsi que la culture est susceptible de diviser les hommes. Pour autant, elle est également en mesure de les rassembler.

Les conflits naissent très souvent d'une peur de l'Autre, qui trouve sa source dans un détachement et une incompréhension de celui qui est différent de soi. Cette peur fait ressortir le pire de l'humanité, mais reste pourtant aujourd'hui très médiatisée, comme le montre la profusion d'images de catastrophes humanitaires ou climatiques dont les populations sont régulièrement abreuvées.

La culture et l'art offrent une perspective différente. Ils permettent d'envisager l'Autre, c'est-à-dire de le regarder sans peur, dans le but de surmonter ce qui nous sépare de lui. Ils démontrent qu'il est possible à des peuples très différents de vivre ensemble et de partager une même planète, ce qui est le sens même de la paix.

En effet, la paix n'est pas seulement l'absence de guerre. Elle constitue un état social où chacun accepte de faire un pas vers l'autre. Dans la paix, le vivre-ensemble suppose à la fois la compréhension de l'Autre et le dialogue avec lui. La paix n'est pas un dû : elle s'enseigne et s'apprend, et il est possible de préparer les générations futures à mieux se comprendre et à mieux dialoguer entre elles.

Le sport participe également à cette démarche. Il est aujourd'hui régi par des fédérations internationales, qui posent des règles qui s'appliquent dans le monde entier. En cela, le sport est universel. De plus, s'il constitue un marché économique gigantesque (fort de 800 milliards de dollars par an), il est également une formidable caisse de résonance. Un être humain sur deux a regardé au moins un match de la Coupe du monde de football 2018. Enfin, par ses règles et ses pratiques, le sport est structurant. Des individus relevant de nationalités ou de religions différentes se mettent d'accord sur le fait de suivre une seule et même règle, et peuvent ainsi engager un début de dialogue.

En outre, la paix commence toujours par la paix intérieure : un rapport sain à soi-même nous rend disponible pour rencontrer l'Autre. Le sport et la culture contribuent à cette compréhension de soi. Par exemple, le sport permet de reconstruire une estime de soi ou soigner des corps détruits par des traumatismes (comme les viols de guerre).

Les diplomates peuvent avoir un regard condescendant sur les démarches de rapprochement mises en œuvre au travers de l'art ou du sport, les considérant comme anecdotiques. Pourtant, la paix s'entretient par de multiples vecteurs, et, en réalité, par tout ce qui permet de porter un regard différent sur l'Autre. Le sport et l'art font partie de ces vecteurs, et interviennent à plusieurs niveaux.

Le premier est la diplomatie par le sport, qui vise à utiliser un événement sportif pour faire passer des messages. C'est ainsi que les échanges d'équipes de ping-pong au début des années 1970 entre les États-Unis de Richard Nixon et la Chine de Mao Zedong ont ouvert la voie à un renouveau dans les relations sino-américaines, et ont été qualifiés de « diplomatie du ping-pong ». De même, en avril 2017, lors de la préparation des Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang, les Corées du Sud et du Nord se sont rencontrées dans le cadre d'un match test qui a amené la création d'une équipe de hockey sur glace féminine commune aux deux pays. Dans ce cas, des athlètes se sont mis au service d'une cause qui les dépassait, afin de montrer que la paix était possible entre deux nations en tension.

Le deuxième niveau est plus local : par exemple, le sport est utilisé dans le cadre de la crise des migrants. Il sert dans les pays d'accueil en tant que moyen d'intégration et de compréhension de l'Autre, mais est également utilisé dans les camps de réfugiés pour réduire les tensions communautaires. La culture peut avoir la même fonction sur des territoires où des tensions sont constatées entre des peuples ou des ethnies. Ainsi, le chef d'orchestre Daniel Barenboïm a créé le West-Eastern Divan Orchestra, composé notamment de Palestiniens et d'Israéliens, pour montrer que les deux peuples étaient en mesure de communiquer ensemble.

Enfin, la culture est utilisée au plus haut niveau, auprès des chefs d'État, car elle ouvre des portes et invite toujours au dialogue.

Au-delà de ces trois niveaux pratiques d'intervention, la paix se construit en premier lieu au plus proche des citoyens, par l'écoute et la compréhension de l'Autre. Il ne faut pas attendre des artistes, des grands sportifs ou des politiques qu'ils agissent. Chacun peut avoir un rôle à jouer s'il a le courage de s'engager. Entretenir une culture de la paix au quotidien, auprès de sa famille, de ses voisins ou de ses collègues de travail, constitue déjà un tel engagement.

Un État a-t-il un intérêt autre qu'économique ou géopolitique à organiser un grand événement sportif ou culturel ?

Les grands événements ont nécessairement un intérêt économique et touristique, et permettent de valoriser un territoire, mais ils participent également à la structuration des sociétés qui les accueillent, soit par des investissements concrets (par exemple, la rénovation de routes ou d'infrastructures), soit par leur impact symbolique, qui s'inscrit le plus souvent dans la durée.

Le sport et la culture n'ont pas que des aspects éthiques. Par exemple, ils peuvent servir à la propagande ou à la propagation de discours de haine.

La culture contribue à la paix, mais est également susceptible de diviser. Au-delà des conflits qu'elle peut provoquer, elle peut donner naissance à des pratiques néfastes. Ainsi, le développement du sport dans le monde s'accompagne de celui de l'industrie des paris en ligne. Il semble important de favoriser avant tout les initiatives qui font appel à la culture et aux sports comme vecteurs de paix, sans pour autant céder à la naïveté.

DROITS DES FEMMES : FACTEURS INDISPENSABLES D'UNE PAIX DURABLE

08 juin 2018, 15h30-16h45, auditorium

—

Modératrice :

- **Frédérique Bedos,** Fondatrice de l'ONG Le Projet Imagine

Intervenants :

- **Nicole Ameline,** ancienne Ministre, membre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)
- **Céline Bardet,** Fondatrice et Présidente de l'association We are not weapons of war
- **Guy Mamou-Mani,** Co-Président d'Open et membre du Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, Co-Président de #JamaisSansElles

Dans de nombreuses régions du monde, le fait que les femmes n'aient pas la place qu'elles méritent explique bon nombre de déséquilibres et de tensions. En effet, les femmes ont montré qu'elles avaient très souvent un rôle positif dans l'émergence, la construction et la consolidation de la démocratie et de l'État de droit. D'ailleurs, l'un des 17 Objectifs de développement durable identifiés par les Nations Unies est l'égalité de sexes. Quel est alors le rôle des droits des femmes dans la construction d'un monde contemporain plus juste et apaisé ?

Dans les faits, les femmes restent aujourd'hui les premières victimes des conflits armés et leurs droits font de manière récurrente l'objet de violations. Ainsi, le viol de guerre est une constante dans quasiment tous les conflits depuis la fin de la guerre froide. Pour autant, le sujet reste très peu évoqué. Ses victimes restent invisibles et les coupables jouissent d'une grande impunité, principalement parce que le viol de guerre est systématiquement perçu avec une certaine fatalité, comme accompagnant tout conflit. Or il constitue en réalité une arme et s'inscrit dans une stratégie guerrière. Il est peu coûteux, alors qu'il a des effets non seulement sur la victime mais également sur sa famille et sa communauté. Il est utilisé en vue d'objectifs précis : ainsi, en République Démocratique du Congo, les groupes armés violent les femmes dans le but de faire se déplacer les populations, afin d'être libres d'exploiter les gisements de minerais que celles-ci abandonnent dans leur fuite. En Libye et en Syrie, des hommes sont violés à des fins politiques. En effet, dans ces pays, un homme violé ne peut plus avoir de rôle public. Lors de la guerre de Bosnie et du génocide du Rwanda, le viol des femmes était perçu comme un outil de purification ethnique. Les viols, qui constituent avant tout des actes de domination et sont pensés dans un objectif de destruction d'une partie de la population, sont alors le plus souvent collectifs et publics.

Toutefois, le viol de guerre commence à être reconnu comme un élément constitutif des crimes de guerre internationaux. D'un côté, le droit se renforce, mais de l'autre, les coupables restent le plus souvent exonérés de toute poursuite judiciaire, et d'une manière générale, le droit humanitaire international est de moins en moins respecté. Les activistes des droits de l'Homme, les convois humanitaires, mais également les civils (et en particulier les femmes) sont maintenant régulièrement visés dans le cadre des conflits.

Il s'agit alors d'acter la responsabilité effective des États dans les exactions commises sur leur territoire, qu'elles soient le fait de groupes armés étatiques ou non, mais également de lutter contre

l'impunité. Les réponses seront juridiques, mais pas seulement : le paradigme de la place des femmes dans le monde doit changer. Les femmes victimes de viol de guerre sont des survivantes et ne s'inscrivent pas dans une démarche de revanche, mais de recherche de la justice. De plus, elles ont une vie avant et après l'évènement traumatique, et elles ont un rôle à jouer dans la société.

Le droit des femmes à participer à la prévention et à la gestion des conflits, à la négociation de la paix et à la reconstruction de la démocratie devrait être reconnu partout dans le monde. Les femmes n'ont pas vocation à être des victimes. Elles doivent être partie prenante des décisions, et le pouvoir doit être partagé avec elles.

En outre, afin de prévenir les conflits et les crises, les femmes doivent s'approprier le changement du monde qui est à l'œuvre aujourd'hui. Cette question ne concerne pas uniquement les femmes, mais la société entière.

Les nouvelles technologies participent à la construction de ce nouveau monde en remettant en cause les conceptions en vigueur des distances, du temps, de l'emploi ou encore de la propriété. Y compris dans les pays en voie de développement, elles offrent de nouvelles possibilités aux femmes de prendre leur juste place dans le monde d'une part, et aux sociétés de ne pas reproduire les erreurs commises par le passé d'autre part. Par exemple, le Kenya est aujourd'hui le pays le plus avancé en matière de banque sur mobile : la principale application est utilisée par 28 des 45 millions d'habitants du pays. Avec les nouvelles technologies, il est beaucoup plus facile, y compris pour les femmes, de devenir entrepreneur. En Afrique, les entreprises qui travaillent autour du numérique proposent aujourd'hui aux populations des services que les États ne sont pas en mesure de fournir. Ainsi, le numérique n'est pas nécessairement un outil de déshumanisation et de destruction de l'emploi, si tant est qu'il soit pris en main et non pas subi.

Si les femmes s'excluent, pour des raisons objectives (violence ordinaire, stéréotypes de genre, etc.) du développement des technologies, elles ne participeront pas à la conceptualisation de ce nouveau monde. Elles en seront au mieux les bénéficiaires, au pire les victimes. Il s'agit là d'un enjeu de civilisation, car non seulement cela reviendrait à priver ce nouveau monde de l'apport de la moitié de la population mondiale, mais cela poserait également un risque majeur de déstabilisation, car les inégalités et l'exclusion sont toujours facteurs de guerre. Le numérique permet de construire une nouvelle égalité des chances et des droits, et offre la possibilité à de nombreuses femmes d'accéder à de nouveaux métiers, sans subir le poids des systèmes d'éducation et des stéréotypes traditionnels.

Ce monde nouveau, dans son concept même, doit favoriser la culture de la paix, et non plus celle de la guerre qui a dominé les siècles passés. Dans cette démarche de construction, tous, hommes et femmes, peuvent avoir un rôle de témoins et d'ambassadeurs. Il en revient de leur responsabilité, car le monde qui nous entoure n'est rien d'autre que celui que nous bâtissons.

Quelle législation s'applique aux enfants nés de viols de guerre ?

La législation sur ce point varie fortement d'un pays à l'autre. La plupart des femmes enceintes suite à un viol de guerre veulent avorter, mais dans de nombreux pays, l'avortement est interdit, y compris en cas de viol. À la naissance, elles souhaitent souvent se séparer de leur bébé. Les enfants se retrouvent alors dans des orphelinats ou à la rue. Certaines choisissent d'élever leur enfant, au risque d'être stigmatisées socialement. Le sujet est loin d'être anecdotique : ainsi, au Rwanda, on estime entre 20 000 et 30 000 le nombre d'enfants issus de viols commis lors du génocide de 1994, qui ont une vingtaine d'années aujourd'hui.

COMMÉMORER, RACONTER, ÉDUQUER : COMMENT FONDER UNE CULTURE DE PAIX ?

08 juin 2018, 14h00-15h15, salle plénière

—

Modérateur :

- **Thierry Rabiller,** Rédacteur en chef de Paris Normandie

Intervenants :

- **Jo Berry,** Fondatrice de Building bridges for Peace
- **Latifa Ibn Ziaten,** Fondatrice de l'association Imad-Ibn-Ziaten pour la jeunesse et pour la paix
- **Marwa Mansouri,** Présidente de l'association Cultivons la Paix, Fondatrice et Secrétaire générale de l'association Coexistence
- **Pierre-François Veil,** Avocat, Président du Comité français pour Yad Vashem

La mémoire, les droits de l'Homme et la citoyenneté, les Objectifs de développement durable… Nombreux sont les thèmes susceptibles de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté. Pour autant, la culture de la paix ne s'impose pas, même par l'enseignement. Elle se construit, et trois formes d'apprentissage de l'Autre y contribuent de manière fondamentale : la commémoration, le témoignage et l'éducation.

La commémoration tout d'abord, car les sociétés sont comme les hommes et les femmes : elles ne peuvent regarder en toute lucidité leur avenir qu'en se saisissant de leur passé.

Le mémorial Yad Vashem est né en 1953 en Israël non seulement pour honorer les victimes de la Shoah, mais, en premier lieu, pour retrouver leurs noms. Le nom du mémorial est tiré d'Isaïe, et rend compte de cette mission : « Et je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs une place (Yad) et un nom (Shem) qui ne seront pas effacés ». Ainsi, la salle des noms reprend aujourd'hui 4,8 millions de noms de victimes. Yad Vashem honore également ceux qui ont aidé les juifs à échapper aux nazis, par le titre de « Juste parmi les nations ». 4 055 Français ont officiellement été honorés par ce titre, bien qu'ils aient été plus nombreux à aider leur prochain. Grâce à eux ainsi qu'à l'engagement d'un certain nombre d'autorités religieuses catholiques et protestantes, les trois quarts de la communauté juive française ont survécu à la Shoah.

Honorer ces héros anonymes contribue autant que la mémoire des victimes à la culture de la paix, car c'est rappeler qu'à tout moment, il est possible de choisir, et de rester habité par ses valeurs (et en premier lieu celle de fraternité).

En outre, bien que le mot d'ordre après la Shoah ait été « plus jamais ça », les génocides n'ont pas disparu pour autant. Ils ont pris d'autres formes et ont ciblé d'autres populations. L'enseignement de l'histoire est alors également essentiel pour lutter contre le phénomène génocidaire, pour le comprendre et l'appréhender, pour en identifier les prémisses afin d'être en mesure d'apaiser les tensions entre les communautés dès qu'elles apparaissent.

Le témoignage, ensuite : la rencontre avec l'Autre constitue le cœur de toute paix véritable. Il semble alors essentiel de créer des lieux sûrs où les individus sont en mesure de partager leur

histoire hors de tout préjugé. Ainsi, en France, des associations mettent en place des rencontres entre des migrants et les habitants des territoires qui les accueillent, afin de favoriser le dialogue interculturel nécessaire à la paix.

L'éducation, enfin : l'école n'est pas nécessairement le lieu privilégié de l'enseignement de la paix, car il peut être difficile d'attirer l'attention des enfants et des adolescents sur un tel sujet. En outre, l'Éducation nationale ne saurait être le remède à tous les maux de la société. L'éducation à la paix se fait, le plus souvent, de manière informelle, et les premiers éducateurs des enfants restent les parents et la famille. Ils communiquent à leurs enfants les valeurs essentielles du vivre-ensemble, à commencer par l'importance du respect de l'Autre. Néanmoins, l'éclatement de plus en plus commun des cellules familiales rend ce travail difficile.

Cependant, la société civile dans son ensemble participe également à cette éducation informelle. Par exemple, en Tunisie en 2010, après le Printemps arabe, dans une société séparée en profondeur entre conservateurs et laïcs, il s'agissait de mettre en place un nouveau paradigme de citoyenneté. Dans les écoles, il n'existait pas de manuel sur les droits de l'Homme ou l'usage de la citoyenneté. La justice, la liberté et l'État de droit ne sauraient suffire à assurer la paix sociale : ils ne sont que des moyens pour constituer cette nouvelle citoyenneté nécessaire à la coexistence pacifique et au vivre-ensemble. Des associations ont alors été créées pour travailler sur l'éducation à la citoyenneté, en abordant, dans le cadre d'ateliers ou de rencontres, des thèmes aussi divers que la gestion des conflits de manière non-violente, le fait de privilégier la communication en toute situation ou encore le dialogue interculturel. D'une manière générale, il s'agissait de voir l'Autre comme une richesse pour soi et pour la société, et non pas comme une menace pour l'identité d'un individu ou d'un peuple.

Ainsi, la construction de la paix commence dans le rôle exemplaire que peut avoir chaque citoyen, qui est au quotidien en mesure de rester ouvert à l'Autre dans la commémoration, le témoignage et l'éducation, et s'achève au plus haut niveau : les Nations Unies ont travaillé, à partir de 2000, pour fonder internationalement une culture de la paix et de la non-violence. Ce travail s'est basé sur une définition acceptée par leurs 193 États membres : « La culture de la paix peut être définie comme l'ensemble des valeurs, des attitudes et des comportements qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes, et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation entre les personnes, les groupes et les nations ».

La culture de la paix est aujourd'hui clairement fondée, mais dans un monde où la culture de la guerre est omniprésente dans les relations internationales, il s'agit de ne cesser d'en faire la promotion.

Certaines parties du territoire français sont aujourd'hui « ghettoïsées ». Comment favoriser l'éducation à la paix, par exemple à l'école, dans un tel contexte ?

Dans certains établissements scolaires, 90 % des enfants sont d'origine maghrébine ou africaine. En l'absence de toute mixité, comment imaginer qu'ils puissent se sentir Français ? Avant même d'imaginer instaurer le dialogue, il faut commencer par ne pas séparer.

03.

LES FOCUS :

S'ENGAGER POUR LA PAIX

INTERVENTIONS DE RAMÓN LUIS VALCÁRCEL SISO, NICOLE AMELINE ET ANILORE BANON

07 juin 2018, 09h45-10h30, salle plénière

—

Ramón Luis Valcárcel Siso, Vice-Président du Parlement européen, rappelle que la Normandie est un territoire naturellement associé à un idéal de liberté et de paix. Ainsi, lorsque le 6 juin 2014, la France, l'Allemagne, l'Ukraine et la Russie se sont retrouvés au Château de Bénouville afin de poser les bases d'un cessez-le-feu en Ukraine, les négociations qui en ont résulté se sont déroulées dans le cadre d'un Format Normandie , preuve de la force du symbole.

La construction de l'Union européenne a contribué à l'instauration d'une véritable paix durable entre ses États membres, ce qui est unique à l'échelle mondiale. La perspective de rejoindre cet ensemble a aidé à la transformation démocratique des pays d'Europe du Sud et d'Europe Centrale, en incitant leurs dirigeants à se focaliser sur la qualité de vie des Européens. Cette contribution à la paix a été récompensée par l'attribution du Prix Nobel de la Paix à l'Union européenne en décembre 2012.

Cependant, les défis à relever au sein de l'Union européenne ou à proximité sont nombreux : conflits au Sud et à l'Est, réchauffement climatique, mondialisation, criminalité, migrations, cyberattaques et désinformation sont autant d'enjeux auxquels les institutions européennes doivent répondre. C'est pourquoi l'Union européenne s'est récemment dotée d'une ambitieuse politique de coopération permanente en matière de défense et d'un fonds spécifique permettant aux États membres d'investir ensemble dans leur sécurité. Elle a par ailleurs tenté de reproduire dans les Balkans le modèle qui a assuré sa renaissance à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Dans ce contexte, le Parlement européen est heureux de s'associer à la création du Forum mondial Normandie pour la Paix.

Nicole Ameline, membre du Comité des Nations Unies pour les droits des femmes, rappelle que les droits fondamentaux sont un socle universel pour les civilisations, mais aussi une force de paix. Alors que ce forum est organisé dans un territoire où se sont déroulés il y a 74 ans certains des combats les plus féroces de la Seconde Guerre mondiale, nul ne doit oublier ni ce cataclysme, ni ce qui l'a provoqué. Les 17 Objectifs de développement durable offrent un plan d'action permettant à chacun de vivre dans la paix et la prospérité sur une planète saine. Mais dans un contexte où les menaces s'amplifient, le multilatéralisme est plus important que jamais.

Anilore Banon, sculptrice, créatrice de la sculpture Les Braves à Omaha Beach, porte depuis une dizaine d'années le projet Vitae. En réaction à l'effroi généré par les multiples attentats, elle se propose de réunir symboliquement l'humanité autour d'un projet de sculpture lunaire observable depuis la terre. La structure qu'il est proposé d'implanter sur la Lune en symbole de paix, et qui comportera un million d'empreintes de mains, s'ouvrira et se fermera automatiquement grâce à des matériaux à mémoire de forme.

Intervention Ramón Luis Valcárcel Siso
© Eric Bénard - Région Normandie

Raffarin Jean-Pierre
© Christophe Magat - Région Normandie

LEADERS POUR LA PAIX

07 juin 2018, 12h00-12h30, salle plénière

—

Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier Ministre français et Président de Leaders pour la Paix, constate que si la guerre mobilise, les facteurs de paix diminuent, et que la paix n'est pas enseignée. Pourtant la paix est un travail, une construction difficile à la fois scientifique et stratégique. Et le mot « guerre » ne doit pas être utilisé comme une banalité.

L'association « Leaders pour la Paix » a été créée selon trois grands principes. Tout d'abord pour répondre à l'enjeu du multilatéralisme, avec une trentaine de personnes expertes, engagées, représentant chacune leur pays, mais conservant une capacité de distanciation permettant de faire vivre un multilatéralisme varié intégrant l'autre. Le deuxième axe concerne la pédagogie, afin de mobiliser les opinions publiques et pouvoir expliquer clairement une crise, comme la crise mexicaine ou la crise turque par exemple. Un rapport annuel est ainsi édité sur des crises particulières, car sans conscience de la guerre, il ne peut y avoir d'action pour la paix. Enfin, le troisième principe est celui de l'influence, afin d'être en mesure de présenter les idées développées aux dirigeants mondiaux.

Il convient de prendre conscience que la paix représente un effort, et que si les opinions publiques ne mesurent pas l'importance de la paix, elles risquent de ne pas être capables de voir la guerre réapparaître. Il s'agit de construire un effort collectif de paix, notamment grâce à une communauté des travailleurs de paix.

GLOBAL PEACE INDEX

08 juin, 17h00-17h25, salle plénière

—

Steve Killelea, Fondateur et Président de l'Institute for Economics and Peace, a créé cet organisme en 2007 afin de mesurer le niveau relatif de paix dans 163 pays, couvrant 99,7 % de la population mondiale. Pour cela, il utilise le Global Peace Index qui repose sur 23 paramètres répartis en trois catégories (conflits internationaux, sécurité intérieure, niveau de militarisation).

L'Europe apparaît actuellement comme la zone la plus paisible du monde, mais les résultats de ce continent commencent à se déliter. A contrario, l'Afrique et le Moyen-Orient apparaissent comme les régions les plus violentes. Globalement, l'index enregistre une baisse de 0,27 % en 2018, et il s'agit de la quatrième année consécutive de dégradation. 71 pays ont enregistré une amélioration de leur index, alors que 92 ont vu leur situation empirer. En particulier, la Syrie enregistre les pires résultats et le Qatar et la République Démocratique du Congo ont vu leurs situations enregistrer la plus forte dégradation. En revanche, l'Islande demeure la nation la plus paisible.

Au cours des dix dernières années, le niveau moyen de paix s'est détérioré de 2,8 %, notamment dans plus de la moitié des pays européens. En particulier, 62 % des pays ont enregistré une augmentation du terrorisme et 1 % de la population mondiale est désormais considérée comme réfugiée. En revanche, les dépenses militaires ont diminué dans 119 pays et globalement le nombre de pays en guerre diminue. Pour autant, le nombre de victimes de conflits explose (+264 %), traduisant une intensification des conflits.

Le coût économique de la violence est estimé à 12,4 % du PIB mondial. En particulier, les dix pays les plus impactés par la violence enregistrent une augmentation de 45 % du coût de cette violence rapporté à leur PIB. Il convient également de comprendre que 1 % du coût de la violence dans le monde équivaut au budget mondial dédié à l'aide au développement. Autre statistique, les pays en paix depuis 60 ans ont enregistré une croissance du revenu par habitant supérieure de 1,5 % par rapport à la moyenne.

Des facteurs caractérisant une société paisible (distribution des ressources, niveau de corruption, liberté de circulation de l'information, relations avec les états voisins, respect des droits des autres, capital humain) ont été définis afin d'élaborer un indice mesurant le potentiel des différents pays en termes de paix. Cet indicateur prédictif s'est amélioré au cours des dix dernières années, mais semble stagner depuis trois ans. Les principales dégradations apparaissent au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique du Sud. Par ailleurs, le respect des droits des autres au sein d'une même société se dégrade partout dans le monde depuis trois ans. Enfin, il faut avoir conscience que la dégradation d'un nombre limité de facteurs peut plonger un pays dans la guerre.

Steve Killelea
© Eric Bénard - Région Normandie

Hervé Morin
et Tun Khin
© Christophe Magat - Région Normandie

APPEL DE LA NORMANDIE POUR L'ARRÊT DES VIOLENCES À L'ENCONTRE DES ROHINGYAS

08 juin 2018, 12h00-12h45, salle plénière

—

Modérateur :

- **Boštjan Videmšek,** Journaliste et reporter de guerre pour Delo, membre de European Young Leader (EYL40)

Intervenants :

- **Hervé Morin,** Président de la Région Normandie et de Régions de France, ancien Ministre de la Défense
- **Philippe Bolopion,** Directeur adjoint du plaidoyer mondial de Human Rights Watch
- **Tun Khin,** Président de Burmese Rohingya UK (BROUK)

Depuis l'indépendance de la Birmanie en 1962, l'Ouest du pays s'apparente à une prison à ciel ouvert au sein de laquelle les Rohingyas sont privés de leur nationalité et de leurs droits fondamentaux. Le conflit en cours depuis 2016 a encore dégradé la situation. Suite à l'attaque de postes de police et de postes-frontières par un mouvement armé rebelle rohingya, les autorités birmanes ont répondu de manière disproportionnée en brûlant des villages entiers, en massacrant les populations et en utilisant le viol comme arme de guerre. Près de 700 000 Rohingyas ont dû quitter la Birmanie dans les semaines suivantes et se trouvent depuis parqués dans des camps de réfugiés au Bangladesh. Mais les médias internationaux semblent depuis avoir oublié ce conflit.

Située à l'ouest du pays, Sittwe est désormais une ville morte dans laquelle des quartiers entiers, précédemment habités par les Rohingyas, sont en décrépitude. Elle est entourée de camps gardés par l'armée birmane. En leur sein, les Rohingyas sont enfermés dans des conditions inhumaines et traités comme des citoyens de seconde zone.

La situation est d'autant plus choquante que la société et les autorités birmanes assument pleinement leur racisme à l'égard des Rohingyas et leur volonté d'obtenir l'exil de ces derniers. Dans ce contexte, l'intervention de la communauté internationale est indispensable pour éviter la disparition totale de cette population. Pour sa part, Aung San Suu Kyi, l'ancienne opposante au régime militaire, auréolée du Prix Nobel de la Paix, est désormais une icône déchue aux yeux des défenseurs des droits de l'Homme.

Face à l'indifférence de la communauté internationale quant à cette situation alarmante, les participants au Forum mondial Normandie pour la Paix ont lancé un appel pour l'arrêt des violences à l'encontre des Rohingyas.

Hubert Dejean de la Batie, les élèves cherbourgeoises du lycée Thomas Hélye Zoé Marcelet et Tanina Tala Ighil, Prix du public de Walk the (Global) Walk, et Jacques Rao, Conseiller auprès du Président de la Commission nationale Française pour l'UNESCO.
© Eric Bénard - Région Normandie

ÉVÉNEMENT FINAL DE WALK THE (GLOBAL) WALK

07 juin 2018, 13h00-16h00, salle plénière

Les Objectifs de développement durable des Nations Unies occupent une place inégale au sein des programmes pédagogiques des différents États européens et sont trop souvent méconnus des jeunes. Partant de ce constat, le programme Walk the (Global) Walk s'est donné pour ambition de développer une culture de paix et de promotion de ces Objectifs à travers l'éducation aux droits de l'Homme et aux valeurs citoyennes.

Des collectivités territoriales de douze États européens (France, Italie, Croatie, Grèce, Portugal, Pays de Galles, Ecosse, Chypre, Albanie, Bosnie Herzégovine, Roumanie et Bulgarie), avec l'appui d'associations et organisations non-gouvernementales, mettront en œuvre le programme pédagogique au sein de leurs établissements scolaires jusqu'en 2021.

Porté par l'Institut international des Droits de l'Homme et de la paix, l'édition 2017-2018 de lancement du programme en Normandie a remporté un large succès, permettant à 850 lycéens et apprentis d'être sensibilisés et de développer 33 projets de classe en faveur des Objectifs de développement durable.

Sept initiatives ont été sélectionnées pour être présentées lors de l'événement final de Walk the (Global) Walk. Celui-ci s'est tenu dans le cadre du Forum mondial Normandie pour la Paix 2018, avec pour objectif de valoriser les projets des élèves devant un panel d'acteurs compétents sur les thématiques du programme.

Un jury composé de Denis Rolland (Recteur de l'Académie de Caen), Sophie Chaussi (coprésidente du Graine), Hubert Dejean de La Batie (Vice-Président de la Région Normandie en charge de l'Environnement), Caroline Guillaume (Directrice régionale de l'Alimentation, de l'agriculture et de la forêt), Christine Lazerges (Présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme) et Jacques Toubon (Défenseur des Droits) ont examiné les sept projets présentés dans le cadre du Walk the (Global) Walk. Le jury s'est efforcé d'évaluer les initiatives en prenant en compte la force du message véhiculé, les arguments, l'aisance scénique, la qualité et l'originalité de la prestation.

Le Prix de l'Innovation a été remis par le Vice-Président de la Région en charge de l'Environnement et par le Défenseur des Droits au projet porté par les élèves de seconde sportifs de haut niveau du Lycée Porte Océane du Havre, sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'accent était mis sur les inégalités salariales, notamment dans le domaine du sport. Porter ce projet n'a pas été simple, dans la mesure où certains lycéens ont dû dépasser les premiers réflexes misogynes de leurs camarades. Mais la démarche a permis aux garçons et aux filles de dépasser leurs différences et de se respecter les uns les autres. En particulier, une journée organisée sur le thème de la mixité a permis de faire évoluer les mentalités.

Pour sa part, le Prix de la Pédagogie d'action a été remis par la Présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme au projet porté par le lycée Alain Chartier de Bayeux sur le thème des inégalités entre les hommes et les femmes. Le projet avait pour but de sensibiliser et de montrer l'importance des inégalités dans tous les domaines, à tous les âges et à toutes les échelles.

Par ailleurs, le Prix de la meilleure vidéo de présentation a été remis par Yacine Ait Kaci, auteur, artiste transmédia, réalisateur et metteur en scène, aux représentants de la classe de BTS Technico-commercial du CFA NaturaPôle de Mont-Saint-Aignant sur le thème Un monde égal pour demain. Le projet a été porté auprès d'un public de 8/14 ans.

Enfin, des reconnaissances ont été officiellement remises à des lycées et les centres de formation des apprentis qui s'engagent en faveur des Objectifs de développement durable.

Forte du succès de 2017-2018, l'édition suivante de Walk the (Global) Walk portera sur le onzième Objectif de développement durable des Nations Unies, les « villes et communautés durables ». L'événement final se tiendra de nouveau dans le cadre du Forum mondial Normandie pour la Paix.

IRAN, CORÉE, BREXIT… QUEL SURSAUT POUR L'EUROPE ?

07 juin 2018, 17h00-17h30, salle plénière

Modérateur :

- **Gérard Grizbec,** grand reporter au service étranger de France 2

Intervenants :

- **Hubert Védrine,** ancien Ministre des Affaires étrangères
- **Nicole Gnesotto,** Professeure du Conservatoire national des arts et métiers et Présidente de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale.

L'Europe a connu deux sursauts. Le premier est un sursaut de « surprise ». Les États européens ont fait face, comme tous les autres, à l'augmentation du rythme politique du monde. Jamais nous n'avons connu autant d'événements changeant la structure internationale en si peu de temps (les Printemps arabes en 2011, la guerre en Syrie en 2013, le conflit ukrainien en 2014, les vagues d'attentats depuis 2015, le rapprochement diplomatique des Corées début 2018…) L'Europe est « accablée » de surprise, elle qui a vécu depuis soixante ans dans l'illusion que les États-Unis s'occupaient du monde.

Le second sursaut qui touche l'Europe est de nature identitaire. Il a été provoqué par le choc du Brexit, preuve de la réversibilité du processus de construction de l'Union européenne, et par l'élection du Président Donald Trump, qui montre que l'allié américain peut menacer les intérêts européens. Si cette prise de conscience est réelle et qu'une identité européenne spécifique est en train de naître, il reste à savoir si le sursaut identitaire de l'Europe peut perdurer sur le long terme.

Il faut noter qu'un fossé sépare les élites pro-européennes et les peuples qui veulent conserver leur identité, leur souveraineté et leur sécurité. Face aux risques, une partie des élites européennes est dans le déni, comme le prouvent de récents projets d'élargissement de l'Europe soutenus par la Commission européenne. En revanche, d'autres responsables pensent que l'Europe doit se réformer afin d'être à nouveau en mesure d'influer sur les évènements. Face à la menace de disparition de l'idée européenne, la solution consiste à démontrer l'utilité de l'Europe aux citoyens devenus sceptiques. Cette démonstration doit concerner en premier lieu la maîtrise des flux migratoires, qui représente le lien majeur entre les troubles intérieurs et les crises extérieures.

En effet, l'Europe se retrouve en première ligne sur la question des réfugiés et des migrations politiques, sujet sur lequel elle a choisi pendant 60 ans de ne pas s'impliquer. Elle est ainsi désormais la principale victime des conséquences des crises syriennes (immigration de masse, terrorisme…). De même, elle continue de subir les conséquences de politiques américaines catastrophiques (Irak, Iran…). Pour lutter contre ces peurs que sont la crise migratoire, le terrorisme, le vieillissement démographique, et les inégalités de revenus, elle doit impérativement gérer de manière solidaire la crise des réfugiés, en partageant l'accueil des réfugiés. Or aujourd'hui, un certain nombre de pays de l'Europe de l'Est leur ont fermé leur porte. Ne serait-il pas alors pertinent que l'attribution de la solidarité économique européenne puisse être soumise à des conditions politiques, notamment concernant l'accueil des réfugiés ? La création d'un « office pour les réfugiés et les apatrides » pourrait également être une solution pour permettre une harmonisation des droits d'asile et des conditions d'octroi de l'asile en Europe.

Par ailleurs, la gravité de la crise migratoire impose aussi de renforcer les frontières extérieures de l'Europe et de différencier les demandeurs d'asile et les migrants économiques. Cela passerait notamment par la mise en œuvre d'une démarche de cogestion des flux migratoires économiques avec les pays de départ.

Enfin, au-delà du problème migratoire, il est indéniable que l'Europe a été construite pour les gagnants de la mondialisation. La mise en place d'une véritable politique sociale pourrait être une deuxième réponse pour démontrer aux citoyens sceptiques l'utilité de l'Europe.

Nicole Gnesotto, Gérard Grizbec et Hubert Védrine
© Eric Bénard - Région Normandie

Frédérique Bedos et Lassana Bathily
© Eric Bénard - Région Normandie

TÉMOIGNAGE DE LASSANA BATHILY, GUIDÉ PAR FRÉDÉRIQUE BEDOS

07 juin 2018, 18h45-19h15, salle plénière

—

Lassana Bathily, rescapé de la prise d'otages de la porte de Vincennes du 9 janvier 2015

Lorsque le terroriste est entré dans le magasin, je me trouvais dans les réserves, afin de ranger des cartons. J'ai alors entendu du bruit. J'ai réalisé qu'il s'agissait de coups de feu lorsque j'ai vu des clients se précipiter dans les escaliers. J'ai alors repensé au braquage que le magasin avait subi six mois auparavant. C'est uniquement lorsqu'une collègue est descendue récupérer les clés du magasin, à la demande du terroriste, que j'ai compris la nature réelle de l'attaque.

J'ai appelé mon collègue travaillant dans un autre Hyper Cacher à Vincennes et mon « parrain républicain » pour qu'ils préviennent la police. Les otages m'ont alors demandé s'il existait une sortie de secours, mais j'ai pensé qu'il était trop risqué de les y amener. Après une dizaine de minutes consacrées à calmer les otages, j'ai caché les six personnes, dont un bébé, dans une chambre froide, puis j'ai utilisé le monte-charge afin de quitter le local pour prévenir la police. Le terroriste m'a entendu, m'a poursuivi, mais n'a pas réussi à me rattraper.

J'ai couru vers les forces de l'ordre. Ces dernières ont cru dans un premier temps que j'étais complice du terroriste, jusqu'à ce que mes collègues m'identifient. J'ai alors pu leur transmettre de nombreuses informations utiles, concernant notamment la configuration des lieux, et leur donner la clé du rideau de fer de l'épicerie, que le terroriste avait fermé.

Après ces évènements tragiques, j'ai été interviewé à de nombreuses reprises. J'ai été choqué par ceux qui m'ont demandé si, en tant que musulman, j'avais hésité à sauver des juifs. J'ai tenu à préciser que j'avais sauvé des vies humaines. Je considère que ce type de question est de nature à provoquer la haine entre les communautés et les religions. Il faut avoir conscience que, dans chaque religion, comme dans chaque famille, il y a des bonnes et des mauvaises personnes.

Cet attentat a changé ma vie. Je suis considéré comme un exemple. Je n'ai plus droit à l'erreur, désormais ! Pour autant, j'ai intitulé le livre que j'ai publié après l'attentat Je ne suis pas un héros. Je considère en effet que j'ai simplement agi comme un bon citoyen. Pour moi, les vrais héros sont ceux qui ont combattu pour la paix et la justice. Mon vrai héros, c'est Nelson Mandela.

Puisque les terroristes cherchent à nous séparer, nous devons montrer que nous sommes plus forts qu'eux. Nous devons continuer à vivre normalement, à travailler, à profiter de la vie, et non nous cloîtrer chez nous. Par ailleurs, je m'engage en intervenant dans des écoles ou auprès d'associations militant pour le vivre-ensemble.

Remerciements

La Région Normandie tient particulièrement à remercier les nombreuses personnes impliquées dans l'organisation de ce premier Forum mondial Normandie pour la Paix :

François-Xavier Priollaud, Vice-Président aux affaires européennes et internationales, dont l'engagement a permis de faire de ce Forum un temps fort pour la Normandie.

Les intervenantes et intervenants dont les points de vue singuliers ont donné lieu à d'intenses moments d'émotions et d'échanges.

Les mécènes et les partenaires du Forum, qui ont contribué et soutenu le projet Normandie pour la Paix tout au long de l'année.

Les Directions de la Région, pour avoir fait de cet évènement une réussite.

Les 5 000 spectateurs venus échanger, apprendre, découvrir et débattre lors de cette première édition du Forum mondial Normandie pour la Paix.

NORMANDIE POUR LA PAIX

© Eric Biernacki - Région Normandie

RÉGION NORMANDIE